

Université Lumière Lyon 2

UFR Temps et Territoires

Mémoire de maîtrise d'Histoire mention Construction des Sociétés Contemporaines.

**LES BAINS-DOUCHES ET LES LAVOIRS PUBLICS EN FRANCE, DU DEBUT DU
XX^e SIÈCLE A LA VEILLE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

Analyse à travers l'exemple des dispositifs municipaux lyonnais



Photographie de la porte d'entrée du bain-douche lavoir public de Flesselles à Lyon par A. Cusin. 2015

Par Maxence Ramon

Sous la direction de Stéphane Frioux, Maître de conférence en Histoire contemporaine.

Année universitaire 2021-2022

Université Lumière Lyon 2
Faculté d'Histoire et de Géographie

Mémoire de maîtrise d'Histoire

**LES BAINS-DOUCHES ET LES LAVOIRS PUBLICS EN FRANCE, DU DEBUT DU
XX^e SIÈCLE A LA VEILLE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

Analyse à travers l'exemple des dispositifs municipaux lyonnais

:

Par Maxence Ramon

Sous la direction de Stéphane Frioux, Maître de conférences en Histoire contemporaine.

Année universitaire 2021-2022

« Les opinions exprimées dans ce mémoire sont celles de l'auteur et ne sauraient en aucun cas engager le directeur de mémoire ou la Faculté d'Histoire de l'Université Lumière Lyon 2. »

REMERCIEMENTS

L'achèvement de ce travail doit beaucoup à l'aide et au soutien de nombreuses personnes.

En premier lieu je tiens à remercier Stéphane Frioux pour m'avoir guidé tout au long de cette année dans la réorientation du sujet de ce mémoire, pour m'avoir encouragé, et surtout d'avoir pris de son temps pour suivre l'avancement de ce travail. Je remercie aussi l'association Le Lavoir au public qui m'a ouvert les portes de ses établissements et qui a pu m'offrir des moments chaleureux de discussion.

Je remercie aussi le comité d'histoire Rhône-Alpes de la Sécurité Sociale pour avoir soutenu financièrement ce projet et pour l'enthousiasme que ses membres ont émis envers celui-ci.

Je suis aussi reconnaissant du temps pris par les employés des Archives Municipales de Lyon, pour leur accueil, leurs conseils et leur disponibilité.

Je voue ma gratitude à mes amis au temps si précieux, Justine, Maria, Louis et sa famille, Tayyib et Nawelle pour leur soutien infaillible, leur écoute, leurs conseils et leurs encouragements.

Enfin, ce travail est pour moi le moyen de remercier mes grands-mères, Babeth et Chloé pour leur amour et leur confiance indéfectibles, ainsi que Danielle Coquaz qui m'a toujours ouvert sa porte lorsqu'il le fallait.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1. L'APPRENTISSAGE DE L'HYGIÈNE

PARTIE 2. LES ACTEURS DE L'HYGIÈNE

PARTIE 3. L'APPARITION DES ÉQUIPEMENTS D'HYGIÈNE À LYON

CONCLUSION.

BIBLIOGRAPHIE

BANQUE D'ARCHIVES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Le sujet que nous allons étudier s'insère dans le thème de l'histoire sociale et de l'histoire urbaine en France. Cette étude permet à travers le prisme des Bains-douches et des lavoirs publics, d'étudier l'évolution de l'hygiène et des normes de propreté en France, de la promulgation de la loi sur l'hygiène publique en février 1902, jusqu'à la veille de la 2nd guerre mondiale.

Le 15 février 1902 est votée la loi relative à la protection de la santé publique. Cette loi s'inscrit dans le courant hygiéniste en place dans le paysage politique français depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, mais plus particulièrement depuis la mise en place des conseils d'hygiène départementaux, dès décembre 1848. Les médecins hygiénistes d'Europe s'intéressent à la dépopulation de leur pays depuis le milieu du XIX^e siècle. Au Congrès d'hygiène international tenu à Bruxelles en 1876¹, M. Billaudeau, docteur en médecine, fait référence à la lettre de Léonce de Lavergne, économiste qui a observé qu'en France le nombre des naissances était inférieur à celui des décès. M. Billaudeau propose alors 2 solutions : soit d'accroître les naissances, soit de diminuer les décès. C'est sur la seconde option que va s'appuyer tout son argumentaire tenant sur l'hygiène, notamment l'apprentissage de l'hygiène par la population, afin de l'appliquer aux enfants, permettant ainsi de protéger cette catégorie de population où les décès sont le plus important.

Parmi ces armes il en est une, remarquable par son efficacité, et qui est restée presque inutilisée jusqu'à ce jour, je veux parler de l'hygiène pratique vulgarisée et enseignée au peuple. Il est incontestable qu'un très grand nombre de maladies naissent de l'ignorance des hommes en matière d'hygiène.²

L'Angleterre est le premier pays à développer une politique en faveur des bains et des piscines publiques. La loi de 1846 en Angleterre³ vise à « encourager la création de bains et lavoirs publics. L'année suivante, les premiers établissements de bains publics apparaissent. Londres en comptait une dizaine en 1854. En Allemagne, il faut attendre 1873 pour l'ouverture des premiers bains douches avec la création de la Société Berlinoise des Bains populaires. En 1849 en France, le ministère de l'agriculture et du commerce crée une commission des bains et lavoirs

¹ Hippolyte (Dr) Auteur du texte BILLAUDEAU, *Congrès international d'hygiène et de sauvetage tenu à Bruxelles en novembre 1876. Mémoire lu par M. Billaudeau, ... (Des causes de l'excessive mortalité des enfants nouveaux-nés et en bas âge.)*, 1878.

² *Ibid.*

³ Philippe GRANDVOINNET, « Les bains municipaux de Strasbourg (1894-1911). Dans l'architecture européenne des bains publics. », *Cahier Metacult*, 4, novembre 2015.

afin d'étudier l'organisation des bains douches à l'étranger. Les lois du 31 mai 1850 et du 3 février 1851 visent à « encourager dans les communes qui en feront la demande, la création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics gratuits ou à prix réduits »⁴. Ces lois s'inscrivent dans le contexte du catholicisme social de la seconde république : la loi sur les logements insalubres de 1850, ainsi que la systématisation des conseils d'hygiène depuis 1848-1849. Un crédit de 600 000 francs est alors ouvert grâce à la loi de 1851 permettant l'accès à la construction de bains douches par les municipalités. Il faudra attendre plus de 40 ans pour que le mouvement des bains douches soit porté en France par l'Œuvre Bordelaise des bains douches à bon marché en 1893. L'œuvre des Bains douches de Paris ouvre en 1899. Jusqu'au début du XXème siècle, les municipalités se contentent de financer des chalets bains-douches construits sur la voie publique. Les prototypes de ces établissements sont présentés d'abord à l'exposition de Bordeaux en 1895 et Lyon passe commande dès 1897. C'est ainsi que débute l'histoire de l'implantation des établissements des Bains-douches, d'abord concédés à des sociétés privées, à Lyon.

Les établissements de bains-douches et lavoirs publics étaient accessibles à tous mais visaient surtout les populations des classes moyennes, précaires et les indigents afin de leur donner un accès à l'hygiène, dans un début de XXème siècle où en 1923 seules 23% des communes possèdent un réseau de raccordement à l'eau potable⁵. Un XXème siècle où les élites et un courant hygiéniste paternaliste, se donnent pour mission de sauver les classes populaires de leur condition pour éviter la création de nouveaux fléaux épidémiques comme le choléra⁶, et où la propreté devient une notion de confort qui permettrait de désamorcer des conflits sociaux⁷.

Nous pouvons voir que l'étude des bains-douches de Lyon s'inscrit dans un espace plus large que le simple territoire lyonnais. Les recherches archivistiques permettent d'observer des échanges entre différentes municipalités, à l'échelle nationale et européenne quant à l'implantation et la gestion des établissements des bains douches et des lavoirs publics et d'autres services publics⁸. Si chaque ville a le pouvoir de gérer l'hygiène publique à sa manière,

⁴ *Ibid.*

⁵ CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU., « L'eau potable pour tous, une conquête récente. », 26 juin 2018, <https://www.cieau.com/espace-enseignants-et-jeunes/les-enfants-et-si-on-en-apprenait-plus-sur-leau-du-robinet/leau-potable-pour-tous-une-conquete-recente/>.

⁶ Patrice BOURDELAIS, « Quand le choléra frappait l'Europe », 1991, <https://www.lhistoire.fr/quand-le-cholera-frappait-leurope>.

⁷ Colette AYMARD, « Les bains-douches en Limousin, une hygiène populaire au début du XXe siècle », *In Situ*, 31, 31 janvier 2017, <http://journals.openedition.org/insitu/14051>.

⁸ Etienne FAUGIER, « Renaud Payre (dir.), Lyon ville internationale : la métropole lyonnaise à l'assaut de la scène internationale », *Lectures*, 15 novembre 2013, <https://journals.openedition.org/lectures/12690>.

elles ont toutes le devoir de mettre des dispositifs en place afin d'assurer la sécurité de leur population. Les médecins du monde occidental se réunissent pour faire avancer la recherche sur l'hygiène lors de congrès internationaux. Les villes et les départements français mettent en place des conseils d'hygiène, afin de les aider dans leur tâche de protection de la population et de gestion de risque sanitaire.

A travers cette étude, nous allons observer les rôles qu'ont joué ces édifices, aujourd'hui pour la plupart fermés, dans l'évolution de l'hygiène publique et de la propreté. Nous allons observer quelles ont été les études et les avancées techniques portées aux équipements d'hygiène publique ayant directement influé sur les équipements privés : bains, douches par aspersion, toilettes partielles, développement des Water-closet... Nous porterons notre étude sur les motivations qui ont poussé les administrations à mettre en place des lieux d'hygiène publique, dans un contexte où la recherche en bactériologie a pris un véritable tournant depuis Pasteur et dans une période où la III^{ème} république cherche fortifier les enfants de l'hexagone. Nous verrons alors comment les comportements ont évolué dans plusieurs catégories de la population, l'évolution des normes de propreté et comment celle-ci est passée d'un droit à une nécessité pour les classes populaires tout au long de la première partie du XX^{ème} siècle.

Ce travail nous permet d'appréhender l'évolution de l'hygiène en France d'un point de vue de l'histoire sociale et de l'histoire de l'urbanisme. Pour diriger ces recherches il a fallu se référer aux travaux de plusieurs spécialistes de l'hygiène en Europe et plus particulièrement en France. La plupart des ouvrages d'histoire de l'hygiène mentionnés dans ce mémoire ont paru entre 1970 et 1990. Nous pouvons ici mentionner *La conquête de l'eau* de Jean-Pierre Goubert⁹, publié en 1985. L'auteur adopte un point de vue original où il se centre essentiellement sur l'eau et explique les croyances qui lui étaient accordées ; comment l'homme a pu apprivoiser l'eau, s'en méfier et l'apprécier. L'auteur explique aussi le rôle des médecins et de l'Etat français dans la conquête sanitaire : l'importance des progrès médicaux, de l'école et de l'hôpital dans ce processus. Tout se passe dans une époque où la population française apprivoise son corps et se l'approprie, son histoire s'inscrit alors dans une histoire des mentalités et des sensibilités, en montrant le nouveau rapport au corps qui se dessine, un renouveau de l'intimité et de la pudeur. Un autre ouvrage majeur est celui de Georges Vigarello¹⁰ : *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-Âge*. Parus en 1985, les travaux de Vigarello retracent l'histoire de la propreté corporelle depuis le Moyen-âge, les nouvelles attitudes vis-à-vis du linge, du savon et

⁹ Jean-pierre GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel.*, Robert Laffon., 1989.

¹⁰ Georges VIGARELLO, *Le Propre et le Sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-âge.*, Points., 1985.

autres accessoires de propreté. Ici encore on observe une œuvre qui s'insère dans le champ historiographique des sensibilités, du corps et des mentalités, s'insérant plus largement dans le champ de l'histoire sociale. Julia Csergo dans sa publication de 1988 *Liberté, égalité, propreté. La morale de l'hygiène au XIXème siècle*¹¹ propose l'histoire de la propreté en France depuis le XIXème siècle jusqu'au milieu du XXème siècle. Ici l'autrice nous montre une propreté plus individuelle pour tenter d'expliquer la propreté de la population grâce à des archives tirées de livres d'auteurs du XIXème comme Zola ou Stendhal, mais aussi d'échanges de lettres. Les trois auteurs cités précédemment ont tous utilisés des archives provenant de centre d'archives municipaux comme ceux de Lyon ou de Paris, mais aussi d'autres villes comme Strasbourg ou Bordeaux. Les documents sont souvent des procès-verbaux des séances du conseil municipal, des lettres adressées aux maires, des rapports de conseils d'hygiène ou de congrès médicaux. Nous pouvons aussi retrouver des sources de presse comme des journaux régionaux ou bien des revues spécialisées comme *La Revue médicale* ; les *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*. Les auteurs utilisent aussi des extraits du célèbre manuel scolaire *Le tour de la France par deux enfants*, ou des extraits de livres destinés aux enfants où ceux-ci reçoivent les bons conseils de leurs héros préférés adoptant de bonnes résolutions hygiéniques.

Le crédit accordé à ces ouvrages est largement dû à leur référencement dans des travaux de recherche beaucoup plus récents. Nous pouvons penser aux travaux de sociologie et d'anthropologie de Claire Lévy-Vroelant et Lucy Bony : *Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages*¹² en 2016. Les travaux assez récents de Sophie Richelle, *Ce que « se laver » signifie : histoire de pratiques et d'expériences. Le cas des bains-douches des charbonnages belges (1911-1950)*¹³ de 2021, qui font partie des rares travaux d'histoire sur l'hygiène au XXème siècle. Il est difficile de trouver des travaux de recherche récents relevant de l'hygiène publique, c'est pourquoi la consultation de littérature grise n'est pas négligeable. Ainsi, il semble que ce manque d'étude sur l'hygiène publique dans les travaux d'histoire est à combler, et ce peut-être par un nouveau prisme : les bains douches et les lavoirs municipaux Lyonnais. Si Pauline Delon a traité le sujet des bèches¹⁴ Lyonnaises du milieu à la fin du

¹¹ Julia CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle*, 1988.

¹² CLAIRE LEVY-VROELANT et LUCY BONY, « Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages », *Ined - Institut national d'études démographiques*, 2016, <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/bains-douches-de-paris-enquete-sur-lieux-et-usages/>.

¹³ Sophie RICHELLE, « Ce que « se laver » signifie : histoire de pratiques et d'expériences: Le cas des bains-douches des charbonnages belges (1911-1950) », *Le mouvement social*, 275-1, 2021, p. 73-92.

¹⁴ Pauline DELON, « Sais-tu nager ? Pardi je suis Lyonnais! ». *La politique municipale de la ville de Lyon en matière d'établissements de bains au XIXème siècle. Dir. Renaud Payre.*, Lyon, Institut d'étude politique, 2007.

XIXème en 2007, aucun travail plus récent sur une période plus contemporaine n'a été publié. Tout en répondant à l'appel à projet de l'association « Le Lavoir Au Public », permettant à travers un travail de recherche de mettre en valeur le patrimoine Lyonnais, ce travail sur les bains douches municipaux pourrait permettre d'observer l'impact des infrastructures publiques sur l'évolution de l'hygiène de la population française dans la première moitié du XXème siècle. Ainsi, nous pouvons nous demander dans quelle mesure ont évolué l'hygiène et la propreté en France du début du XXème siècle jusqu'à la veille de la seconde Guerre mondiale, à travers des exemples de dispositifs hygiéniques : les bains douches et les lavoirs publics. Nous observerons cette question par le prisme local de la ville de Lyon, en étudiant l'action de l'administration de la municipalité, dans sa gestion des politiques hygiéniques et sociales quant aux aménagements urbains. Pour répondre à ces questions, je me suis rendu aux archives municipales de la ville de Lyon. En utilisant le logiciel de recherche de ce lieu, je me suis servi des mots-clés « bains-douches », « bains publics », « lavoirs publics ». Seuls les cartons allant des années 1880 aux années 1960 ont été dépouillés. La plupart des documents observés sont d'ordre technique, notamment quant aux échanges entre la mairie de Lyon et les sociétés de construction, au sujet de la concession des bains douches de la ville. Nous retrouvons aussi des documents de travaux de modifications des bains douches de la ville de Lyon. Enfin, des correspondances ont été retrouvées entre la mairie de Lyon et des sociétés privées de lavoirs bains-douches, mais aussi avec des blanchisseuses ou bien des citoyens souhaitant l'établissement ou le déplacement de lavoirs bains-douches proches de chez eux. Les délibérés de conseils municipaux ainsi que les procès-verbaux des séances conseils du conseil municipal de Lyon ont largement contribué à l'étude que nous faisons. La consultation des congrès nationaux d'hygiène nationaux et internationaux de la fin du XIXème siècle et du XXème siècle, sur le site internet de la BnF ainsi que des revues de presse médicale diverses permettent d'appréhender le courant hygiéniste en France sur la période que nous étudions.

Lors de ce travail de recherche, des problèmes se sont posés, notamment en termes de temps. Le sujet de ce mémoire a été décidé tardivement. De plus, depuis janvier 2021, les archives municipales de Lyon ne sont accessibles que de 13h à 17h. D'autres difficultés chronophages se sont aussi interposées lors de la réalisation de cet écrit : la fragilité des documents manuscrits des archives a créé des difficultés de manipulation. En termes de

Les bèches étaient des espaces de baignades établis sur le Rhône et la Saône jusqu'à la fin du XIXème siècle, dont l'accès était gérés et surveillés par des propriétaires de bateaux prévu à cet effet.

logistique, les archives concernant les bains douches pouvaient être mélangées avec d'autres dossiers, ce qui permettait parfois de ne pouvoir traiter que 10 documents sur plus d'un millier. Malgré ces limites, nous pouvons prétendre à l'inscription de ce travail dans l'avancée des recherches sur l'hygiène publique et sur les politiques urbaines en France, dans le contexte hygiénique de la fin du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle. Dans un but plus personnel, l'entreprise de ce devoir me permet d'appréhender par le prisme de l'eau le stage que je compte possiblement effectuer lors de ma seconde année de Master, sur les archives de la pollution des eaux dans la région lyonnaise.

Dans cette perspective, la problématique générale est la suivante : Dans quelle mesure ont évolué l'hygiène et la propreté en France du début du XX^{ème} siècle jusqu'à la veille (ou la fin) de la 2nd Guerre Mondiale, à travers des exemples de dispositifs hygiéniques : les bains douches et les lavoirs publics. Nous observerons cette question par le prisme local de la ville de Lyon, en étudiant l'action de l'administration de la municipalité dans sa gestion des politiques hygiéniques et sociales quant aux aménagements urbains.

Nous étudierons dans un premier temps l'apprentissage de l'hygiène, tout d'abord dans l'enfance via les prescriptions et les inspections sanitaires, puis nous étudierons le rôle des instituteurs et des manuels scolaires dans l'éducation à la propreté pour enfin observer l'utilisation des bains douches publics et des dispositifs hygiéniques dans les écoles. Nous observerons ensuite différents canaux de diffusion de l'hygiène dans la société française : le travail, l'hôpital et l'utilisation de l'espace urbain en tant qu'espace de relais hygiénique. Puis nous observerons comment la population s'est approprié cette diffusion de l'hygiène, tout d'abord à travers la bourgeoisie, les nouveaux codes et les nouvelles normes de propreté, et le rôle qu'elle a joué sur les classes populaires, en observant s'il s'agissait d'une relation réellement descendante ou bien si la classe populaire avait développé ses propres codes d'hygiène à l'écart des dictats de la bourgeoisie.

Dans un second temps, nous observerons qui étaient les acteurs de l'hygiène, tout d'abord qui créaient ces savoirs. Nous nous servirons de l'exemple des congrès internationaux d'hygiène pour une échelle plus globale, puis à l'échelle nationale, nous observerons les recommandations des médecins hygiénistes français pour enfin se pencher sur le rôle local du conseil d'hygiène municipal de Lyon. Nous poursuivrons notre étude en observant l'application théorique de ces recommandations tout d'abord à l'échelle nationale, puis à l'échelle locale pour enfin observer l'application pratique des recommandations et des lois grâce à l'étude des fonctionnaires « de

terrain ». Enfin, nous verrons que d'autres acteurs ont aussi contribué à la diffusion de l'hygiène sans en être les instigateurs mais qui ont pourtant bel et bien participé à sa diffusion. Nous verrons la conflictualité qui a pu s'opérer entre les syndicats des maîtres laveurs et la municipalité, puis le rôle des blanchisseuses et les difficultés de leur métier, pour enfin voir le rôle des chefs d'orchestres de l'urbanisme hygiénique : les ingénieurs et les architectes.

Dans un dernier temps, nous nous insérerons dans une histoire plus technique de l'hygiène, en observant les équipements hygiéniques du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle. Nous observerons la construction des premiers établissements d'hygiène : les chalets bains douches de Lyon depuis 1899, puis un autre type de bâtiment qui a contribué à l'hygiène de la couverture de la peau : les bateaux lavoirs et les lavoirs municipaux. Nous étudierons par la suite la construction et l'administration des bains-douches lyonnais pour enfin terminer au lendemain de la 2nd Guerre et voir le rôle et l'évolution des équipements d'hygiène dans les logements. Enfin pour terminer notre étude nous réaliserons une étude des pratiques de l'hygiène à travers la fin du XIX^{ème} et la première moitié du XX^{ème} siècle, en observant l'évolution de la pratique du bain et celle de la douche par aspersion. Nous étudierons comment ont été diffusés les accessoires de l'hygiène et comment ils sont rapidement devenus indispensables : les savons, les serviettes, les porte-serviettes... Et comment ils ont contribué au développement de l'intimité. Enfin nous étudierons un nouveau rapport à l'eau, non pas de l'ordre de l'ablution mais de celui du loisir et du sport avec le développement de la natation et des piscines municipales.

PARTIE 1. L'APPRENTISSAGE DE L'HYGIÈNE

Dès 1838, le comte de Salvandy et en 1843 Mr Villemain, tous deux ministres de l'instruction publiques, légiféraient sur la propreté du corps¹⁵. En 1864, s'imposait déjà l'hygiène dans l'enseignement, dans certains lycées et dans les conférences de médecins de ville. A la suite de la défaite contre la Prusse, les élites cherchaient un moyen de renforcer la population dans un esprit « revanchard », en vivifiant le corps et l'esprit. A la fin du XIXème siècle, 1 enfant sur 6 mourrait avant leur premier anniversaire, il fallait donc sauver les « futurs défenseurs de la République et les procréateurs de demain¹⁶ ».

C'est dans cette conjoncture d'évènements politiques et démographiques, que s'instaure l'enseignement de l'hygiène dans les écoles publiques. Sous la IIIème République et l'école de Jules Ferry, se développe alors la volonté et la mise en place de l'instruction de l'hygiène à l'école primaire et secondaire. Les hussards noirs doivent dès 1882, transmettre les savoirs élémentaires, mais ils doivent aussi vulgariser et faire mettre en pratique l'hygiène par leurs élèves¹⁷. Les historiens ayant travaillé sur l'hygiène observent des méthodes pédagogiques plus coercitives que ludiques. L'enseignement passe par la culpabilisation de l'enfant ou du parent quand l'élève n'est pas propre. Le futur citoyen doit prendre conscience que prendre soin de lui c'est prendre soin des autres. Une « police sanitaire »¹⁸ de l'école va alors se développer afin de vérifier si les directives sont bien appliquées dont les agents sont les médecins scolaires et les infirmières¹⁹.

I) L'hygiène dans l'enfance

A) Prescription et inspection sanitaires.

Julia Vanel observe une vision très pessimiste de la part des élites politiques et médicales envers la population française à propos de l'hygiène et de ses mœurs, un changement de

¹⁵ Séverine PARAYRE, « L'entrée de l'éducation à la santé à l'école par la prévention (XVIIIe-XIXe siècles) : », *Recherches & éducations*, 3, 1 septembre 2010, p. 25-46.

¹⁶ FRIOUX. S ; NOURRISSON. D, *Propre et Sain ! Un siècle d'hygiène à l'école en images.*, Armand Colin., 2017. P.42.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Roger-Henri GUERRAND, « 4. Aux origines de la police sanitaire », in *Les lieux*, Paris, La Découverte, coll.« Poche / Essais », 2009, p. 72-100.

¹⁹ Didier NOURRISSON et Séverine PARAYRE, « Histoire de l'éducation à la santé à l'école : une lente et complexe ascension (XVIIIe-XXIe siècles) », *Spirale - Revue de recherches en éducation*, 50-1, 2012, p. 81-94.

perspective ayant lieu dès les années 1870²⁰. Ce peuple « manipulable »²¹ est l'objet des politiques de cet Etat qui se doit de perfectionner sa population sur le plan moral et physique. En atteste cette citation de Charles Vermant, qui montre une vision bien plus drastique de la pédagogie en 1892 : « Si les parents se fâchent et vous l'enlèvent pour le mettre dans une école rivale, n'en ayez cure, ce sera tout profit pour votre discipline. La perte d'une brebis galeuse assainit le troupeau²² ».

Pour Julia Vanel, l'appropriation de l'éducation sanitaire par les pouvoirs publics est une technique de gouvernance. Il faut éduquer les nouvelles générations par le biais de l'école qui devient un nouveau lieu privilégié de propagande de l'hygiène. L'enfant est l'objet du développement de l'éducation à l'hygiène dès la fin du XIX^{ème} siècle, puisque « l'enfant est l'adulte de demain²³ ». Nicole Verney-Carron a observé la mise en place de la vision médicale dans l'éducation, ceci, en instituant un pouvoir normalisant²⁴. Cela se fait par la mise en place dès l'enfance d'un ensemble de croyances et de pratiques, désirant ainsi soigner le corps individuel pour agir sur le corps social. Nous observerons plus loin que l'éducation à la propreté se fait dans les cours d'éducation morale, bien souvent en mettant en avant qu'un individu se doit d'être propre pour lui mais encore plus pour la société. Annie Tschirhart nous donne plusieurs exemples de volonté d'instrumentalisation de la punition comme méthode d'enseignement dès le XIX^{ème} siècle²⁵. *Les traités d'études* de Rollin, un manuel d'enseignement destiné aux instituteurs, explique ainsi pour la punition : « Maniés à propos et avec art, peuvent corriger, rectifier, redresser et améliorer »²⁶. Cette pédagogie coercitive est aussi présente chez Charles Vermant dans son *Hygiène pour les instituteurs* conseille quant à lui : « en ce qui concerne la propreté soyez impitoyable²⁷ » et propose même le refus de l'accès à l'école pour des enfants qui seraient atteints d'une affection sans préciser laquelle. Plus loin il rappelle l'article 19 du Règlement officiel des écoles, citant les châtiments corporels et les

²⁰ Julia VANEL, « De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé: Enjeux et organisation des savoirs au coeur de l'action publique sanitaire (internationale) », p. 454.

²¹ *Ibid.*

²² VERMANT, *Hygiène de l'instituteur. L'école sans fatigue. Suivi de la préparation rationnelle au certificat d'études primaires*, par Ch. Vermant, ... Ire édition, 1892.

²³ J. VANEL, « De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé : Enjeux et organisation des savoirs au coeur de l'action publique sanitaire (internationale) » ..., *op. cit.*

²⁴ Nicole VERNEY-CARRON, « Didier NOURRISSON [dir.], Éducation à la santé XIXe-XXe siècle, collection « Santé, social, histoire », Rennes, École nationale de santé publique, 2002, 158 p. », *Cahiers d'histoire*, 47-1, 1 janvier 2002, <https://journals.openedition.org/ch/451>.

²⁵ TSCHIRHART, ANNIE, « Rôle et évolution de l'hygiène scolaire dans l'enseignement secondaire de 1800 à 1910 », *Carrefours de l'éducation*, 26-2, 2008, p. 201-213.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ VERMANT, *Hygiène de l'instituteur. L'école sans fatigue. Suivi de la préparation rationnelle au certificat d'études primaires*, par Ch. Vermant, ... Ire édition..., *op. cit.*

moyens disciplinaires à « en usez sans crainte »²⁸. Nicole Verney Carron et Didier Nourrisson²⁹, ainsi que Stéphane Frioux³⁰ expliquent par ces mesures la diffusion d'une vision de l'enfant coupable, et à travers cela certainement, la pensée de ce peuple manipulable ou bien crédule portée par l'Etat français paternaliste de la fin du XIXème et du XXème siècle. Agissant en vertu de ces croyances, le ministère de l'instruction publique instaure plusieurs dispositifs comme l'enseignement de la gymnastique par le décret du 6 mai 1872, le rendant obligatoire le 27 janvier 1880³¹. Il y a aussi les prescriptions de l'instruction publique de 1880 à 1890 qui visent à organiser spatialement les classes et les écoles pour fortifier la santé des élèves³². Le service d'inspection médicale de l'école primaire est quant à lui créé en 1879. Et entre 1883 et 1887 chaque école est inspectée deux fois par mois³³. En 1914, Frédéric Martz fait un rapport de l'inspection médicale des écoles. Il rappelle l'arrêté du préfet de la Seine le 25 septembre 1913 dans lequel est règlementée de façon définitive l'inspection scolaire : une visite hebdomadaire de chaque école, la permission de renvoyer un élève s'il est « dangereux » pour les autres, la surveillance de l'hygiène des locaux et du mobilier scolaires ainsi que la qualité des aliments. Cependant ces inspections restent encore lacunaires : la toilette intime est négligée, provoquant souvent des irritations et des démangeaisons chez les élèves. L'évaluation du degré de propreté des enfants reste complexe, mais les médecins observent tout de même des dermatoses et d'autres maladies épidermiques³⁴. La prescription et l'inspection étaient les mots d'ordre de l'hygiène à l'école voire de tout le système pédagogique, allant du foyer via l'allaitement jusqu'à l'éducation en milieu scolaire.

Classiquement, il est admis que l'éducation est le produit du concours de deux types acteurs : les parents et les instituteurs. Les historiens se sont alors interrogés sur le rôle de ces derniers dans l'histoire de l'école et de l'enseignement de l'hygiène. Par ailleurs, les instituteurs n'ont pas été les seuls canaux de cet apprentissage de l'hygiène, les manuels scolaires ont été des atouts majeurs de l'instruction hygiénique.

B) Les instituteurs et les manuels scolaires.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ N. VERNEY-CARRON, « Didier NOURRISSON [dir.], Éducation à la santé XIXe-XXe siècle, collection « Santé, social, histoire », Rennes, École nationale de santé publique, 2002, 158 p. », *op. cit.*

³⁰ S. FRIoux et Di. NOURRISSON, *Propre et Sain ! Un siècle d'hygiène à l'école en images...*, *op. cit.*

³¹ A. TSCHIRHART, « Rôle et évolution de l'hygiène scolaire dans l'enseignement secondaire de 1800 à 1910 »..., *op. cit.*

³² J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.* P.155

³³ *Ibid.*

³⁴ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, *op. cit.* P.137.

L'histoire de l'école et de l'enseignement a déjà été beaucoup traitée, l'hygiène à l'école au XXème siècle est un sujet redondant de l'historiographie de l'enseignement. Dans les années 1860, les instituteurs et institutrices observent que « la bonne santé des enfants dépend principalement de la propreté de leur corps³⁵ ». Comme Vermant le souligne dans son *Hygiène de l'instituteur*³⁶, ce qui est aussi mis en lumière par Jean Pierre Goubert par ailleurs³⁷, c'est le rôle d'exemple, de « vitrine de la propreté », qu'a dû jouer l'instituteur pour ses élèves et pour les populations alentours. Il est possible d'y voir certaines injonctions de la part de leur hiérarchie. Ils étaient aussi avertis des notions d'hygiène et connaissaient la valeur que celle-ci avait pour leur santé. Ils tenaient compte de la propreté de leurs mains, de leurs oreilles, effectuaient leur toilette intime hebdomadaire ; ce qui a, pour Jean Pierre Goubert, favorablement contribué au puritanisme hygiénique de la IIIème République. Les leçons d'hygiène dépendaient alors de l'instituteur et certains allaient plus loin que d'autres. D'aucuns allaient de l'enseignement de l'hygiène mentale, notamment par le sport³⁸, jusqu'à l'hygiène morale, quand d'autres ne préconisaient que la propreté corporelle et celle des lieux car ils voyaient dans le sport, une perte de temps d'apprentissage intellectuel. Aussi, par la parole et l'exemple, l'instituteur avait le rôle essentiel de diffuser les pratiques hygiéniques³⁹. Ceci s'applique encore dans la toute la première moitié du 20ème siècle puisque pour Pierre Delore en 1943, l'hygiène est affaire d'éducation scolaire et familiale⁴⁰.

Le rôle de l'instituteur était aussi de surveiller la propreté et la santé de ses élèves en plus de la surveillance par le personnel médical. Toujours dans une vision paternaliste, l'instituteur devenait le garant sanitaire de ses élèves, assumant un rôle que les parents ne pouvaient tenir. Dans l'article de Nourrisson et de Parayre, les auteurs relèvent les propos d'un instituteur déjà en 1870 :

³⁵ J. VANEL, « De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé: Enjeux et organisation des savoirs au coeur de l'action publique sanitaire (internationale) »..., *op. cit.*

³⁶ C.A. du texte VERMANT, *Hygiène de l'instituteur. L'école sans fatigue. Suivi de la préparation rationnelle au certificat d'études primaires, par Ch. Vermant,...* 1re édition..., *op. cit.* : L'auteur préconisait le tub chaque matin, une heure de lever et de coucher une bonne tenue de l'alimentation trois fois par jour.

³⁷ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.* P160

³⁸ *Ibid.*

³⁹ J. VANEL, « De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé: Enjeux et organisation des savoirs au coeur de l'action publique sanitaire (internationale) »..., *op. cit.*

⁴⁰ Omar BRIXI et Patrick LAMOUR, « 8. Éducation pour la santé en France : un regard critique », in *Traité de santé publique*, Cachan, Lavoisier, coll.« Traités », 2016, p. 54-62.

La plupart des parents partent pour aller travailler, soit aux champs, soit à une usine, ne retournent que le soir dans leurs maisons et ne se préoccupent point de la propreté de leurs enfants. Ce soin incombe donc aux instituteurs⁴¹.

Dans cette perspective, deux modes d'éducation se construisent, déjà formulés dans les dogmes de l'instruction publique puis mis en place par les enseignants : la punition et la récompense. D'un côté, l'exclusion en cas de poux⁴², la réprimande voire l'humiliation. De l'autre, des bons points donnés aux écoliers respectant les règles d'hygiène. Le sens moral des enfants est mis à l'épreuve tout au long de leur scolarisation, ce qui s'observe dans le fait que les instituteurs et les médecins n'encourent aucune sanction à exclure un enfant ayant des poux ou une maladie jugée trop à risque. La moralité de la propreté est aussi très explicite dans les manuels d'éducation morale sur lesquels les instituteurs et institutrices s'appuient. Parmi l'enseignement de l'hygiène, la propreté a la mission d'abord d'évincer cette croyance dans les vertus de la crasse chez l'enfant⁴³. Dans un manuel de morale de Anne Louise Masson, *Manuel de morale et d'instruction civique à l'usage de l'enseignement primaire : cours moyen et cours supérieur*⁴⁴, l'autrice explique que le corps est, à l'instar de l'outil d'un ouvrier, un outil de l'âme dont il faut prendre soin et qu'il faut entretenir. Le corps est vu comme l'hôte de l'âme, ainsi il faut prendre soin du corps pour prendre soin de l'âme : « un esprit sain dans un corps sain » comme l'exprime l'adage de Juvénal, repris par Rabelais dans Gargantua, puis par Pierre de Coubertin au XIXème siècle. Bien plus qu'un adage, cette conception de la santé a traversé les époques. La même vision se retrouve dans le manuel d'Henri Baudrillart en 1887 :

Le corps et l'âme, malgré les luttes qui peuvent exister entre les instincts matériels et le sentiment du devoir sont le plus souvent appelés à vivre en bonne intelligence et s'aider mutuellement. (...) Le corps fournit à l'âme des instruments qui sont les membres et les différents sens, l'âme, de son côté doit diriger le corps. (...) la propreté est d'abord nécessaire à la santé dont nous devons avoir quelque souci pour accomplir notre tâche ; plusieurs maladies sont venues de la saleté excessive⁴⁵.

Le cheminement de la pensée de ces différents auteurs paraît clair : ne pas prendre soin de son corps, c'est ne pas prendre soin de son âme, guidant alors vers la maladie et la mort du corps et

⁴¹ D. NOURRISSON et S. PARAYRE, « Histoire de l'éducation à la santé à l'école »..., *op. cit.*

⁴² J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.* P.161

⁴³ J. VANEL, « De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé : Enjeux et organisation des savoirs au cœur de l'action publique sanitaire (internationale) »..., *op. cit.*

⁴⁴ MASSON ANNE-LOUISE, *Manuel de morale et d'instruction civique à l'usage de l'enseignement primaire : cours moyen et cours supérieur (2e édition) / A.-L. Masson, 1918. P.24*

⁴⁵ Henri Baudrillart, « Manuel d'éducation morale et d'instruction civique (Quatrième édition). 1887

de l'esprit. Mais un autre type d'argumentaire est perceptible dans ces mêmes manuels scolaires : celui de la propreté pour la dignité personnelle, et celle-ci s'obtient dans le regard de l'autre. Dans *Le tour de France par deux enfants*, manuel scolaire d'apprentissage de la lecture paru en 1877, et distribué à toutes les écoles privées et publiques de France, la mère Etienne explique aux enfants qu'il faut se tenir propre et décent pour ne pas être pris pour des mendiants ou des vagabonds⁴⁶. Dans l'ouvrage d'Anne-Louise Masson cité précédemment, celle-ci dit : « Ayez des habitudes d'ordre et de propreté. Un enfant aux mains sales, aux cheveux ébouriffés, aux vêtements déchirés ou tachés inspire le dégoût ; on se détourne de lui, on l'évite, où donc là-dedans se trouve la dignité ? »⁴⁷. L'autrice fait même une analogie avec l'animal, précisant que l'oiseau se lisse les plumes quand elles sont hérissées et que l'hermine préfère se faire tuer au bord d'un ruisseau plutôt que de ternir sa fourrure en le traversant⁴⁸. Enfin, Henri Baudrillart explique quant à lui que « le manque de propreté, même aujourd'hui si désastreux pour la santé, atteste en outre un manque habituel de dignité, une incurie honteuse qui ne rougit pas de laisser notre visage, notre corps, nos vêtements devenir pour les autres un objet de dégoût profond »⁴⁹.

Les messages sont clairs, l'enfant ne doit pas dégoûter l'autre, il doit paraître propre et sain. L'instruction publique ordonne aux enfants de Marianne d'être en bonne santé et de le rester, d'être des enfants vigoureux appliquant des soins de propreté pour être les vitrines de cette école républicaine dans laquelle tant de moyens ont été investis. Cependant, même si la volonté de faire des écoliers des modèles de vertus et de propreté est présente, encore faut-il avoir les moyens que ces enfants le deviennent. En 1940, la majorité de la population française ne dispose pas de moyens sanitaires ou d'équipements individuels. Il faut alors mettre en place des dispositifs matériels afin d'appliquer la théorie développée par l'éducation morale, des sciences naturelles et des hussards noirs.

C) La mise en place de dispositifs sanitaires dans les écoles et l'utilisation des bains douches municipaux par les enfants lyonnais.

De 1880 à 1890, des mesures concrètes se mettent en place quant à l'hygiénisme des écoles : les terrains réservés aux écoles doivent être centraux, bien aérés, faciles d'accès, éloignés du

⁴⁶ BRUNO G., *Le tour de la France par deux enfants : devoir et patrie, Livre de lecture courante... cours moyen... (191e édition)*. 1889.

⁴⁷ A.-L. (1844-193?) A. du texte MASSON, *Manuel de morale et d'instruction civique à l'usage de l'enseignement primaire...*, *op. cit.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ H. BAUDRILLART, « Manuel d'éducation morale et d'instruction civique (Quatrième édition) »..., *op. cit.*

bruit et d'établissements dangereux. Les salles de classes doivent être rectangulaires, disposant d'un mètre carré par élève et d'une hauteur sous plafond de quatre mètres minimums. Les bureaux doivent disposer d'une bonne ergonomie, les lieux être tenus propres et soumis à l'insolation. Les robinets et les WC doivent être assez nombreux et ces derniers ont l'obligation d'avoir une ouverture en haut et en bas pour empêcher les gestes « auto-érotiques⁵⁰ ». Dans un rapport d'instituteurs de 1950, 100% des écoles disposent de WC, 91% de lavabos et 24% de douches. Tandis que l'eau courante arrive dans de plus en plus de foyers : en 1941, 1 ménage sur 5 en est équipé de mobilier sanitaire. Ce manque d'équipement dans les logements est déploré par les instituteurs. L'hygiène scolaire fait face à des difficultés économiques, logistiques, pédagogiques et morales. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, il apparaît de plus en plus difficile pour une école d'organiser 150 à 200 bains et il apparaît alors plus rentable, exécutable et décent d'emmenager les élèves aux bains tous les trois mois en 1897⁵¹. Cette fréquence va s'élever dans le cas lyonnais au XX^{ème} siècle, puisque plusieurs lettres de directeurs d'école demandant l'ouverture de bains douches pour leurs élèves, préciseront que le plus optimal est que ceux-ci soient conduits en groupe le vendredi matin pour les garçons et le soir pour les filles une fois par semaine⁵². Cette situation a déjà cours pour les filles de l'école de la rue de l'Ordre et celle des garçons, tous les 15 jours ou chaque semaine, l'accès pour 50 enfants le mardi et le mercredi de 16h et 18h30, 100 enfants de 7h à 12h et de 14h à 20h⁵³. Le 9 mai 1937, la directrice de l'Institution municipale pour aveugles demande à ce que ses élèves ainsi que ceux de l'école pour sourds-muets puissent accéder aux bains douches de la rue Paul Bert ou de la piscine Garibaldi. Pendant plus d'un an, ceux-ci ne pouvaient plus y accéder car le bâtiment était en travaux alors qu'auparavant ils y avaient accès une fois par semaine le jeudi matin⁵⁴.

Nous pouvons observer la fréquence à laquelle certains établissements lyonnais emmenaient leurs écoliers faire leur toilette. La seconde chose qui peut frapper le lecteur, est les difficultés logistiques à la fois pour avoir accès à la propreté mais surtout le parcours administratif qui doit être fait pour que les petits lyonnais puissent se laver dans les établissements publics. D'autres problématiques s'opposent au personnel scolaire : l'accompagnement aux bains douches et leurs disponibilités pour leurs élèves. Nous observons

⁵⁰ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

⁵¹ S. PARAYRE, « L'entrée de l'éducation à la santé à l'école par la prévention (XVIII^e-XIX^e siècles) », *op. cit.*

⁵² AML 101 WP 10 : Lettre de l'adjoint au Maire du 1^{er} arrondissement de Lyon au directeur d'hygiène demandant l'accès aux bains-douches de Flesselles pour les élèves de l'école Victor-Hugo. 13 juin 1935.

⁵³ AML 101 WP 10 : Lettre du directeur d'école de garçon et de fille de la rue de l'Ordre au directeur du bureau d'hygiène pour que les élèves puissent accéder au lavoir rue Paul Bert. 4 octobre 1927.

⁵⁴ AML 101 WP 10 : Lettre du service des eaux au maire de Lyon concernant l'accès des élèves des écoles d'aveugles et de sourds muets aux établissements de bains-douches de Paul Bert. 9 mai 1937.

que l'infirmière scolaire pouvait avoir à sa charge l'accompagnement des élèves dans ces lieux⁵⁵ sinon, elle distribuait des bons pour que les élèves de l'école à laquelle elle était rattachée puissent y aller individuellement⁵⁶. Nous pouvons aussi penser que parfois les instituteurs emmenaient leurs élèves car les demandes se faisaient sur les temps de classe ou bien sur leur temps libre. Nous l'avons vu avec les lettres précédentes des directeurs d'écoles souhaitant emmener les enfants le vendredi⁵⁷ ou les autres jours de la semaine⁵⁸. Plusieurs questions peuvent alors être posées : comment étaient gérés des groupes de plusieurs dizaines d'élèves ? Qui en avait la charge ? L'infirmière et les instituteurs se chargeaient souvent de l'accompagnement mais les gérants devaient aussi rester vigilants lorsque les élèves arrivaient. Dans le rapport de 1947 que nous avons cité précédemment⁵⁹, le directeur remonte le fait que le gérant se soit plaint des casses ayant eu lieu dans son établissement en tenant les enfants de l'école de la rue Smith pour responsables. Celui-ci rappelle alors que le tenancier doit exercer le contrôle nécessaire pour que ce genre d'incident n'arrive pas : « C'est au tenancier d'exercer le contrôle nécessaire. Si la police de l'établissement est bien faite, les dégâts seront réduits. ». Un autre sujet est au cœur des inquiétudes pour les écoles tout comme pour les établissements de bains douches et les services des eaux lyonnais, c'est l'économie. En effet, les bons pour les bains se retrouvent souvent au cœur des lettres des directeurs d'écoles. De plus, ces tickets sont les sujets de missives houleuses de la part des instituteurs des écoles publiques, destinées au Maire de Lyon, lorsque ceux-ci apprennent que les écoles privées bénéficient de ces subventions depuis que les visites d'hygiène s'appliquent aussi pour les écoles catholiques depuis l'application du décret du 16 novembre 1946⁶⁰. Les gérants des bains-douches ainsi que les services municipaux sont aussi inquiets de cette distribution qui devrait logiquement s'imputer à leur recette. Un certificat administratif du Maire de Lyon circule le 24 mars 1936 affirmant que :

⁵⁵ AML 101 WP 10 : Lettre du service des eaux au Maire de Lyon expliquant que les enfants de l'école de la rue de l'Ordre et de la rue Meynis sont accompagnés par les enfants de l'infirmière. 30 mai 1938.

⁵⁶ AML 101 WP 10 : Rapport de 1947 du directeur de la rue Smith au Maire de Lyon expliquant que des bons individuels étaient donnés aux élèves qui en faisaient la demande. 1947.

⁵⁷ AML 101 WP 10 : Lettre du directeur du bureau d'hygiène au Maire de Lyon expliquant que l'établissement de Flesselles ne sera ouvert que le week-end, et que les enfants n'étaient conduits dans ces établissements que le vendredi. 28 mars 1936.

⁵⁸ AML 101 WP 10 : Lettre du directeur d'école de garçon et de fille de la rue de l'Ordre au directeur du bureau d'hygiène pour que les élèves puissent accéder au lavoir rue Paul Bert ou que des groupes soient emmenés le mardi et le mercredi de 16h à 18h30 et le jeudi de 7h à 12h et de 14h à 20h, des groupes de 50 à 100 élèves. 4 octobre 1927.

⁵⁹ AML 101 WP 10 : Rapport de 1947 du directeur de la rue Smith au Maire de Lyon expliquant que des bons individuels étaient donnés aux élèves qui en faisaient la demande. 1947.

⁶⁰ AML 101 WP 10 : Lettre de la section du Rhône du syndicat national des instituteurs au Maire de Lyon quant à la remise de bons pour les bains douches aux écoles privées. 20 novembre 1947.

Le crédit de 30 000 francs inscrit au budget en exécution de la délibération du conseil municipal du 12 mars 1934 pour le remboursement à l'établissement balnéaire de la rue Garibaldi des bains douches pris gratuitement dans cet établissement par les enfants des écoles, peut être également utilisé pour le remboursement des bains et douches pris gratuitement par les enfants des écoles dans les autres établissements municipaux de bains douches : Paul Bert, Flesselles, Vaise.

Enfin, dans le rapport de 1947 que nous avons vu précédemment, l'instituteur affirme que ses élèves ne sont pas en cause dans les dégâts commis au lavoir de la rue Paul Bert. Ses élèves ne perçoivent pas de bons individuels depuis février 1947. Le bureau d'hygiène étant l'émetteur de ces bons, voici ce que l'instituteur affirme : « L'attitude du Bureau d'hygiène est en réalité un prétexte pour supprimer les bons, cela me paraît peu justifiable⁶¹ ». Le bureau d'hygiène serait alors accusé d'user de stratagèmes afin de diminuer le nombre de bons à distribuer. Une hypothèse peut être posée ici : le bureau d'hygiène pourrait refuser d'avoir trop de bons à distribuer car cela pèserait sur son budget qui est aussi destiné à de nombreuses autres tâches : la vaccination, les visites médicales... Nous pouvons sentir que l'accessibilité aux établissements d'hygiène pour les écoliers, quand elle est demandée par les fonctionnaires de l'enseignement, est beaucoup plus compliquée que lorsque ce sont d'autres acteurs. Plusieurs refus ont été émis de la part de gérant de bains douches ou du bureau d'hygiène afin de donner des bons⁶² ou permettre une autre plage horaire pour les bains douches pour les écoliers⁶³. Cependant, un an plus tard, lorsque que le groupe II du parti radical socialiste, demande que les bains douches de Flesselles soient ouvert aux enfants de la rue Victor Hugo, le service des eaux répond que ceux-ci pourraient rouvrir le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h. Cette école, la même qui s'est vu refuser une plage horaire supplémentaire un an auparavant, a alors pu, grâce à la lettre de ce groupe centriste de gauche, obtenir 2 demi-journées supplémentaires pour l'accès à ses élèves. Pouvons-nous voir là un jeu de pouvoir entre les différents pôles administratifs : le service des eaux, l'hygiène, l'administration centrale et l'école publique, ou bien simplement le poids qu'avait le parti radical dans l'entre 2 guerres dans la région lyonnaise, en sachant que c'était aussi le parti du Maire en place : Edouard Herriot ? Enfin une dernière

⁶¹ AML 101 WP 10 : Rapport de 1947 du directeur de la rue Smith au Maire de Lyon expliquant que des bons individuels étaient donnés aux élèves qui en faisaient la demande. 1947.

⁶² AML 101 WP 10 : Lettre du bureau d'hygiène au directeur de l'école de la rue de l'Ordre et de Meynis, expliquant que leurs installations hydrothérapeutiques sont suffisantes et que la distribution de bon n'est pas nécessaire. (cette demande sera acceptée dans la suite de l'affaire après inspection de l'infirmière.) 24 novembre 1932.

⁶³ AML 101 WP 10 : Lettre du directeur général du service des eaux à l'adjoint du maire du 1^{er} arrondissement, expliquant que « l'établissement est ouvert au public samedi et le dimanche matin. Il ne sera pas nécessaire d'ouvrir spécialement l'Etablissement (Flesselles) pour recevoir ces enfants une demi-journée par semaine. 18 juin 1936.

chose que nous pouvons remarquer : les périodes d'émissions des demandes des instituteurs concernant l'univers des bains douches : mars, mai, juin, octobre et novembre. Pouvons-nous émettre l'hypothèse que l'hygiène corporelle, devient une question préoccupante, lorsqu'arrive la saison de chaleur ? Ou peut-être ces périodes s'inscrivent-elles en suivant le calendrier scolaire, lorsque les leçons d'hygiène en science morale ou en science naturelle sont dispensées dans les écoles ? Ces hypothèses seraient intéressantes à creuser puisqu'il ne faut pas oublier que les instituteurs restent des acteurs humains et étaient peut-être plus attentifs à l'hygiène quand les élèves se découvraient à l'arrivée du printemps ou à la rentrée de l'automne, les sudations provoquant des odeurs susceptibles d'éveiller l'attention de l'enseignant aux questions de propreté.

Nous avons pu observer les canaux de diffusion chez l'enfant, qui lui-même est vu comme un canal de transmission par les pouvoirs publics pour transmettre ce qu'il a appris chez lui. En effet, la population adulte est moins accessible que l'enfant puisqu'elle travaille ou bien s'occupe du foyer. D'autres lieux de diffusion doivent être trouvés par les hygiénistes pour atteindre la plus grosse part de la population possible, et cela peut passer par le travail à l'usine là où beaucoup d'ouvrier se trouvent, à l'hôpital ou dans les hospices encore fréquentés par les classes les plus précaires, ou bien dans la rue et sur les places publiques, notamment par l'organisation à Lyon, de l'exposition internationale de 1914.

II) L'application du savoir au sein de la société

A) Les recommandations hygiéniques pour les travailleurs lyonnais

L'Histoire de l'hygiène et du travail du XXème siècle donne plusieurs raisons expliquant pourquoi les travailleurs et notamment la frange ouvrière de la population a été une cible prioritaire du mouvement hygiéniste. La première serait la préservation de la moralité. Dès le milieu du XIX^e, des enquêtes sur le monde ouvrier font le constat d'une misère alarmante chez « cette masse sourdement rebelle⁶⁴ », qui laisse présager un recul possible de la société pour les élites. L'ingénieur Hausser, au début du XXème siècle dit ainsi que « la pureté matérielle prépare à la pureté morale et la contagion du bien et ses lois sont aussi inflexibles que celles de la contagion du mal⁶⁵ ». Le Dr Jacquey en 1845 dit quant à lui que « la misère se montre bien

⁶⁴ G. VIGARELLO, *Le Propre et le Sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-âge...*, op. cit. P.205.

⁶⁵ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, op. cit. P.43.

rarement là où règnent la santé, l'ordre, la probité, la bonne conduite, la tempérance et l'amour du travail⁶⁶ ». Ainsi, la propreté est l'ordre et la vertu, elle a la capacité de neutraliser criminalité et délinquance. La propreté éloigne l'indigent de la saleté nonchalante, l'écarte des mauvaises passions et de la contestation qui en résulte⁶⁷. La propreté semble aussi permettre l'obtention de la dignité pour le travailleur, comme en atteste la citation suivante.

Il faut être propre, d'abord pour les autres : On n'aime pas serrer une main sale ni causer longtemps avec une personne dont le corps et les vêtements dégagent une odeur fétide. Ensuite par respect pour soi, pour ne pas avoir à rougir devant le dégoût d'autrui, pour apparaître au premier abord bien élevé⁶⁸.

C'est le constat que fait Sophie Richelle sur les bains dans les charbonnages belges⁶⁹. L'historienne observe que « le bain douche est un sas entre le monde du travail et le monde extérieur »⁷⁰. Ce lieu qui permet de se laver permet à l'ouvrier qui en ressort de ne plus porter son métier et donc sa condition, face à la société qui l'entoure. Ainsi, la propreté est vue par les élites comme catalyseur de révoltes et de mauvais comportements ; mais aussi comme vecteur de dignité pour les ouvriers. Instaurer la propreté chez l'ouvrier permet aussi la diffusion de celle-ci au sein de sa famille et ses groupes sociaux. L'ouvrier rapporte chez lui l'habitude d'hygiène et de propreté, l'atelier contribue alors par la suite au progrès de l'hygiène générale⁷¹. Cet apprentissage de la propreté notamment transmise ensuite chez l'enfant n'est pas anodine. Hygiène et industriels font bon ménage dans le sens où la propreté permettrait l'homme de soigner sa santé, d'obtenir une sensation de confort et qu'ainsi il mettrait plus de volonté à travailler et serait plus productif⁷². C'est ce que fait remarquer un rapport soumis à la mairie de Lyon pour la construction d'un établissement de bains publics à Lyon⁷³.

Il en résulte de documents anglais qu'un ouvrier propre, produit suivant l'âge, 8 à 12% de travail en plus. Cette considération fait qu'en Angleterre, certains usiniers obligent, par contrat, leurs ouvriers à se baigner toutes les semaines dans une piscine attenante à l'établissement.

Cette diffusion se fait très lentement. Pour beaucoup de patrons et d'ouvriers, le travail ne représente rien d'insalubre. La plupart des enquêtes au travail sont destinées aux patrons qui

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.* P.39.

⁶⁸ *Ibid.* Csergo, 1889.

⁶⁹ S. RICHELLE, « Ce que « se laver » signifie »..., *op. cit.*

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ AML 1124 WP 56 : Mr Novel : « L'hygiène publique, la santé et la puissance d'action physique par l'eau et la natation. Projet de construction d'un établissement de bains publics à Lyon. ». 1904.

perçoivent que les conditions hygiéniques sont favorables à l'état sanitaire des ouvriers. Les lois du 17 juillet 1883 et du 11 juillet 1903 donnent de réelles conditions d'hygiène dans les établissements industriels. La santé devient un objectif prioritaire pour les syndicats avant 1914 et de plus en plus d'ouvriers s'intéressent aussi à leur santé et donc à leur propreté. C'est dans ce contexte qu'un syndicat socialiste constitué d'ouvriers de cuivre, de robinetterie et de fonderie, demande à la mairie de Lyon, en 1904, de mettre en place un établissement de bain douche à 0,15 Francs sur la place Benoit Crépu. Ceux-ci expliquent que leurs métiers sont dangereux et malsains et que leurs corps sont corrodés par les vapeurs de cuivre teint par les oxydes. « Nous aurions besoin d'un bain journalier, que nos maigres salaires ne peuvent payer dans les établissements ordinaires » écrivent-ils⁷⁴. Cette pétition permet d'une part d'observer l'intérêt qu'ont les parti socialistes et les syndicats pour la santé et la propreté des ouvriers, mais aussi que ceux-ci ont compris le danger de leur métier malgré ce qu'il serait possible de penser sur le manque d'informations qu'avaient les ouvriers sur leur métier au XXème siècle. Les syndicats se sont rapidement intéressés et se sont beaucoup investis dans la protection de la santé des ouvriers. Des congrès d'hygiène et de la sécurité des travailleurs se forment, où sont encouragés la propagande pour l'hygiène corporelle, pour l'hygiène mentale et le sommeil aussi, l'amélioration de l'hygiène alimentaire ou dans les ateliers... Nous voyons qu'il y a une réelle volonté de la part des élites bourgeoises, des hygiénistes moralistes, des politiques, des syndicats et des ouvriers eux-mêmes d'accéder à une plus grande propreté.

Plusieurs freins sont encore présents pour que la disposition à cette propreté soit équivalente aux niveau de volonté que nous venons d'observer. Tout d'abord le frein culturel : l'industrialisation a été permise grâce à l'exode rural, or la plupart des nouveaux travailleurs des villes n'ont pas les mêmes pratiques que les citadins⁷⁵. Des discussions vont avoir lieu lors des constructions des Habitations à Bon Marché permises par la philanthropie et les hommes politiques, cherchant ainsi un moyen pour que les habitants se lavent à moindre coût. Le coût de la propreté est aussi un autre frein. Lors du conseil municipal de Lyon du 15 octobre 1901, est discuté l'installation d'un nouvel établissement de chalets bains hygiéniques. Les défenseurs du projet : le maire et certains conseillers font face à des réticences d'autres conseillers qui

⁷⁴ AML 1124 WP 56 : Pétition écrite par le parti soclaiste de France, fédération révolutionnaire du Rhône 6^{ème} section, pour l'établissement d'un édicule de bains douche sur la place Benoit crépu à 15cts de Francs. Adressé au Maire de Lyon et au Conseil municipal, déposé par Mr Novel. Le 13 septembre 1904.

⁷⁵ Nadia TAÏBI, « Du corps à la maison : qu'est-ce qu'être propre ? Entretien avec Monique Eleb. », *Sens-Dessous*, 13-1, 2014, p. 15-24.

expliquent que des bains à 0,15 francs seraient déloyaux pour la concurrence. Ce à quoi répond un des autres conseillers⁷⁶ :

Il n'est rien de commun entre les établissements de bains à 0,75 Francs et ceux à 0,15 Francs. (...) Il est certain que les Bains douches à bon marché sont une excellente chose pour les ouvriers qui ne possèdent pas une bourse très bien garnie et qui pourtant veulent se baigner.

L'édification de ce bain douche devait se faire dans la rue de la Buanderie, dans le 6^{ème} arrondissement, là où il n'existe pas de chalets de Bains douches, les plus près étant ceux de la Rue Robert et de la Rue Sèze, et donc assez éloignés. Un des conseillers propose que les habitants de la rue de la Buanderie aillent à la Croix-Rousse, ce à quoi le maire répond : « Nous ne pouvons pas envoyer les habitants du 6^{ème} à la Croix Rousse, rien que le trajet leur coûterait 0,35 francs en Tramway »⁷⁷. Cette démonstration exprime que le coût est un frein à la propreté de l'ouvrier mais la distance est aussi un obstacle à ne pas négliger. Enfin, la pudeur, non pas du corps physique mais du corps social est une barrière à l'accès à la propreté. Dans ce rapport, le maire exprime que si les premiers établissements n'ont pas été très fréquentés, c'est qu'ils étaient trop en vue sur les places publiques, et que la nouvelle installation se ferait plus discrète. Dans la pétition du parti socialiste vue précédemment, ceux-ci demandaient l'installation d'un « édicule de bains douche à 0,15frs, analogue ou autre, à ceux existants à Vaise ou derrière les voutes de Perrache »⁷⁸. Peut-on imaginer que ces établissements expressément cités étaient établis de façon plus discrète que les autres ? Enfin, sans doute la dernière entrave à la propreté de l'ouvrier était le virilisme de sa classe. Thierry Pillon fait une démonstration remarquable sur la force et le virilisme de l'ouvrier en travaillant sur des archives privées : la représentation virile du corps, la puissance physique présente dans l'iconographie du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, images qui sont reprises dans la tradition syndicale en France. Il est alors d'usage de parler de vigueur masculine, d'admirer le courage, le silence face à la douleur et à l'effort. Pillon conclut en écrivant :

Le virilisme, on le sait, prend aussi le sens d'une stratégie défensive devant les conditions de travail et les risques qu'encourent les ouvriers. Une expression récurrente de cette protection

⁷⁶ AML 1140 WP 80 : Délibéré municipal : installation d'un nouvel établissement de bain douche. Projet de traité avec la société des chalets bains hygiéniques. 15 octobre 1901.

⁷⁷ AML 1140 WP 80 : Délibéré municipal : installation d'un nouvel établissement de bain douche. Projet de traité avec la société des chalets bains hygiéniques. 15 octobre 1901

⁷⁸ AML 1124 WP 56 : Pétition écrite par le parti soclaiste de France, fédération révolutionnaire du Rhône 6^{ème} section, pour l'établissement d'un édicule de bains douche sur la place Benoît crépu à 15cts de Francs. Adressé au Maire de Lyon et au Conseil municipal, déposé par Mr Novel. Le 13 septembre 1904.

psychologique est celle de l'indifférence. Tout d'abord devant le danger, en affirmant une bravoure ostentatoire qui pousse à ignorer les mesures de sécurité⁷⁹.

Ainsi, faut-il voir dans la réticence de l'ouvrier aux soins et à la protection qu'il peut s'apporter, comme le démontre Thierry Pillon, un stratagème pour rester de marbre face à sa condition ?

Nous avons pu ici observer qui étaient les acteurs de l'instauration de la propreté auprès du monde ouvrier et quels en étaient les objectifs sociaux, moraux et économiques, mais aussi quels étaient les freins à cette diffusion au sein de cette frange de la population. Le monde du travail a ainsi été lieu de diffusion des normes de propreté et d'hygiène, tout comme l'hôpital.

B) L'utilisation des hôpitaux lyonnais comme lieu de diffusion des normes de propreté.

Selon Csergo, l'enfermement permet d'enfermer et de garder à l'œil les corps des misérables : prisons, asiles, maison d'hospitalité sont ainsi les lieux de médicalisation et d'hygiénisation des plus démunis⁸⁰. Les hospices se peuplent d'une foule d'incurables, de vagabonds, d'enfants malades et bien portants mélangés⁸¹. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, on adopte une logique d'isolement à l'hôpital pour les maladies, les infections et la contagion. On sépare le sain et le malsain, l'hôpital devient alors un lieu d'évacuation de miasmes et d'immondices grâce à l'action de l'air et de l'eau⁸². Certains médecins ont eu un rôle majeur dans la prophylaxie de la propagation des germes, comme le docteur Semmelweis qui, au milieu du XIX^{ème} siècle, met au point et valide scientifiquement la pratique de l'hygiène manuelle. Les mains ont été identifiées comme vectrices de transmission d'infections. Au XIX^{ème} siècle, les bains, les douches et les étuves sont principalement utilisés pour soigner dans les services de gériatrie, vénérologie, pathologie infectieuse. On met au point des bains entiers, des bains partiels, des bains médicamenteux, des bains avec des composés végétaux... L'usage des bains pour aliénés remonte à la fin du XVII^{ème} siècle. Dès les années 1870, laver le corps n'est plus considéré comme seul soin médical⁸³.

⁷⁹ Thierry PILLON, « Le corps ouvrier au travail », *Travailler*, 32-2, 2014, p. 151-169.

⁸⁰ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIX^e siècle...*, op. cit. P.100

⁸¹ Jacques Fabry, Joseph Hajjar, Philippe Hartemann, Pierre Parneix. « La longue marche de l'hygiène et les 40 ans de la Société française d'hygiène hospitalière | HYGIENES » , Mis en ligne le 25/05/2022. <https://www.hygienes.net/actualite/edito/la-longue-marche-de-lhygiene-et-les-40-ans-de-la-societe-francaise-dhygiene-hospitaliere>.

⁸² J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, op. cit. P.100

⁸³ *Ibid.* P.125.

A la fin des années 1880 des salles de bains sont installées dans plusieurs dispensaires de Paris conçus pour les plus démunis⁸⁴, équipés d'une chaise à claire voie, et d'une planche trouée au-dessus de la tête qui sert de pommeau arrosoir. Aussi, l'hôpital est le lieu de refuge exclusif des indigents jusqu'au début du XX^{ème} siècle. A Lyon, le docteur Antoine Gailleton, radical-socialiste devient maire en 1881. En 1883, le maire-médecin crée le service d'assistance médicale à domicile. Ce service prend en charge les malades nécessiteux à la place des Hospices Civils de Lyon (HCL). Les HCL ont cependant gardé les cas de maladies dermato-vénériennes et la chirurgie. En 1899, on sépare les institutions des mendiants et des personnes âgées avec les dépôts de mendicité qui ont disparu avec le temps⁸⁵. Il est difficile d'établir comment les hospitalisés ont été éduqués à la propreté par les équipes médicales des institutions hospitalières. Nous pouvons toutefois émettre l'hypothèse de l'importance du mimétisme : une fois sortis de l'hôpital, les patients auraient pu reproduire les soins prodigués à l'hôpital notamment les bains, les lavages de mains ou bien d'autres parties du corps. Il faut souligner que l'hôpital permettait l'accès à une frange de la population qui ne pouvait être atteinte ni par le travail ni par l'école : les vagabonds, les mendiants et les personnes âgées. La discipline et la coercition faisaient partie du processus d'hospitalisation pour rendre cette population « moins dangereuse⁸⁶ », car rappelons-le encore une fois, l'hygiène physique était perçue comme corrélée à l'hygiène psychique. Claire Barillé observe que cette éducation se fait par l'abandon du corps au soin du médecin et des soignants⁸⁷. La pudeur est bien souvent laissée à la porte de l'hôpital. Ce n'est qu'à la fin du XIX^{ème} siècle qu'apparaît la revendication d'un droit à la pudeur pour les malades, attesté par des plaintes destinées aux chefs de services. L'attitude du corps médical n'est plus admise pour les patients qui souhaitent être respectés. L'autrice a travaillé sur les dossiers de plaintes, qui montrent « comment les institutions ont imposé une négation des pudeurs individuelles, non seulement en tant qu'établissement collectif soumis à une discipline rigoureuse, mais encore par une pratique médicale modelée par la méthode clinique »⁸⁸. Cette coercition physique et morale a peut-être joué un rôle dans la découverte et l'acceptation du corps de certains patients qui sont, ou qui sortent, d'un XIX^{ème} siècle où la pudeur était une des mœurs fondamentales.

⁸⁴ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIX^e siècle...*, *op. cit.*

⁸⁵ Axelle BRODIEZ-DOLINO, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XX^e siècle », *Le Mouvement Social*, 242-1, 2013, p. 9-29.

⁸⁶ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

⁸⁷ Claire BARILLÉ, « Les vaines pudeurs à l'hôpital (XIX^e siècle) », *Histoire, médecine et santé*, 1, 1 juin 2021, p. 47-61.

⁸⁸ *Ibid.*

Ainsi, l'hôpital, les hospices et les dispensaires ont permis d'atteindre des types de population certainement inaccessibles par les canaux principaux de l'hygiénisme : l'école et le travail. D'autres voies ont été utilisées pour que l'hygiénisme pénètre la société dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. La rue et les espaces extérieurs ont ainsi été des biais d'informations pour les populations. Ce sont des voies moins institutionnelles que l'hôpital, l'école ou le travail, et dont l'impact est moins mesurable. Nous pouvons néanmoins étudier les affiches d'informations municipales ou observer un événement local d'importance : l'Exposition internationale de Lyon de 1914.

C) L'utilisation de l'espace urbain lyonnais pour la publicité des dispositifs hygiéniques.

Nous pouvons considérer que toute publication sur l'espace public, d'origine privée ou publique, à caractère informatif, commercial, voire même les enseignes des bains-douches⁸⁹, ainsi que expositions ont servi à donner de la visibilité aux notions d'hygiène et à ses dispositifs. Nous pouvons utiliser l'exemple des avis d'adjudication : il a été publié que le mardi 12 août 1930 à 15h, aurait lieu l'adjudication des travaux de terrassement pour la construction d'un lavoir bains-douches impasse Flesselles⁹⁰. Cette information, si minime soit-elle, informant qu'un choix serait fait entre plusieurs entreprises pour le terrassement d'un espace, aurait pu aiguïser la curiosité de certains Lyonnais et les pousser à se renseigner sur la construction d'un édifice de bains publics rue de Flesselles et s'y rendre après la construction. Le 4 août 1924 est publié l'ouverture d'une enquête administrative.

Une enquête administrative est ouverte, sur le projet d'acquisition par la ville de Lyon au prix de 90.483fr 60, d'un terrain situé 215 et 217 tue Paul-Bert, nécessaire à la création d'un lavoir et bains municipaux. Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Maire du 3^{ème} Arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours à compter du lundi 11 Août 1924, aux personnes qui désireront en prendre connaissance. A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra auxdits bureaux, le mardi 19 Aout 1924, de 13 heures à 17 heures, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit⁹¹.

⁸⁹ *Les bains douches - Visites privées*, 2016. Dans cette réalisation, Colette Aymard précise que les devantures remarquables des bains douches souvent en Faïence blanche, avec des écritures bleues et rouges, servaient pour que les passant et les habitants remarquent ce lieu et s'y rendent.

⁹⁰ AML 949 WP 10 : Mairie de Lyon, Travaux de terrassement, ADJUDICATION. Avant le 12/08/1930.

⁹¹ AML 922 WP 77 : Mairie du 3^{ème} arrondissement, Publication d'une enquête administrative concernant l'édification du bains-douches lavoir rue Paul-Bert. 04/08/1924.

Nous voyons ici que le public est informé et invité à participer à la décision du projet de l'édification ou non, d'un bain douche lavoir public. Même si ce n'est pas directement une publicité pour dire aux habitants de la ville de se servir des dispositifs hygiéniques, la municipalité, indirectement, commence à faire rentrer dans les mœurs des gens que Lyon va bientôt disposer d'un, puis plusieurs bains publics dont ils pourront disposer. Dans la même optique, les entreprises privées de bains dans d'autres villes, notamment Paris, ont aussi joué un rôle dans la diffusion d'information sur les bains collectifs. Une affiche pour les Bains parisiens (Image I) de 1885⁹² propose aux parisiens l'accès aux bains, piscine, vapeur douches pour 1 franc et 0,6frs pour le bain simple.



(Image I : Affiches pour les bains parisiens, 160 rue Oberkampf. Piscine-vapeur douche. 1885. Lithographie en couleurs, 84 x 60 cm. Huile/toile, 104 x 137 cm. Bibliothèque nationale de France.)

Le service propose aussi des bains russes, des fumigations et des bains médicinaux. Nous pouvons imaginer que cette affiche haute en couleur a pu intriguer certains passants qui ne connaissaient pas ces pratiques ou ce type de lieux à y aller et peut-être même à pratiquer certains bains. Une affiche de la Caisse d'épargne de Saumur (Image II), en plus d'expliquer l'établissement de bains douches et de bains chauds à Saumur, utilise des maximes hygiénistes :

⁹² Affiches pour les bains parisiens, 160 rue Oberkampf. Piscine-vapeur douche. 1885. Lithographie en couleurs, 84 x 60 cm. Huile/toile, 104 x 137 cm. Bibliothèque nationale de France.

« L'hygiène donne la santé et permet d'obtenir une longue existence. » ; « La douche garantit la santé. » ; « La douche peut être prise en sortant de table mais rapidement » ; « santé vaut richesse ». A la fois cette affiche informe le public mais en plus elle donne des indications hygiéniques aux passants.



(Image II : Affiche de la Caisse d'Épargne de Saumur, 23 août 1913).

L'espace urbain n'était pas le seul lieu où la propagande hygiéniste pouvait avoir sa place. La ville de Lyon a décidé d'ouvrir le 1^{er} mai 1914 son exposition internationale urbaine afin de « faire connaître tous les progrès réalisés dans l'ordre de l'administration et de l'hygiène municipale qu'il s'agisse de travaux publics ou d'institutions sociales »⁹³. Celle-ci s'est déroulée au quartier de La Mouche sur 75 hectares, 17 000m² dédiées aux pavillons des nations étrangères où 17 232 entreprises présentaient leurs activités⁹⁴. L'exposition portait sur quatre grands axes : le développement urbain, les nouveaux besoins, les théories hygiénistes et le progrès social. L'accent était mis sur les hôpitaux, le traitement des eaux, la santé publique et la lutte contre les maladies : 800 stands étaient consacrés à l'hygiène. Une des affiches de l'exposition (Image III) nous montre d'ailleurs trois personnages, l'un plus haut portant l'écusson lyonnais, et deux plus bas, dénudés, portant des jarres d'eau qui se déversent. Le message peut-il être compris comme « il n'est plus l'heure de se méfier de l'eau » ?

⁹³ « Histoire de Lyon : l'exposition internationale urbaine de 1914. », 7 janvier 2022, <https://vivrelyon.net/histoire-de-lyon-lexposition-internationale-urbaine-de-1914/>.

⁹⁴ Association Historical-Cities 69005 Lyon France, « Exposition internationale universelle de 1914 à Lyon », <https://www.patrimoine-lyon.org/traditions-lyonnaises/l-exposition-internationale-de-lyon-en-1914>.



(Image III : Affiche, Capiello : exposition internationale de Lyon, 50x70cm).

C'est d'ailleurs de cette impulsion hygiéniste que, quelques années plus tard, découleront les bains douches municipaux de Gerland⁹⁵. Ainsi, le quartier de La Mouche, devenu pendant quelques mois la vitrine publicitaire des progrès hygiéniques de la ville de Lyon, a proposé des stands d'informations relatifs à l'hygiénisme. Il est possible de postuler que cette exposition a eu un impact fort sur les mentalités relatives à l'hygiène dans l'agglomération lyonnaise.

Nous avons pu dans cette dernière partie observer les relais de la diffusion de l'hygiénisme à travers les temps de la vie de la population. Le travail, l'hôpital ou bien les loisirs, tous ces temps ont pu à un moment donné délivrer des conseils ou bien des pratiques hygiénistes même si ce n'était pas leur but premier. Cela nous permet d'observer à quel point l'hygiénisme a pénétré la société en profondeur tout au long de la première moitié du XX^e siècle. Nous pouvons à présent nous pencher sur l'impact que ces « institutions » ont eu sur les

⁹⁵ « Histoire de Lyon »..., *op. cit.*

mentalités de la population lyonnaise. Nous observerons d'abord les pratiques de la bourgeoisie et leur moyen de diffusion des normes de propreté, puis nous observerons dans quelles mesures cela a eu un impact sur les classes populaires.

III) Les nouvelles pratiques de l'hygiène.

A) La diffusion bourgeoise de la propreté.

Dans plusieurs ouvrages ou travaux français de l'historiographie relative à l'hygiène publique, nous pouvons trouver des passages relatifs à la « rupture sociale » de l'hygiène. Dans les travaux de Jean-Pierre Goubert⁹⁶ ou bien Julia Csergo⁹⁷ pour ne citer qu'eux, on présente d'abord une bourgeoisie avant-gardiste par rapport à l'hygiène, instaurant les nouvelles normes de propreté, de beauté et de pudeur. Une bourgeoisie et une philanthropie hygiéniste paternaliste, tenant parfois des discours sur une classe populaire déviante voire délinquante, qu'il faut sauver de son sort mais surtout des fléaux épidémiques dont elle pourrait être la source. Dans un second temps nous trouvons une classe populaire plus ou moins réceptive à cette nouvelle hygiène, possédant ses propres codes d'hygiène mais s'inspirant tout de même de cette diffusion bourgeoise de la propreté. Nous pouvons commencer par étudier l'arrivée des équipements sanitaires ainsi que leur réception dans les foyers les plus aisés du XIXème siècle.

Les nouveaux espaces tels que le cabinet de toilette « à l'anglaise » ou les salles de bains sont devenus des lieux où s'accroît une nouvelle norme : la pudeur. Même le mobilier devait être « caché » : les tuyaux et les accessoires techniques devaient être camouflés dans l'espace pour mettre en avant ce qui était destiné aux soins du corps⁹⁸. La pudeur peut renvoyer à plusieurs choses au XIXème et au XXème siècle : « une attitude de retenue empêchant de dire ou de faire ce qui peut choquer les corps sociaux », « la dissimulation d'une vulnérabilité du corps et des sentiments »⁹⁹. Ainsi, dans le début du processus social des « critères de beauté », en entendant ici le sens physique et le sens moral, la beauté ne résulte pas d'un processus de nettoyage mais de « dissimulation de la crasse » grâce à des outils d'apparat. On cache la

⁹⁶ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, op. cit.

⁹⁷ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, op. cit.

⁹⁸ N. TAÏBI, « Du corps à la maison »..., op. cit.

⁹⁹ Gaëlle DESCHODT, « La pudeur, un bilan », *Hypothèses*, 13-1, 2010, p. 95-105.

couleur du visage par du maquillage blanc, on fait disparaître les odeurs que ce soit corporelles avec du parfum ou bien dans les latrines avec l'arrivée de l'eau. L'arrivée de l'eau fait quelques peu changer ces codes : la toilette au 18^{ème} siècle devient une affaire plus intime. La pudeur résulte dans la discrétion, la classe aisée devient plus propre hygiéniquement grâce à l'arrivée des salles de bains et délaisse peu à peu les maquillages et autres artifices. La « beauté naturelle » devient le nouveau critère de bienséance, le maquillage tel que les fards à joues, ne sont plus réservés qu'aux prostituées à la fin du XIX^{ème} siècle.¹⁰⁰ D'ailleurs ces nouveaux critères de beauté sont définis d'abord par l'aristocratie et la bourgeoisie : Mme de Garches en 1894 : « une divinité que nous devons vénérer est la toute puissante déesse Hygie, sans elle pas de beauté réelle car pour être belle, il faut bien se porter et l'hygiène c'est la santé. »¹⁰¹ La Baronne de Staffé, la Comtesse Gencé et d'autres donnent des « ordonnances » de politesse, de savoir vivre et de gestes pour les ablutions¹⁰². La presse bourgeoise devient un vecteur des notions de propreté et d'hygiène. Jean-Pierre Goubert nous donne l'exemple de *L'illustration*, un journal paru de 1843 à 1944 destiné à la bourgeoisie urbaine puis conservatrice, proposant des articles pour des parfums, des salles de bains, des eaux minérales, des produits de soins du corps... Le luxe et le plaisir de la détente deviennent les « nouveaux enjeux » de la propreté pour la frange la plus aisée de la population. « Le corps bourgeois est valorisé, bichonné, il est un capital social à préserver et à faire fructifier. »¹⁰³ . Ces nouveaux critères de beauté, définis par et pour la bourgeoisie, vont se diffuser petit à petit au sein de la société. Mais bien avant cela, ce sont les notions de propreté qui vont pénétrer les couches sociales. La mission que s'est donnée la haute société du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle a été de corriger la déviance sanitaire des classes populaires. Tout d'abord pour éviter que de nouvelles épidémies ne réapparaissent et se transmettent à cause du manque d'hygiène du peuple, mais aussi car l'hygiène physique joue sur l'hygiène morale, « il faut trouver un moyen de combattre le fléau de cette déviance qui s'accroît sans cesse » que pointe du doigt la bourgeoisie. Un véritable mépris de classe existe à ce sujet comme nous pouvons l'observer par le discours qu'adopte le Dr Ryckière en 1908 :

¹⁰⁰ Musée des traditions et arts Normands château de Martainville, « Guide des enseignants, l'eau et a toilette de la Renaissance au début du 20^{ème} siècle. » Exposition du 6 avril 2013 au 12 janvier 2014.
<http://pedagogie.ac-limoges.fr/ia87/IMG/pdf/guide-enseignant-expo-leau-et-la-toilette.pdf>

¹⁰¹ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, op. cit. P.52.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, op. cit. P .111.

« On connaît le mépris incroyable et cynique de toute hygiène, la malpropreté souvent repoussante de beaucoup de servantes. Or, ce sont précisément ces défauts et ces vices qui favorisent leur chute définitive dans cette forme de prostitution publique ou clandestine, à laquelle elles sont réduites, la forme la plus basse et la plus vile de la débauche qui se caractérise par une malpropreté. (Dr Rickyère, 1908, La servante criminelle)¹⁰⁴

Laurent Matthey et Olivier Walther¹⁰⁵ voient même que « la propreté est un discours social qui renvoie non à l'hygiène mais au contrôle de soi. ». Ils relatent plusieurs slogans tels que « une société sera d'autant plus moralisée qu'elle sera déclassée. » ; « L'individu qui s'est lavé, qui s'est débarbouillé, marche d'un pas plus alerte, le visage frais, l'esprit dispos et peu réellement produire mieux et plus vite. » tiré du *journal de la société vaudoise d'utilité publique, 1869*.

On voit là très clairement le courant de pensée qu'adopte la bourgeoisie paternaliste, on retrouve ce type de discours dans plusieurs discours hygiénistes : une classe populaire vile et décadente ou bien une classe populaire qui court à sa perte et qu'il faut aider. Au-delà de cette volonté de contrôle certain, on voit dans le deuxième extrait du journal une autre motivation de la bourgeoisie pour éduquer la classe populaire à l'hygiène : la production économique. L'hygiène est devenue un signe d'aisance. Le Dr Jackey écrit en 1845¹⁰⁶ :

« Pour améliorer sa condition, il ne suffit pas de diminuer son travail, d'augmenter son salaire, ou de l'enrichir, par le bouleversement de la société. On s'aperçoit bientôt que la misère se montre bien rarement là où règnent la santé, l'ordre, la probité, la bonne conduite, la tempérance et l'amour du travail. »

Pour Julia Csergo, le principe de moralité de la propreté change quand l'homme devient l'homme machine et travaille au service du bourgeois, et s'il est propre, il est dans une situation plus confortable, qui lui permet de mettre plus de volonté au travail.

Nous avons ici les deux grands arguments de la société paternaliste, d'une part la défiance de la bourgeoisie vis-à-vis des épidémies et maladies que pourrait propager la population ouvrière, et d'une autre part des raisons qui pousseraient les ouvriers à produire plus en leur

¹⁰⁴ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, op. cit.

¹⁰⁵ Laurent MATTHEY et Olivier WALTHER, « Un « Nouvel hygiénisme » ? Le bruit, l'odeur et l'émergence d'une new middle class », *Articulo - Journal of Urban Research*, 1, 1 décembre 2005, <https://journals.openedition.org/articulo/931#tocto1n1>.

¹⁰⁶ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, op. cit.

donnant des solutions pour avoir une situation plus confortable. Il faut nuancer le discours expliquant qu'une relation ascendante a introduit la propreté au sein des classes plus ou moins démunies. Des exemples nous montre que la propreté est vite devenue un critère de dignité, et est passée du statut de droit au statut de nécessité pour la quasi-totalité de la population au milieu du XXème siècle.

B) D'un droit à la propreté à sa nécessité.

Des journaux populaires vont commencer à paraître dès la fin du XIXème siècle comme *Le petit journal* ou bien *Le petit parisien*, destinés à toutes les classes mais surtout aux classes populaires¹⁰⁷, les parutions vont diffuser de la publicité pour des produits non pas de luxe mais « devenus indispensables à la propreté d'usage »¹⁰⁸ : des savons, produits de rasages, de soins capillaires... L'argumentaire repose selon Jean-Pierre Goubert sur l'efficacité de ces outils quotidiens, de plus appuyés par des arguments scientifiques. « Les publicitaires font essentiellement appel à l'imaginaire du lecteur, à sa foi dans la science et dans sa volonté d'échapper à l'usure de la vie. La presse populaire possède des arguments bien différents de la presse destinée à la bourgeoisie, cela est sans doute dû à la demande populaire qui ne se soucie pas vraiment du « luxe d'une salle de bain » en début de siècle, mais simplement de pouvoir jouir pleinement de son droit à la propreté, efficacement et simplement. Nous pouvons d'ailleurs observer dans la décennie 1900 – 1910 une affluence assez forte de demandes d'établissement, non pas de salle de bain dans les logements mais d'établissements d'hygiène collectifs, alors qu'en 1900, peu de logements sont raccordés à l'eau courante ou bien ayant des appareils de commodité, ce qui nous donne un exemple de l'une des préoccupation populaire de l'époque : non pas la revendication d'une salle de bain individuelle mais celle du moyen le plus simple et le plus économique pour se laver. En 1901, le conseil municipal¹⁰⁹ et la société de bains hygiéniques¹¹⁰ sont plusieurs fois sollicités par les habitants des différents quartiers de Lyon pour que soient établis des chalets bains douches à proximité de chez eux. Nous pouvons nous demander si l'installation des huit chalets de bains

¹⁰⁷ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, op. cit. P. 119

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ AML 1140 WP 80 : Extrait du registre des délibérations municipales, suite aux « diverses pétitions demandant la création de nouveaux chalets de bains douches dans certains quartiers de la ville qui en sont actuellement dépourvus. » 15/10/1901.

¹¹⁰ AML 1140 WP 80 : Lettre de la société de chalets bains hygiéniques destiné à la mairie de Lyon : « Notre société des bains douches a reçu à diverses reprises et de plusieurs côtés différents des demandes d'ouverture de nouveaux chalets notamment dans les quartiers de St Jean, de St Just et des Brotteaux. ». 15/04/1901.

en 1908 a eu un impact sur les mentalités des habitants de Lyon, en matière de réflexion sur les apports de la proximité de lieux de commodités, ou bien de la mise en place d'habitudes prises ou de volonté de prendre des habitudes d'ablutions régulières grâce à ces nouveaux établissements. Plusieurs hypothèses peuvent être proposées mais ce qui est observable, c'est que la population est à l'origine de la demande d'accès à la propreté. Des instances plus grandes que des groupes d'habitants ont d'ailleurs été les porte-paroles de ces revendications au droit à la toilette régulière. Le parti socialiste de France¹¹¹ a servi d'appui à la demande d'ouvriers de différents secteurs métallurgiques pour l'établissements de bains. Nous retrouvons dans le courrier qu'ils ont envoyé à la Mairie, les notions de besoins d'une toilette régulière, notamment car ils sont confrontés aux teintures des oxydes de cuivres. Ils expliquent aussi vouloir un établissement de proximité car ceux de Vaise et Perrache sont trop éloignés. Nous pouvons observer dans cette demande une nécessité de régularité dans la propreté. Le lieu de propreté doit être proche pour être utilisé régulièrement.

Dans le début de la seconde moitié du XXème siècle, la propreté est établie dans la plupart des foyers, et les mentalités relatives au mobilier nécessaires à celle-ci ont évolué. En 1962, dans une émission diffusée sur la RTF¹¹², une journaliste interviewe plusieurs habitants du quartier du Marais à Paris. La chroniqueuse leur demande d'abord comment ils se lavent tous les jours. Les Parisiens répondent pour certains, faire leur toilette dans le lavabo de leur logement, qui se trouve soit dans la chambre, soit dans la cuisine, soit dans le couloir de l'entrée. Certains y font leur toilette quotidienne et profitent une fois par semaine des bains publics. Dans la seconde partie de la diffusion, la journaliste demande aux habitants du Marais s'ils voient la salle de bain comme un luxe. Tous sont formels, la salle de bain n'est pas un luxe, « c'est une nécessité ». Ce terme revient dans toutes les réponses.

Dans cette partie nous pouvons constater l'évolution qui a eu lieu de la fin du XIXème siècle jusqu'au milieu du XXème siècle concernant les notions et les normes de propreté dans différents milieux sociaux. Les nantis ont établi de nouveaux critères de propreté mais surtout de « beauté morale et physique », notamment grâce à la diffusion d'un équipement technique d'abord dans leur maison. L'influence philanthropique a certainement joué un rôle dans la diffusion des codes de propreté au sein des milieux prolétaires, mais il y a eu de leur côté une réelle appropriation de la propreté, des codes différents (la toilette au lavabo quotidienne dans

¹¹¹ AML 1124 WP 56 : Pétition des ouvriers du parti socialiste de France fédération révolutionnaire 6ème section relative à l'établissement d'un bain douche. 01/09/1904.

¹¹² « 1962 : Quand les Français n'avaient pas de salle de bain. Archives INA », *Youtube.com*, <https://www.youtube.com/watch?v=0pcxMdGYpqc>.

les années 1940 par exemple), ainsi qu'une culture et des critères différents de propreté. Cela nous laisse penser que la relation n'a pas été ascendante mais à double sens, puisque voyant ces classes pauvres tendre aux mêmes niveaux de propreté qu'elle a prescrite, l'élite a sans doute dû revoir ses normes et encore les faire évoluer afin de toujours pouvoir se distinguer du reste du peuple.

PARTIE 2. LES ACTEURS DE L'HYGIÈNE

L'hygiénisme est une démarche scientifique milieu du XIXème siècle, au départ médicale puis devenue politique, sociale et urbanistique à la fin du XIXème. La démarche de l'hygiénisme avait pour but de donner une expertise aux représentants scientifiques pour gérer l'épidémiologie, la démographie afin de préserver la santé des individus et améliorer leur condition de vie. Dès le milieu du XIXème siècle des médecins de plusieurs pays correspondent et échangent sur des sujets internationaux comme les épidémies de choléra, de tuberculose ou de typhoïde. Des réunions internationales ont alors été mises en place pour réfléchir à des recommandations communes permettant d'améliorer le sort des pays. Ces expertises scientifiques ont été présentées internationalement, nationalement et mises en places à des échelles locales dans la continuité de la fin du XIXème siècle et du XXème siècle où l'hygiénisme a pris de plus en plus d'ampleur et a été institutionnalisé.

I) Les créateurs de nouveaux savoirs

Dès le milieu du XIXème siècle, les experts hygiénistes européens, russes, américains, se réunissent afin de trouver des solutions épidémiologiques et démographiques. Au fil des décennies ces réunions aborderont des sujets de plus en plus précis et variés comme la mise en place de dispositifs hygiéniques, la construction de logements collectifs, le traitement de l'eau...

A) Les congrès internationaux d'hygiène.

L'hygiène fut une des premières disciplines à participer au mouvement de l'internationalisation scientifique, soit une stratégie qui a permis de coordonner des actions hygiéniques à l'échelle internationale pour tirer en tirer profit à l'échelle nationale... La première manifestation fut une conférence sanitaire internationale relative notamment à la gestion du choléra et de la fièvre jaune, organisée à Paris le 12 juillet 1851. Celle-ci vit la réunion de représentants de douze pays : l'Espagne, la Turquie, l'Italie, l'Angleterre, la Grèce, le Portugal, cinq royaumes italiens, et la France. A la suite de cette conférence, une dizaine d'autres seront organisées jusqu'en 1938, Ayant pour sujets principaux les pandémies comme

le choléra, la fièvre jaune ou la peste, d'autres mouvements scientifiques vont se développer comme les Congrès internationaux d'hygiène, les Congrès internationaux d'hygiène et de démographie, d'autres portant sur l'hygiène publique et l'urbanisme. Les expositions universelles internationales seront aussi parfois des lieux où se tiendront ces congrès¹¹³. Une hausse du nombre de ces manifestations est observable dès 1876 mais certains congrès semblent plus populaires que d'autres¹¹⁴. Dans les rapports de ces congrès auxquels participent des médecins représentants de chaque nation, il est possible de ressentir dans les discours une certaine volonté d'entente, d'entraide voire d'amitié internationale par le biais de la science médicale. Le Docteur Crocq, médecin Belge et représentant du ministre, exprime d'ailleurs à ce propos, pendant le congrès d'hygiène et de démographie de Paris en 1889, que « il n'y a d'ailleurs pas de question, si je puis ainsi m'exprimer, qui se prête davantage à l'internationalisme que les questions d'hygiène publique¹¹⁵ ». Paul Brouardel, médecin et professeur en médecine, lors de cette même conférence exprime « le caractère international qu'elle doit présenter : les difficultés que rencontrent les solutions qu'elle préconise ». Le professeur Pacchiotti, représentant italien lors de cette conférence, félicite également l'amitié de la France et de l'Italie :

Ainsi la France et l'Italie marchent d'accord sur la large voie du progrès intellectuel et moral, sous le souffle tout-puissant de la liberté et de la paix ; un même esprit réformateur vivifie et agite les deux nations, le cœur des deux peuples bat à l'unisson, la France et l'Italie, unies entre elles, peuvent et doivent marcher main dans la main¹¹⁶.

L'hébergement de ces congrès internationaux permet sans doute aux pays ainsi qu'aux villes de pouvoir briller à l'international. Le rayonnement des villes est aussi devenu un enjeu de l'internationalisation scientifique. Le Dr Crocq qualifie Paris de vraie capitale du progrès et de la civilisation. Le docteur Merry-Delabost profitera de congrès pour exposer son installation de bain douche dans la prison de Rouen. Lyon s'est vu félicitée au cours du troisième congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine en mars 1932 « Le premier de ces

¹¹³ *Congrès international d'hygiène et de démographie tenu à Paris du 4 au 11 août 1889 : compte rendu sommaire*, 1890.

¹¹⁴ Stéphane Frioux, « Les réseaux de la modernité. Amélioration et diffusion de l'innovation dans la France urbaine. (fin XIXe siècle – années 1950). » dir. Jean-Luc Pinol. Université Lyon 2. Thèse de doctorat d'histoire soutenue le 27 novembre 2009. P.133

¹¹⁵ *Congrès international d'hygiène et de démographie tenu à Paris du 4 au 11 août 1889...*, *op. cit.*

¹¹⁶ *Ibid.*

congrès s'était tenu à Prague en 1930, le second à Milan, Lyon qui, en ces dernières années a multiplié les exemples de l'urbanisme se devait de recevoir le troisième¹¹⁷ ».

Dans cette effervescence intellectuelle de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle nous pouvons aussi compter les créations de revues permettant d'accentuer les échanges entre les scientifiques à l'échelle internationale sur les thématiques ayant trait à l'hygiène. A ce titre, il est possible de citer *La revue d'hygiène sociale et sanitaire*, qui dès sa première publication en 1879 publie un article sur la police sanitaire internationale, puis présente une rubrique « correspondance internationale »¹¹⁸. Dans le même esprit, se distingue *La revue internationale de la Croix-Rouge* anciennement initialement appelée *Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés* en 1869. Les innovations sanitaires et hygiéniques sont aussi présentées. Enfin, il ne faut pas oublier que ces moments et ces lieux d'échanges scientifiques sont pensés pour tirer des recommandations ayant vocation à être appliquées. Ainsi, les hygiénistes ont bien compris leur rôle d'experts et de conseillers dans l'échiquier politique. Tous les hygiénistes rencontrent le même problème : mettre à l'agenda politique leur prérogatives.

Cette science est demeurée jusqu'à ce jour la propriété presque exclusive du monde médical. C'est illogique, c'est irrationnel. Tout homme n'a-t-il pas besoin de savoir comment il faut régler sa conduite pour la meilleure conservation de sa santé (...) Cette science doit faire désormais partie du programme des études, à quelques degrés qu'on l'envisage.

La citation ci-dessus rapporte les propos émis par le Dr Billaudeau lors du congrès international d'hygiène tenu en novembre 1876 à Bruxelles¹¹⁹. Peu après l'expression de ses idées éducatives, Mr Billaudeau dira :

Cette ignorance si générale et si déplorable est un contre sens à une époque de progrès comme la nôtre. Et ce ne serait pas pour ce congrès international le moindre de ses mérites d'avoir proclamé la nécessité pour les gouvernements d'introduire, dans tous les enseignements scolaire, l'étude de l'hygiène élémentaire.

¹¹⁷ « Le III^e Congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine, Lyon 6–9 mars 1932 », *International Review of the Red Cross*, Bulletin N°100, avril 1932. <http://international-review.icrc.org/fr/articles/le-iii-e-congres-international-de-technique-sanitaire-et-dhygiene-urbaine-lyon-6-9-mars>.

¹¹⁸ Stéphane Frioux, « Les réseaux de la modernité. Amélioration et diffusion de l'innovation dans la France urbaine. (fin XIX^e siècle – années 1950). » dir. Jean-Luc Pinol. Université Lyon 2. Thèse de doctorat d'histoire soutenue le 27 novembre 2009. P.78

¹¹⁹ H. (Dr) A. du texte BILLAUDEAU, *Congrès international d'hygiène et de sauvetage tenu à Bruxelles en novembre 1876. Mémoire lu par M. Billaudeau,...* (Des causes de l'excessive mortalité des enfants nouveau-nés et en bas âge.)..., *op. cit.*

Au congrès international d'hygiène et de démographie de Paris, le représentant belge dira :

En tête de cette organisation, figure le conseil supérieur de l'hygiène publique, que le gouvernement consulte chaque fois que les intérêts sont en jeu, et qui prononce en dernier ressort sur toutes les questions.

Ces manifestations internationales ont joué sur les politiques et les gestions de crise sanitaires comme les épisodes de choléra, de typhoïde... Cependant, certains jugeaient ces congrès internationaux non pertinents, répétitifs, préférant des congrès ou des instances régionales car celles-ci donnaient des recommandations plus concrètes¹²⁰. A l'échelle française, il est néanmoins possible d'observer le rôle qu'ont eu les congrès nationaux dans la gestion des crises hygiéniques.

B) Le rôle des médecins hygiénistes français.

L'hygiène publique au début du XXème siècle s'attache à établir et instaurer des instruments de mesure pour tenter d'assurer son assise réelle au sein des pouvoirs publics¹²¹. Il faut attendre que se tienne la première séance de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle à Paris le 29 juin 1877, mais surtout le 8 mars 1900, la reconnaissance d'utilité publique, pour que s'institutionnalise réellement l'hygiène publique au sein de l'administration française. Le 12 janvier 1910, la société se renomme Société de médecine et génie sanitaire. Cette fois c'est officiel, l'hygiène publique n'est plus le monopole du monde médical, les spécialistes de l'urbanisme, de la chimie et des sciences sociales ont aussi leur mot à dire.

Au fil du XIXème siècle et du XXème siècle, l'hygiéniste devient par ailleurs aussi économiste, philosophe et surtout moraliste¹²². A l'instar de Richardson, auteur de « Hygiea » en 1876, les hygiénistes se positionnent en faveur de villes aérées, de petits immeubles, de voies de communication, de rues larges, du traitement des eaux toxiques et de la mise à disposition d'équipements et de commodités sanitaires privées¹²³. Inévitablement, la compréhension étiologique s'attache aux conceptions prophylactiques et pour pouvoir agir, il faut contraindre

¹²⁰ Stéphane Frioux, « Les réseaux de la modernité. Amélioration et diffusion de l'innovation dans la France urbaine. (fin XIXe siècle – années 1950). » dir. Jean-Luc Pinol. Université Lyon 2. Thèse de doctorat d'histoire soutenue le 27 novembre 2009. P.134

¹²¹ « Renneville "Le propre de l'ordre. Hygiène et biopolitique en République ». Revue de synthèse, Springer Verlag/Lavoisier, 1999, P621-635. 10.1007/BF03182172

¹²² J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, op. cit.

¹²³ Jean-Luc PINOL et François WALTER, « Histoire de l'Europe urbaine : Tome 4, La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. » P.173.

ou prévenir, ceci par le biais des pouvoirs publics¹²⁴. Ainsi les hygiénistes se servent de l'empirisme et de la comparaison de la politique et des dispositifs d'hygiène des Etats voisins, comme l'Angleterre ou l'Allemagne, pour convaincre l'administration centrale d'adopter les mesures proposées. Au sortir de la guerre contre la Prusse, la France s'inquiète de la vitalité de sa population et de son armée, « toutes les causes d'affaiblissement doivent être identifiées et combattues¹²⁵ ». Les hygiénistes rencontrent alors un contexte favorable pour avoir de l'écho au sein de l'arène publique. Voici alors ce que propose Casimir Tollet, ingénieur, architecte et hygiéniste Français :

Pour que la propreté aujourd'hui trop facultative et qui laisse tant à désirer dans beaucoup de casernes devienne obligatoire, il est nécessaire de mettre gratuitement à la disposition du soldat les moyens de satisfaire à cette obligation. [...] et l'on ne peut nier l'amélioration sanitaire qui est résultée pour l'armée anglaise de cette utile innovation qui profite à l'hygiène générale, non moins qu'à la propreté individuelle. Des bains à l'usage du soldat sont installés aussi en Amérique et dans plusieurs quartiers militaires allemands¹²⁶.

L'armée et les prisons ont plusieurs fois servi de laboratoire avant que soient popularisés des dispositifs hygiéniques. Le système pavillonnaire hospitalier à l'arrière-front pendant la Grande Guerre, les douches par aspersion dans les prisons par le Dr Merry-Delabost en 1882 sont ainsi des exemples de dispositifs développés dans ces espaces. Les médecins du XIX^{ème} et la première partie du XX^{ème} siècle, se distinguent alors, malgré leur promotion du libéralisme, par une tendance plutôt paternaliste. Des discours pour convaincre l'Etat « d'obliger » sa population à adopter une hygiène plus correcte le montrent. Le discours d'Ernest Monin selon lequel « la propreté a besoin d'être prêchée sans relâche par tous ceux qui ont une langue et qui tiennent une plume¹²⁷ » illustre bien cela. Des argumentaires sont aussi adoptés pour apprendre l'hygiène aux enfants dès le plus jeune âge.

Apprenons donc de bonne heure la propreté à nos enfants. Montrons-leur combien indispensables sont les soins individuels qu'enseigne l'Hygiène. Bien vite ils comprendront alors l'importance et la moralité des données de la Médecine Publique. Et lorsque, plus tard, ils

¹²⁴ Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN, *Recherches sur le mouvement hygiéniste en France (1875-1939)*, Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ; Ecole d'architecture de Paris-Villemin, 1986. P.41.

¹²⁵ Stéphane HENRY, « Chapitre 1. De la phtisie, « maladie romantique », à la tuberculose, « maladie sociale » », in *Vaincre la tuberculose (1879-1939) : La Normandie en proie à la peste blanche*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, coll.« Hors collection », 2018, p. 25-57.

¹²⁶ TOLLET, *La réforme du casernement : réduction de la mortalité dans l'armée française ; les bains-douches / conférence faite le 12 octobre 1877. ; avant-propos du Dr de Pietra Santa, 1er novembre 1877, extrait du « Journal d'hygiène », 1877.*

¹²⁷ Ernest Monin, *La propreté de l'individu et de la maison / par le Dr E. Monin,...*, 1884.

pourront avoir à donner leur opinion dans les assemblées communales et autres, où leurs connaissances et leurs vertus civiques les feront entrer, ils imposeront à leurs citoyens, comme nécessaire : des constructions saines. (...) Bref, ils élargiront d'eux-mêmes, toutes les données de l'hygiène privée, pour les appliquer sans hésiter aux sociétés urbaines¹²⁸.

Si pour certaines mesures hygiéniques la coercition juridique est possible, comme la vaccination contre la variole en 1902 ou la diphtérie en 1938, l'obligation de déclaration par les médecins de cas de typhus, variole, peste... afin de désinfecter ou détruire les objets pouvant véhiculer la contagion en 1902, les hygiénistes ne disposent pas de tels moyens sur les questions de propreté de la population, sauf peut-être pour les enfants, qui sous l'inspection de leurs maîtres pouvaient être punis ou renvoyés chez eux en cas de poux ou de mauvaises odeurs. Les hygiénistes usent alors de plusieurs types d'arguments pour que la population soit plus soucieuse de son hygiène corporelle, notamment via une certaine diffamation morale. « La malpropreté est une des grandes pourvoyeuses de la mort¹²⁹ ». « On trouve souvent dans le midi de la France, des ouvriers ou des agriculteurs plongés encore dans leur crasse originelle¹³⁰ ». Entre autres : peur de la mort, rejet des « basses classes » par l'humiliation en montrant leur manque d'hygiène, mais aussi explication des bienfaits de l'hygiène corporelle quant à la respiration des pores par exemple. Voici quelques moyens dont ont usé à l'échelle nationale les hygiénistes pour convaincre la nation et sa population des bienfaits de l'hygiène et les mettre en application : la démonstration sociale de l'Etat sur sa responsabilité, la comparaison internationale, l'usage de la peur de la dégénérescence de sa population afin de mettre en place des dispositifs permettant de soigner cette population enfermée dans des villes trop étroites, malpropres, qu'il faut sauver de leur condition. Cependant, s'il paraît difficile pour les politiques d'instruire nationalement l'hygiène en France, les bureaux d'hygiène municipaux vont quant à eux avoir un tout autre rôle, beaucoup plus concret afin d'instituer des normes et des dispositifs dans les villes.

C) Les recommandations des bureaux d'hygiènes municipaux.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ TOLLET, *La réforme du casernement...*, *op. cit.*

La loi sur l'hygiène publique de 1902 impose aux villes de plus de 20 000 habitants la création d'un bureau d'hygiène municipal. Certaines villes comme le Havre en 1879 avaient néanmoins déjà décidé de créer leur bureau d'hygiène, le Havre étant une ville ayant fait face à plusieurs crises sanitaires au XIX^{ème} siècle¹³¹. Cette innovation mérite d'être brièvement exposée puisqu'elle va axer son action sur trois points qui seront les directives imposées aux bureaux d'hygiène municipaux 23 ans plus tard soit : I) le recensement épidémiologique pour permettre l'isolement systématique et prendre en charge la désinfection des logements ; II) la surveillance de l'eau potable et le captage de nouvelles sources d'adductions et III) l'amélioration de la voirie et la lutte contre les logements insalubres. Le bureau d'hygiène du Havre entreprend la surveillance des élèves des 40 écoles communales. La vocation de ce bureau est de diffuser les nouvelles pratiques de santé et de mettre en œuvre les politiques d'hygiène¹³². En 1886, Rouen ouvre alors son bureau sous l'influence du Havre. Et, déjà en 1882, une étude est soumise sur la proposition d'ouvrir un bureau d'hygiène à Lyon¹³³. Le Dr Reverchon, médecin lyonnais, proposait de faire accepter, via la proposition d'édification d'un bureau d'hygiène municipal, la mise en place des mesures d'hygiène que la science préconise à la population : l'organisation et la distribution des secours médicaux aux malades et indigents mais aussi l'assurance de la salubrité des écoles, des hôpitaux et des ateliers. Les bureaux d'hygiène devaient aussi veiller à la statistique des naissances et décès, la vaccination de tous les enfants de la ville, la surveillance des denrées alimentaire et l'inspection du service de la prostitution. Les offices étaient également tenus de faire des notes hygiéniques explicatives pour la population afin de la prémunir contre les épidémies. Il faudra attendre 1889 pour que ce type d'institution voit le jour sous l'impulsion d'Antoine Gailleton qui a réuni au sein d'un même lieu le service de santé scolaire, la statistique, et la vaccination antivariolique. Le bureau avait aussi la charge de la surveillance et du contrôle bactériologique des eaux de boissons de la ville¹³⁴¹³⁵.

Si certaines villes comme nous l'avons vu avaient pris de l'avance sur les recommandations de l'Etat, les bureaux d'hygiène et les conseils municipaux restaient tout de

¹³¹ S. HENRY, « Chapitre 1. De la phthisie, « maladie romantique », à la tuberculose, « maladie sociale » »..., *op. cit.*

¹³² *Ibid.*

¹³³ Louis REVERCHON, *Étude sur la création d'un bureau municipal d'hygiène à Lyon / par le Dr L. Reverchon*, 1882.

¹³⁴ « Bureau d'hygiène. », *Le guichet du savoir. Bibliothèque municipale de Lyon.*, <https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/41298>.

¹³⁵ Alain BOUCHET et Charles MERIEUX, *La Médecine à Lyon de l'origine à nos jours*, Paris, Editions Hervas, 1987.

même sous le joug de l'administration centrale. Il faut attendre 1892 pour que le Conseil consultatif d'Hygiène formule la recommandation aux municipalités et aux industriels de la création de bains douches¹³⁶. Près de 20 ans plus tard, certaines villes accèdent à ces recommandations et se renseignent auprès des bureaux d'hygiène des villes pionnières pour les mettre en pratique. Lorsque le maire de Nîmes en 1914 demande des renseignements sur les établissements de bains douches de Lyon, celui-ci obtient un rapport du bureau d'hygiène, commençant tout d'abord par la création en 1899 d'une société anonyme de Bains douches à bon marché à Lyon au capital de 2.225.000 francs, ayant 20 000 francs par an de subventions par la ville. Le rapport précise que cette société avait pour but de faire entrer dans les mœurs populaires les bains fréquents, un dispositif rapide et peu coûteux, de 0,25 à 0,15 francs la douche. Des bons furent même distribués à 0,05 francs le bain pour encourager la population ouvrière et les enfants à se présenter. Cependant, les bains douches municipaux ont fait face à la concurrence de l'industrie des bains douches privés qui s'installaient plus près des quartiers populaires avec plus de cabines, des toits gardant les clients à l'abri, etc. Le directeur du bureau d'hygiène affirme cependant que l'essor de cette hygiène fut permis par ces établissements municipaux et que l'institution de ces bains publics méritait d'être encouragée et vulgarisée¹³⁷. Julia Csergo observe à ce propos que les établissements de bains ont souvent été au départ construits par des sociétés privées, et que leur réussite ou non conditionnait l'action municipale¹³⁸. Que ce soit du point de vue des maires ou bien des corps de métiers, que ce soit des médecins ou bien des ouvriers, de véritables réseaux existent à l'échelle nationale et ce genre d'échanges, comme vu précédemment, permet d'affirmer que la mise en place de certaines innovations hygiéniques dépend de leur expérimentation dans certaines villes ou certains pays, plus que des prérogatives nationales. Si l'Etat donne les instructions pour la mise en place de ces institutions, les Conseils municipaux et les ingénieurs de l'hygiène sont ensuite voués à eux-mêmes en cas de difficulté. C'est ce qu'observe Stéphane Frioux lors de l'épisode de la fièvre typhoïde en 1928 à Lyon : lorsque le bureau d'hygiène informe le maire sur la gravité de l'évènement, celui-ci met en place une commission spéciale dix jours après, renforçant ainsi l'analyse de l'eau et la désinfection d'égout¹³⁹. Au-delà d'épisodes tumultueux comme celui-ci, le bureau d'hygiène Lyonnais observait des missions tout à fait classiques. Le

¹³⁶ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, op. cit.

¹³⁷ AML 1140 WP 80 : Mr le directeur du bureau d'hygiène de Lyon, « Enquête sur les établissements de bains douches populaires de Lyon » 11 mars 1914.

¹³⁸ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, op. cit.

¹³⁹ Stéphane FRIOUX, « Lyon, ville hygiéniste ? », in *Les batailles de l'hygiène*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll.« Hors collection », 2013, p. 239-254.

19 septembre 1906, pour donner suite à un courrier du conseil d'hygiène départemental, après qu'une personne ait été blessée dans les bèches du Rhône, le directeur du conseil d'hygiène municipal demande que les cloisonnements de celles-ci soient faits de clayonnage en bois formé de liteaux de 1 à 2 centimètres pour que des objets ne puissent pas passer¹⁴⁰. Le bureau demande aussi de passer par l'administration des ponts et chaussées pour déplacer le bateau à laver en amont des Grandes bèches Lyonnaises car ses rejets d'eau sont insalubres pour les baigneurs. Enfin, le bureau précise qu'il doit être prescrit aux propriétaires des différents bains de procéder au nettoyage des planchers pour éviter la stagnation des débris ou objets dangereux. La mise en sécurité de la population lyonnaise fait partie de la mission du bureau d'hygiène, tout comme l'étude et les comptes rendus sur les dispositifs hygiéniques. Concernant l'hygiène corporelle l'office a la possibilité de donner des accès prioritaires aux bains-douches pour les populations les plus nécessiteuses : les enfants et les ménages précaires, passant par un système de bons¹⁴¹¹⁴² ou bien des créneaux¹⁴³. Un fait peut frapper le lecteur lors de l'étude des échanges entre le bureau d'hygiène et les autres services municipaux : c'est le ton qui peut être employé dans les missives de la part du bureau, montrant leur « toute puissance » en ce qui concerne l'hygiène. Nous pouvons l'observer dans le cas des bèches où c'est celui-ci qui ordonne aux propriétaires privés de veiller à la propreté de leurs bains ou bien au déplacement du bateau lavoir. Nous pouvons le voir aussi dans le refus que donne le bureau aux écoles de la rue l'Ordre lorsqu'elles demandent l'accès au lavoir de Paul Bert pour leurs élèves, ou bien en demandant au service des eaux de leur communiquer « l'autorisation existant actuellement, de conduire les enfants des écoles rue de l'Ordre et rue Meynis [au lavoir Paul Bert]¹⁴⁴ ».

Nous avons pu observer ici les quelques rôles qu'a pu avoir le bureau d'hygiène de Lyon en ce qui concerne la protection de la population lyonnaise et surtout son rôle dans la mise en place des dispositifs sanitaires. Nous avons aussi pu constater ses « pleins pouvoirs » sur le plan municipal et son ascendant sur les autres services voire même les entreprises quand il est question d'hygiène. Il convient à présent de s'intéresser aux acteurs des administrations

¹⁴⁰ AML 1124 WP 56 : Lettre du directeur du bureau d'hygiène au Maire de Lyon concernant la sécurité des bèches lyonnaise.

¹⁴¹ AML 101 WP 10 : Lettre du service des eaux de Lyon au Maire de Lyon indiquant qu'ils avaient transmis des tickets pour bains gratuits au bureau d'hygiène suite à leur demande. 13 Novembre 1933.

¹⁴² AML 1140 WP 80 : Mr le directeur du bureau d'hygiène de Lyon, « Enquête sur les établissements de bains douches populaires de Lyon » 11 mars 1914.

¹⁴³ AML 101 WP 10 : Lettre du 4 octobre 1927 des directeurs des écoles de garçons et de filles de la rue de l'Ordre au directeur du bureau d'hygiène concernant la possibilité de conduire les enfants des écoles au lavoir tous les 15 jours.

¹⁴⁴ AML 101 WP 10 : Lettre du directeur du bureau d'hygiène au service des eaux. 24 Novembre 1932.

nationales et locales afin de comprendre leur rôle dans le processus de mise en place de dispositifs d'hygiène en France.

II) Le rôle des administrations françaises.

Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, l'Etat use de l'expertise des médecins hygiénistes, devenus des acteurs incontournables de la garantie de la santé des Français, ce qui ne fut pas le cas au début de siècle. Le XIX^{ème} siècle et le XX^{ème} siècle ont vu s'exercer le paternalisme d'un Etat désireux de voir la mortalité de sa population baissée via la baisse des épidémies et cherchant des moyens de garder sa population en meilleure santé. Dès le dernier tiers du XIX^{ème} siècle, après la défaite contre la Prusse cette volonté s'accroît dans un esprit « revanchard », mais il y a aussi d'autres enjeux : économiques et sociaux : il faut endiguer la précarité, du moins amoindrir ses aspects pour éviter les conflits sociaux et ainsi inciter les travailleurs à produire plus. Si l'Etat donne certaines directives, il va déléguer la garantie de la sécurité de la population aux communes par la loi du 5 avril 1884. Cette sécurité passe par l'ordre régalien mais aussi par la salubrité.

A) Les prérogatives nationales d'hygiène...

Le 3 février 1851, parait dans le Bulletin officiel du ministère de l'intérieur, la promulgation d'une loi par le ministère de l'agriculture et du commerce, ouvrant un crédit de 600 000 Francs afin que les communes puissent mettre en place des établissements de bains-douches¹⁴⁵. Une circulaire publiée dans ce même bulletin, explique que les communes qui voudront obtenir cette subvention devront : « prendre l'engagement de pourvoir, jusqu'à concurrence des deux tiers au moins, au montant de la dépense totale ; soumettre préalablement au ministre de l'agriculture et du commerce les plans et devis des établissements qu'elles proposent de créer, ainsi que les tarifs, tant pour les bains que pour les lavoirs¹⁴⁶ ». Enfin, la circulaire impose aux communes de justifier le fait qu'elles sont dans une situation financière qui ne permet pas de prendre en charge la totalité des dépenses. Si toutes ces conditions sont remplies, les communes pourront se voir attribuer une subvention de 20 000 francs maximum. Cette circulaire, adressée aux préfets, préconise que ceux-ci informent les maires des

¹⁴⁵ MINISTERE DE L'INTERIEUR, « Bulletin officiel du Ministère de l'intérieur », 1851, P.86. publication de la loi relative à la création d'établissements modèles de bains douches et lavoirs publics.

¹⁴⁶ *Ibid.* P.121.

communes, même des plus petites, de ce dispositif qui a été mis en place. Il est possible de voir ici que la question de l'hygiène, déjà au milieu du XIXe ne tend pas à concerner que les plus grandes villes, mais aussi les communes rurales les plus petites si leur budget leur permet, ce qui fut rarement le cas. L'Administration centrale prend à cœur le projet de salubrité publique et c'est pour cela qu'elle a commandé l'étude des dispositifs hygiéniques mis en place dans d'autres pays comme l'Allemagne et l'Angleterre, via des experts en ingénierie comme Bourgeois d'Orvannes¹⁴⁷ ou bien Mr Guillaume, pour trouver les procédés les plus économiques, hygiéniques et esthétiques. Comme nous allons le voir avec le projet de Mr Guillaume, ces comptes rendus sont ensuite destinés à être distribués dans les conseils municipaux. Le 15 décembre 1862, l'architecte Richard Guillaume établit un rapport sur un procédé de lessivage apparaissant comme étant le plus rentable sous plusieurs points et conclut par ces mots :

L'application du lessivage du linge à la vapeur est la solution pratique et la plus parfaite de toutes les questions et de toutes les difficultés soulevées. Elle permet de ramener à un prix très minime l'usage des lavoirs et bains publics et de réunir sous un établissement toutes les conditions d'hygiène de commodité, de prompte et facile exécution. Si comme nous le pensons, il est d'abord créé dans les grands centres de population soixante sociétés de lavoirs et bains publics, les indigents pourront prendre gratuitement par an : 405 600 bains et laver et blanchir 3 744 000 kilos de linge¹⁴⁸.

Si son rapport résulte d'une étude comparative, il faut savoir que le système que l'auteur propose en conclusion a été breveté par lui-même. En 1854, Bourgeois d'Orvanne rédige un traité pratique pour les lavoirs et bains publics gratuits et à prix réduits, à l'intention des maires, des hospices et institutions de bienfaisance. Dans son rapport, il montre l'avancée hygiénique qu'a l'Angleterre sur la France et établit une étude de ses dispositifs hygiéniques¹⁴⁹. Dès lors, nous pouvons voir que l'initiative d'établissements hygiéniques en France vient de l'observation à l'étranger de tels dispositifs, s'appuyant sur des rapports d'experts. En plus de ces directives et recommandation, le 5 avril 1884, l'Etat promulgue la « loi municipale ». Dans l'article 97 de celle-ci il est dit que « le Maire, qui est chargé de la police municipale, doit assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques mais le préfet peut se substituer au maire

¹⁴⁷ Al Auteur du texte BOURGEOIS D ORVANNE, *Lavoirs et bains publics gratuits et à prix réduits : traité pratique... avec plans d'un établissement modèle.*, 1854.

¹⁴⁸ AML 743 WP 78 : GUILLAUME Richard « exposé des avantages résultants de la création en France d'Établissements modèles de lavoirs et bains publics, gratuits et à prix réduits. » 1863

¹⁴⁹ BOURGEOIS D ORVANNE, *Lavoirs et bains publics gratuits et à prix réduits : traité pratique... avec plans d'un établissement modèle / par M. Al. Bourgeois d'Orvanne*, 1854.

si celui-ci les néglige »¹⁵⁰, traduisant le début d'une délégation de compétences notamment en termes d'hygiène. En effet, l'administration centrale continue à promulguer des lois et à mettre en place des actions en faveur de l'hygiène telles que le vote pour l'obligation de la vaccination, ou la mise en place de subventions pour la création de dispensaires.¹⁵¹ Cela transparait avec l'exemple de la grande loi sur l'hygiène publique de 1902. Stéphane Frioux y voit une loi « fourre-tout¹⁵² », contenant des articles sur les logements insalubres, la protection des eaux, l'obligation du développement de bureaux municipaux dans les villes de plus de 20 000 habitants. On pourrait voir cette loi comme issue d'une émulation politico-scientifique, mais pas vraiment organisée pour que l'application de celle-ci soit facilement réalisable. Des contemporains et plusieurs historiens contemporains comme Bruno Valat ¹⁵³, Stéphane Frioux¹⁵⁴, Vincent Viet¹⁵⁵ ou bien Paul Brouardel¹⁵⁶ ont remarqué et déploré qu'il n'y avait eu aucun moyen développé pour vérifier si les directives étaient correctement appliquées, laissant l'hygiène entre les mains du bon vouloir des communes. Le rôle non négligeable qu'a eu l'Etat pendant cette transformation sanitaire a certainement plus été d'ordre économique. La loi Strauss du 12 avril 1906¹⁵⁷, qui modifie la loi Siegfried de 1894, a permis aux Caisses d'Epargne, en plus de pouvoir construire des habitations bon marché, de bâtir des jardins ouvriers et des bains douches. La loi du 15 juin 1907, portant sur la réglementation des jeux dans les stations balnéaires, oblige le prélèvement de 15% sur le produit brut des jeux, au profit d'œuvres d'assistance, de prévoyance et d'utilité publique¹⁵⁸. Dans son discours du 22 novembre 1907, Emile Loubet, Président de la République, propose un prélèvement sur la part du Pari mutuel réservé aux adductions d'eau, pour encourager l'établissement de bains

¹⁵⁰ « La loi municipale de 1884 », *Sénat.fr*, <https://www.senat.fr/evenement/archives/D18/principes.html>.

¹⁵¹ Gaudillière, Jean-Paul. « III. Biopolitique et santé des populations », Jean-Paul Gaudillière éd., *La médecine et les sciences. XIXe - XXe siècles*. La Découverte, 2008, pp. 48-65.

¹⁵² FRIOUX Stéphane, « Entreprises, villes, État. Les acteurs de l'amélioration de l'environnement urbain », dans : , *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, sous la direction de FRIOUX Stéphane. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2013, p. 67-116. URL : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/--9782130617860-page-67.htm>

¹⁵³ Bruno VALAT, « Les enjeux de la quantification sanitaire au XXe siècle », *Histoire, médecine et santé*, 4, 1 novembre 2013, p. 9-18.

¹⁵⁴ FRIOUX Stéphane, « Entreprises, villes, État. Les acteurs de l'amélioration de l'environnement urbain », dans : , *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, sous la direction de FRIOUX Stéphane. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2013, p. 67-116. URL : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/--9782130617860-page-67.htm>

¹⁵⁵ Vincent VIET, « L'hygiène en l'État. La collection numérique des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France (1872-1910) », *Revue française des affaires sociales*, 1-1, 2014, p. 259.

¹⁵⁶ P. Brouardel, *La Nouvelle loi sur la santé publique*, Paris, Éditions de la Revue politique et littéraire et de la Revue scientifique, 1904, p. 16

¹⁵⁷ « Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0104 », 12 avril 1906, <https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=n5ESECtGMpRop@fXwaue>.

¹⁵⁸ « Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0161 du 16/06/1907 », 16 juin 1907, <https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=jgqmye8cP9mBLe2EYi75>.

douches¹⁵⁹. Nous avons pu à travers les exemples de ces lois observer que l'Etat est à l'origine des grandes directives concernant l'hygiène, cependant depuis la loi du 5 avril 1884, c'est aux communes de devoir mettre en pratique les volontés de l'administration centrale, en cherchant elles-mêmes les dispositifs, en enquêtant sur les besoins locaux de sa population, pour ensuite faire des demandes de subventions afin de mettre en place les projets nécessaires à l'hygiène de la population, et ainsi prendre les devants concernant la santé de leurs administrés.

B) ... et leur application dans le bassin Lyonnais.

Les bilans successifs des maires lyonnais et des conseils municipaux de la période que nous étudions ont été marqués par des actions en faveur de l'hygiénisme. Antoine Gailleton, chirurgien major de l'hôpital de l'Antiquaille, a créé pendant son mandat un service des eaux de conception moderne et un bureau d'hygiène en 1890, douze ans avant la loi obligeant les communes de plus de 20 000 habitants à s'en doter¹⁶⁰. C'est sous son mandat qu'a aussi été ouvert le bain public de la Tête d'or en 1881 et qu'a été acceptée l'ouverture et la concession de 8 chalets bains douches par la société Madeleine-lez-Lille le 3 juin 1898¹⁶¹. Jean Victor Augagneur maire de Lyon de 1900 à 1904, quant à lui a pris des mesures contre l'alcoolisme notamment avec la réduction du nombre de cabarets. Il a également mis en place un service municipal d'inhumation, mis en régie directe la fourniture des eaux, créé la première ambulance municipale et ouvert un asile pour les invalides du travail et un dispensaire antituberculeux¹⁶². Enfin, Edouard Herriot, de 1905 à 1939, a construit, avec l'aide de l'architecte Tony Garnier, les abattoirs et le marché aux bestiaux de Gerland (1913-1928) ainsi que l'hôpital de Grange Blanche (1913-1928). Il a aussi créé l'office municipal des habitations bon marché et mis à disposition d'importantes subventions et des terrains communaux¹⁶³. A Lyon, les conseils municipaux et les hygiénistes font équipe. Les propositions et les délibérations des débats s'appuient sur l'expertise de médecins, d'ingénieurs ou d'architectes pour assurer la salubrité et la sécurité des administrés.

¹⁵⁹ AM Saint Etienne, 7 M 26. « Brochure Rapport présenté par Charles Cazalet, Troisième Congrès international d'hygiène scolaire ». Paris, 1910.

¹⁶⁰ « Antoine Gailleton (1825-1904) | AML », *Archives municipales de Lyon.*, https://www.archives-lyon.fr/pages/antoine_gailleton.

¹⁶¹ AML 1140 WP 50 : « délibéré du conseil municipal du 3 juin 1898. ». 3 juin 1898.

¹⁶² « Victor Augagneur (1855-1931) | AML », *Archives Municipales de Lyon.*, https://www.archives-lyon.fr/pages/victor_augagneur.

¹⁶³ « Edouard Herriot (1872 - 1957) | AML », *Archives Municipales de Lyon.*, https://www.archives-lyon.fr/pages/edouard_herriot.

A ce titre, le 5 décembre 1904, Mr Novel, conseiller municipal, propose l'édification de piscines publiques et gratuites sur le Rhône et la Saône. L'argumentaire s'appuie sur les volets d'hygiène, d'éducation et de sécurité, comme en atteste l'extrait suivant du procès-verbal du conseil municipal¹⁶⁴ :

Considérant que dans notre ville et principalement dans la classe ouvrière, l'hygiène et la santé générale souffrent de l'absence de bains publics établis à la portée des habitants. Considérant que l'ignorance à peu près complète de la natation, conséquence du manque de bains de pleine eau, publics et gratuits, dans une ville possédant deux cours d'eau comme le Rhône et la Saône (quand des villes même sans rivières en sont dotées) est inconcevable et inadmissible. Que cette ignorance est la cause de nombreux cas de mort par submersion que nous avons à déplorer à chaque année, pendant la saison des chaleurs.

Cette pétition s'accompagne de 35 signatures de conseiller municipaux. Le 3 octobre 1905, Mr Novel rappelle sa pétition. Le 19 septembre 1906, le directeur du bureau d'hygiène adresse un courrier au Maire de Lyon. La missive est envoyée suite à une lettre qu'a reçu le préfet qui signale que des accidents de baignades ont eu lieu et qu'une surveillance s'impose sur les établissements de bains présents sur le Rhône. La lettre signale que des objets dangereux flottent dans les eaux et peuvent heurter les baigneurs avec le courant. Des dispositifs comme les grillages métalliques ne suffisent pas. Ainsi, il est nécessaire pour l'établissement des Bêches pour Dames et Les Grandes Bêches Lyonnaises de mettre en place un dispositif adapté aux cloisons perméables. Il est aussi demandé aux propriétaires des bèches de procéder à des nettoyages fréquents pour éviter la stagnation de détritiques pour des raisons de sécurité¹⁶⁵. Le 23 décembre 1907, Mr Novel réitère sa demande : la construction s'impose. Cette année-là, plus de vingt personnes se sont noyées dans la Saône et dans le Rhône signale l'administré¹⁶⁶. Celui-ci termine sa demande en exprimant que :

Cette question des bains publics gratuits est portée depuis plus de vingt ans dans les programmes électoraux des conseils municipaux. Il est nécessaire pour nous, à la veille de nouvelles élections, de trancher définitivement cette question simplement parce que nous sommes d'honnêtes gens qui tenons à remplir les promesses faites aux électeurs.

Malgré les risques que créent les courants, la demande de création d'un lieu avec un rapport établi, devis et plan à l'appui, ainsi que le signalement de la part du bureau d'hygiène que des

¹⁶⁴ AML 1124 WP 56 : « Conseil municipal. Extrait du procès-verbal de la séance du 5 décembre 1904 ».
5/12/1904.

¹⁶⁵ 1124 WP 56 : « Lettre du directeur du bureau d'hygiène à Mr le Maire de Lyon. » 19/09/1906.

¹⁶⁶ 1124 WP 56 : « Extrait du procès verbal de la séance du 23 décembre 1907 »

mesures de sécurité sont à prendre pour protéger les baigneurs, la mairie ne donne pas suite au projet de Mr Novel, en n'étudiant que le volet économique de celui-ci¹⁶⁷. A travers ce refus il serait facile d'observer comme beaucoup de contemporains que les maires étaient peu compétents en matière d'hygiène et qu'ils n'agissaient pas beaucoup voire pas du tout. C'est le concept de « la légende noire de l'ignorance, ou de « l'incurie » que développe Stéphane Frioux¹⁶⁸ en citant Paul Brouardel¹⁶⁹ : « Il faut bien dire qu'en France, les maires des 36 000 communes sont peu compétents en hygiène, et en disant qu'il y en a peut-être une centaine qui aient des idées exhaustives sur cette question, je ne serai pas loin de la vérité ». Pour beaucoup de corps de métiers d'hygiénistes, les municipalités ne couvrent pas leur rôle de préservation de la santé publique¹⁷⁰. D'après l'étude de Jean Luc Pinol et François Walter, les villes se sont de plus en plus investies dans le domaine de l'assistance et l'instruction depuis la fin du XIXème siècle¹⁷¹. Antoine Gailleton a fait construire un grand nombre d'écoles primaires¹⁷². La légende noire de Brouardel est donc à nuancer puisque comme il a été vu précédemment, l'administration lyonnaise a œuvré en faveur de mesures hygiéniques de 1881 à 1939.

Lyon a-t-elle été une exception issue du fait que les 2 premiers maires faisaient partie du corps médical avant de se lancer en politique ? Était-ce que face à une administration centrale et une législation trop contraignante¹⁷³, les villes se sont vues obligées de faire poids avec des rapports détaillés d'ingénieurs et de recommandations médicales pour obtenir des subventions, de manière justifiée et pénible ? Si les villes ont depuis 1884 la santé et la sécurité de leurs populations à leur charge, avaient-elles réellement tous les moyens financiers nécessaires pour les assurer ? Les moyens humains eux ont été déployés pour que les dispositifs sanitaires mis en place soient correctement gérés. Nous pouvons nous pencher sur les moyens humains qu'a mis en place la ville de Lyon pour assurer l'entretien et le bon fonctionnement de ses dispositifs

¹⁶⁷ 1124 WP 56 : « Creation de Piscine sur le Rhône, Projet de Mr Novel ».

¹⁶⁸ FRIOUX Stéphane, « Entreprises, villes, État. Les acteurs de l'amélioration de l'environnement urbain », dans : , *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, sous la direction de FRIOUX Stéphane. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2013, p. 67-116. URL : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/--9782130617860-page-67.htm>

¹⁶⁹ P. Brouardel, *La Nouvelle loi sur la santé publique*, op. cit., p. 16-17.

¹⁷⁰ Stéphane FRIOUX, « Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (finXIXe siècle-années 1950). Thèse de doctorat d'Histoire. dir Jean-Luc PINOL. »

¹⁷¹ J.-L. PINOL et F. WALTER, « Histoire de l'Europe urbaine : Tome 4, La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. », op. cit. P.182.

¹⁷² « Antoine Gailleton (1829-1904) | AML », op. cit.

¹⁷³ J.-L. PINOL et F. WALTER, « Histoire de l'Europe urbaine : Tome 4, La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. », op. cit. P.252.

sanitaires, et peut-être constater si les administrations s'intéressaient ou bien délaissaient l'hygiène de leurs concitoyens.

C) Les fonctionnaires de l'hygiène « de terrain ».

Stéphane Frioux considère que l'invention hygiénique n'aurait pu exister sans les « travailleurs de l'ombre¹⁷⁴ ». Il désigne par ces termes les égoutiers par exemple, des acteurs effectuant des tâches perçues comme dangereuses, ingrates ou difficiles mais qu'il faut effectuer pour garder l'ordre hygiénique en place. Les « travailleurs de l'ombre » pourraient aussi regrouper les travailleurs « invisibles », du moins ceux que nous serions susceptibles d'oublier lorsque nous pensons aux agents de terrain chargés de la bonne disposition de l'hygiène dans la société. Les gardiens, les agents de service, les gérants ou les concessionnaires de bains-douches et de lavoirs publics peuvent alors être cités. Des métiers d'hommes et de femmes peu qualifiés, par ailleurs relativement expérimentés, chargés de la propreté et de sa diffusion, sur qui les études historiques se font rares¹⁷⁵. Le 4 avril 1873, Lyon s'administre à l'instar de Paris en mettant en place un maire par arrondissement, toujours sous la toute-puissance du préfet. A la fin du XIXème et durant le XXème siècle s'institutionnalise une tendance générale à la bureaucratisation des services de l'administration publique, leur dissociation et leur spécialisation¹⁷⁶. Les effectifs ont ainsi crû au sein de l'administration lyonnaise durant cette période, passant de 2640 fonctionnaires recensés à 3117 en 1914, soit une augmentation de 18%¹⁷⁷. Dumons, Bruno et Pollet observent deux techniques de recrutement pour les fonctionnaires : la première sur la base du principe d'égalité, rationnelle sur le principe du concours, du certificat médical ou du C.V, l'autre sur le principe du « piston »¹⁷⁸. Deux méthodes de recrutement sont identifiables, pourtant les motivations sont plurielles. En 1940, Mr Bafoil, constructeur parisien, demandait la gestion d'établissements de bains douches et lavoirs publics à la ville de Lyon. Il met alors en cause le déficit des établissements lyonnais et proposait sa méthode de gérance pour augmenter les recettes. Le

¹⁷⁴ FRIOUX Stéphane, « Les travailleurs de l'ombre », dans : , *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, sous la direction de FRIOUX Stéphane. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2013, p. 171-182. URL : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/--9782130617860-page-171.htm>

¹⁷⁵ Ibid.

¹⁷⁶ Dumons, Bruno, Gilles Pollet. « « Fonctionnaires » Municipaux et Employés de La Ville de Lyon (1870-1914) : Légitimité d'un Modèle Administratif Décentralisé. » *Revue Historique*, vol. 287, no. 1 (581), 1992, pp. 105–25. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/40955173>. Accessed 29 Jul. 2022.

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Ibid.

constructeur parisien a écrit dans son courrier qu'il gérait dix établissements dans le département de la Seine au profit de la commune¹⁷⁹. Ce courrier est annoté par le destinataire, qui écrit : « il est évident que du point de vue financier, cette proposition est intéressante ». A la suite du décès de sa fille en 1940 et de son gendre remarié en 1942, Mr Gay Joseph, devenu tuteur légal de ses deux petites filles, devenues orphelines, demandait de reprendre la concession du lavoir de Monplaisir que sa fille possédait. Il explique aussi qu'il a été convenu par la justice de paix et par un conseil de famille, que la nouvelle femme de son gendre devait quitter les lieux dans les 3 mois¹⁸⁰. En 1931, Pour donner suite à l'acquisition de la gérance du lavoir Monplaisir de Mme Rey par la ville, Mr Giraud Joseph propose sa candidature pour prendre la gestion du lieu, après avoir travaillé là-bas pendant dix ans en tant que chauffeur¹⁸¹. Le lieu comprenait une maison d'habitation, un bâtiment de bain-douche, un autre petit bâtiment, un logement et 2 annexes, 540m² en tout. La proposition de Mr Giraud a été refusée le 10 août 1931, expliquant qu'il connaît peut-être bien le métier de chauffeur mais sans doute pas celui de l'exploitation. Les archives donnent d'autres profils de personnes expérimentées comme Mr Mazard, se décrivant comme « homme du métier », qui se propose de reprendre le lavoir du cours Bayard le 20 août 1940, fermé pour manque de personnel ¹⁸². Nous pouvons terminer cette énumération avec le profil de Mr Richard Guillaume, dont tout le dossier se trouve aux Archives municipales de Lyon à la côte « 524 Richard Guillaume ». Mr Richard fut exploitant d'un bateau lavoir municipal. Il prend le poste de gérant du lavoir bain douche de Paul Bert en 1927 pour 916,6 francs par mois et fait de plus employer sa femme. Cela a fait partie des conditions que Mr Richard proposait pour prendre ce poste. Le service des eaux les reconnaît comme acceptables étant donnée l'amplitude horaire de plus de huit heures par jour, à la charge du gérant. En 1928 son salaire est revalorisé à 1085 francs par mois, en 1931 à 1166 francs mensuels. Le 1^{er} juillet 1933 il prend le poste de gérant du lavoir de Flesselles, à la suite d'une proposition d'avancement :

Mr Richard a organisé l'exploitation de l'établissement sus-désigné qu'il gère d'une façon parfaite. Il serait à même de participer à la mise en route et à la gérance du nouvel établissement municipal du lavoir bains douches impasse Flesselles. Nous proposons d'élever son traitement annuel à 1250 francs à partir du 1^{er} juillet 1933. Le directeur commercial du service des eaux.

¹⁷⁹ 101 WP 10 : Lettre de Mr Bafoil à la mairie de Lyon, le 19 Novembre 1938.

¹⁸⁰ 960 WP 30 : Lettre de Mr Gay Joseph à la mairie de Lyon Le 30 juin 1942.

¹⁸¹ 963 WP 30 : Lettre de Mr Giraud Joseph à la mairie de Lyon, le 25 juin 1931.

¹⁸² 101 WP 10 : Lettre de Mr Mazard à Mr Herriot, le 20 août 1940.

A travers ces courriers et les quelques suites qui ont été obtenues, l'hypothèse de l'expérience en gestion et non pas en pratique de terrain « pure » peut être préférée par l'administration dans son recrutement. En ce qui concerne les motivations de ces expéditeurs, elles sont multiples, tout d'abord l'obtention d'un logement à moindre coût, la sécurité d'un emploi fourni par la municipalité. Les travaux sur les employés de la municipalité lyonnaise¹⁸³ fournissent une autre hypothèse : celle de la gratification sociale d'avoir servi l'administration. Cependant cette médaille a son revers, celui de devoir, en plus d'effectuer convenablement son travail, être la vitrine de l'administration municipale, si ce n'est de la nation. Nous pouvons observer durant la 2nd Guerre Mondiale, lorsque la ville était placée sous le régime de Vichy, le gouvernement et les administrations locales observaient une grande rigueur à l'égard du comportement de leurs administrés. Une note de service du 3 décembre 1942 du maire de Lyon G. Villiers rappelle les consignes pendant la guerre : les mots d'ordres sont discipline, silence, entraide.

Les employés doivent être représentatifs de la nation, montrer civisme et dignité. (...) il appartient aux personnes des services publics de donner l'exemple par leur attitude et par leur travail. (...) J'attends de chacun l'observance la plus stricte des devoirs de sa charge et la volonté très ferme d'être à son travail dans le public comme dans le privé, un exemple construit de dignité et de civisme¹⁸⁴.

Une autre note de service du 12 juin 1941 peut être citée, à la suite de réclamations de personnes se plaignant de la façon peu correcte dont elles ont été reçues. En voici un extrait :

J'ai donné à plusieurs reprises des instructions pour que le personnel municipal fasse preuve de la plus grande correction dans ses relations avec le public. Je renouvelle ces instructions de la façon la plus formelle. Messieurs les chefs de services voudront bien les porter à la connaissance des agents placés sous leurs ordres en les informant que les sanctions les plus sévères seront prises à l'égard de ceux d'entre eux qui ne s'y conforment pas strictement¹⁸⁵.

La surveillance était même poussée à l'extrême parfois. Une demande de renseignement a été faite par le directeur du service des eaux sur Mr Mazard Louis, blanchisseur. Il est indiqué qu'il était marié, que ses deux gendres sont prisonniers de guerres, qu'il n'a jamais été condamné, toutefois, qu'il a été inquiété dans une affaire de trafic d'armes¹⁸⁶. A travers l'étude des

¹⁸³ Dumons, Bruno, Gilles Pollet. « « Fonctionnaires » Municipaux et Employés de La Ville de Lyon (1870-1914) : Légitimité d'un Modèle Administratif Décentralisé. » *Revue Historique*, vol. 287, no. 1 (581), 1992, pp. 105–25. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/40955173>. Accessed 29 Jul. 2022.

¹⁸⁴ 1957 W 1 : Note de service du 3 décembre 1942. Le maire de Lyon, G. Villiers. 1942

¹⁸⁵ 1957 W 1 : Note de service du 12 juin 1941. Signé par le chef de service des études balnéaires et sportifs et G Cohendy, président de la délégation spéciale. 1941.

¹⁸⁶ 101 WP 10 : Rapport de police de Perrache à Monsieur le Directeur général du service des eaux 1 quai Jules-Courmont Lyon. 2 septembre 1940.

différents profils des fonctionnaires de la Mairie et les directives que celle-ci a mis en place nous pouvons voir que l'exemplarité, la rigueur et la surveillance ont été de mise durant la seconde guerre mondiale pour les fonctionnaires lyonnais. Nous avons pu observer quels étaient leurs profils et leurs motivations, mais aussi comment l'administration municipale recrutait et gérait ses employés. Nous pouvons nous pencher à présent sur d'autres travailleurs en lien avec l'hygiène mais n'étant pas employés par l'administration. Nous allons alors voir d'autres profils, d'autres contraintes et d'autres traitements afin de prendre dans son ensemble le panorama des travailleurs de l'hygiène en lien avec les bains-douches.

III) Les métiers de l'hygiène.

La mise en place de l'hygiène publique a nécessité des moyens financiers et humains de la part des administrations municipales pour se mettre en place au XXème siècle. Cela a permis l'accès à la propreté à une part beaucoup plus large de la population que la simple frange la plus aisée. Cependant, elle a coûté aux entreprises privées déjà établies, notamment pour les bains et lavoirs privés, qui ne pouvaient pas s'aligner sur les prix des dispositifs publics et qui ont vu leur taux de fréquentation diminuer peu à peu. De plus, des travailleurs comme les blanchisseuses sont devenus dépendants non plus des lavoirs privés mais des lavoirs publics et des décisions municipales relatives aux fermetures ou bien à la hausse des coûts. Enfin, la municipalité a dû traiter avec des constructeurs et des concessionnaires privés pour construire et faire fonctionner certains de ces établissements. Nous allons voir ici comment l'administration lyonnaise a composé avec ces différents corps de métier lors de sa mise en place de l'hygiène pour tous.

A) Le conflit de la municipalité face au syndicat des maîtres laveurs.

La mairie de Lyon, en mettant en place des dispositifs publics offrant une hygiène accessible à toute sa population, a fait face à des adversaires non contents de voir leurs clients susceptibles de pouvoir accéder à la propreté du linge à moindre coût et donc ailleurs. Il n'existe pas à notre connaissance de travaux sur les lavoirs privés ou bien sur les maîtres laveurs, cependant, à travers les recherches archivistiques, nous pouvons observer que les lavoirs publics n'ont vraiment pas été souhaités par les gérants des lavoirs privés, dès l'étude de leur mise en place. Le 31 mai 1923, Mr Charrial, présente un rapport relatif à la création de bains-douches

et lavoirs, à Lyon, par quartier¹⁸⁷. Dans celui-ci, les auteurs du projet proposent que pour huit des dix établissements proposés pour les bains douches municipaux, des lavoirs y soient aussi établis. Le 26 novembre 1923, à la suite d'une assemblée générale extraordinaire, le syndicat des maîtres laveurs affirme que la création de lavoirs bains-douches municipaux, en ce qui concerne les lavoirs, ne répond pas réellement à un besoin de la population lyonnaise car celle-ci n'utilise même pas tous les lavoirs majeurs mis à sa disposition. « Les mœurs se transforment et les femmes lavent de moins en moins le linge familial elles-mêmes, si ce n'est chez elle, au moyen de l'eau que leur fournit le service municipal ». Le courrier affirme aussi qu'en 1900, 2200 places étaient disponibles dans Lyon et sa Banlieue. En 1923, 1400 places sont disponibles, 900 sont utilisées en moyenne. Le syndicat met alors en valeur ses lavoirs précisant que ceux-ci sont spacieux, l'eau y est abondante et des moyens rapides et commodes de séchage sont mis à disposition. Ces arguments servent à montrer à la mairie que l'édification de lavoirs publics, leur faisant évidemment concurrence, serait inutile¹⁸⁸. Dans une missive du 30 janvier 1924¹⁸⁹, la chambre syndicale des maîtres laveurs de lavoirs de la ville de Lyon s'adresse au préfet en disant qu'elle a eu écho du délibéré municipal du 24 décembre 1923 où M. Charrial aurait donné des chiffres erronés concernant les lavoirs privés. Celui-ci aurait affirmé que le prix d'une heure de lavage était à 5frs 50, alors que c'était le tarif de la journée, le prix de la demi-journée étant de 2frs75. M. Charrial qualifie aussi la Rize d'égout. Le syndicat répond alors que ces données sont fausses, et que dans aucun lavoir privé les frais d'eau chaude ne se paient à part. Enfin, les maîtres laveurs affirment fournir des données justes, contrairement au rapporteur de la commission des lavoirs publics. Ils finissent en expliquant que si les lavoirs visités par la Commission d'hygiène, étaient aussi sales que M. Charrial le prétend, ces lieux auraient certainement été mis en demeure. M. Charrial répond à ces accusations par une lettre au Maire de Lyon¹⁹⁰ le 8 mars 1924 où il maintient ses propos. M. Charrial présente ses chiffres comme exacts, que 5frs 50 n'est ni un prix minimum ni un prix maximum. Au niveau du prix du lavage, il maintient que dans beaucoup de lavoirs, le paiement du prix de la journée est imposé quel que soit le temps passé dans la blanchisserie/lavoir. Enfin, il certifie que la Rize est malpropre et que le ruisseau sert parfois d'égout, expliquant alors que du point de vue hygiénique, l'eau de la ville est préférable à l'eau de la Rize. Malgré ce conflit, les maîtres laveurs n'ont pas eu gain de cause et comme les archives municipales nous le montrent, des

¹⁸⁷ 949 WP 10 : Rapport relatif à la création de bains-douches et lavoirs, à Lyon, par quartier. Mr Charrial, 31/05/1923.

¹⁸⁸ *Ibid.* : Lettre du Syndicat des Maîtres laveurs de Lyon au Maire de Lyon. 26/11/1923.

¹⁸⁹ *Ibid.* : Lettre du Syndicat des Maîtres laveurs de Lyon au préfet de Lyon. 30/01/1924.

¹⁹⁰ 949 WP 10 : Lettre de Mr Charrial au Maire de Lyon le 8/03/1924

lavoirs publics dans la ville de Lyon ont été ouverts et ont perduré. Cependant, pendant la 2nd Guerre Mondiale, la ville a dû se plier aux demandes des maîtres laveurs, pour que d'une part, ceux-ci ne soient pas privés d'une grande partie de la clientèle, mais aussi pour pallier les nouveaux coûts induits par l'augmentation du prix du charbon¹⁹¹. Le 8 juin 1943, M. Boulon présente le rapport de la commission générale concernant la révision des redevances d'occupation des lavoirs municipaux. Celui-ci propose d'équilibrer financièrement l'exploitation des lavoirs municipaux en appliquant de nouveaux tarifs égaux à ceux qui sont autorisés pour les lavoirs privés. De plus, pour éviter de faire porter le poids de la hausse de ces prix à la population, il propose d'établir un tarif réduit pour les bénéficiaires de l'assistance obligatoire et les bénéficiaires de l'assistance à la famille¹⁹². Le 28 septembre 1946, le conseil municipal de Lyon mentionne une lettre des maîtres de bains qui demande l'alignement des tarifs des bains-douches municipaux sur les nouveaux prix autorisés. Ceci est accepté par le conseil municipal, qui a fixé de nouveaux tarifs pour les bains douches publics.

Nous avons pu observer le poids qu'ont fait peser les lavoirs privés sur les lavoirs publics, de leur installation à leur exploitation au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle. Par ailleurs, les maîtres laveurs ne sont pas les seuls acteurs dont l'activité entretient des relations d'interdépendance avec celle des lavoirs publics. Les laveuses blanchisseuses de la ville de Lyon sont aussi une catégorie d'acteurs liée à l'exploitation des lavoirs publics de Lyon et ayant eu une influence directe sur leur activité et inversement.

B) Des blanchisseuses et ménagères dépendantes des lavoirs publics.

Michelle Zancarini-Fournel a réalisé des travaux sur les reines des blanchisseuses en 2021¹⁹³. L'autrice évoque Michelle Perrot qui parle de la « tyrannie du linge » au XIX^{ème} siècle, avec l'évolution de l'hygiène mais aussi par le développement de grands établissements

¹⁹¹ 101 WP 10 Rapport du service Electromécanique des services techniques de la ville de Lyon concernant le relèvement des prix de Journées de Lavoir dans les établissements privés. L'auteur termine son rapport par « Nous devons toutefois faire connaître qu'une nouvelle augmentation du prix du charbon est attendue et qu'à ce moment nous devons nécessairement envisager un nouveau relèvement.

¹⁹² 101 WP 10 : Rapport de la commission générale au conseil municipal, le 8/06/1943

¹⁹³ Michelle Zancarini-Fournel « Des reines des blanchisseuses aux reines du travail : du renversement des rôles de genre au conformisme moral (Saint-Etienne, second XIX^e siècle Villeurbanne, premier XX^e siècle) P97-106. In « Engagement et émancipation » Luc Capdevila & Patrick Harismendy. 2021.

comme les hôpitaux, les casernes, les hôtels, les prisons et les lycées¹⁹⁴. Nous pouvions distinguer au XXème siècle les blanchisseuses qui travaillaient dans un lavoir dirigé par un buandier, des laveuses qui s'occupaient de la lessive familiale. Michelle Zancarini-Fournel explique ainsi le nombre important de places dans les lavoirs des quartiers ouvriers, qui sont à la fois lieu de travail, de réunion, de solidarité et d'échange. Les blanchisseuses et ménagères faisaient partie de la vie active des quartiers, tout comme les lavoirs. Aussi, ces derniers étaient des institutions qui devaient être de proximité afin de faciliter les trajets pédestres de ces femmes transportant parfois plusieurs dizaines de kilos de linge. Dans un rapport du 27 janvier 1931, l'ingénieur-voyer principal et ingénieur en chef de la ville, communique à M. le Maire de Lyon une pétition d'habitants du quartier de Monplaisir. Dans celle-ci, les blanchisseuses et ménagères du quartier se trouvent dans un cruel embarras pour laver leur linge depuis la fermeture du lavoir de la grande rue de Monplaisir. Elles réclament qu'un nouvel établissement soit construit dans les plus courts délais. Elles demandent que l'édification soit faite rue des Platanes, là où le lieu pourrait desservir à la fois le quartier de la Vilette et celui de Monplaisir.

A cette époque, une réelle corporation de blanchisseuses existait. Celles-ci étaient visibles par leur nombre mais aussi par leur occupation des rues. En 1931, le secteur de la blanchisserie employait en France 108 593 personnes, dont 92 217 femmes¹⁹⁵. C'est alors dans les villes que se développent les métiers de la blanchisserie¹⁹⁶. La blanchisseuse a, au XXème siècle, son stéréotype : celle de la femme forte, « grande gueule », tandis que les blanchisseries et les lavoirs sont des lieux de ragots et de potins. Michelle Perrot parle du lavoir comme lieu de sociabilité. Ces femmes sont payées à la pièce et vivent d'une façon souvent précaire. Nous pouvons noter que leurs salaires dépendent des tarifs appliqués dans les lavoirs. L'ingénieur transmet une réclamation des laveuses fréquentant le lavoir de la rue des Anges à Lyon faite le 27 novembre 1945. Les nouveaux tarifs de 55 francs la journée dans les lavoirs privés depuis le 5 novembre déplaisent aux plaignantes. Cependant, l'ingénieur y voit ici un avantage offert aux blanchisseuses, expliquant que ce lavoir est 15 francs moins cher à la journée que les lavoirs privés. Il ajoute alors :

Il semblerait que la clientèle dût remercier l'administration municipale du fait que ses tarifs sont toujours très sensiblement inférieurs à ceux des lavoirs privés. Mais si nous offrions l'entrée

¹⁹⁴ Chloé Cottour, « c'est du propre ! Partie I : La Blanchisseuse professionnelle ». 31/03/2022.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*

gratuite, on nous réclamerait encore le savon. Les blanchisseuses signataires de la pétition, oublient de nous dire de combien elles ont, elles-mêmes relevé leurs prix¹⁹⁷.

Même si elles sont peu syndicalisées, les blanchisseuses formaient des mouvements contestataires bruyants. Le 8 juin 1938, Mme Veuve Pèlzéqui écrit au Maire de Lyon concernant la fermeture du Lavoir Cours Bayard dans le quartier de Perrache du 2 au 27 août. Cette fermeture a lieu pour les congés du personnel. L'autrice évoque les conséquences que pourrait avoir cette fermeture sur la vie de ces femmes au quotidien précaire, en expliquant : « ces pauvres femmes, des veuves sans pension, des ménagères besogneuses risquent de se voir privées de leur gagne jour pendant près d'un mois¹⁹⁸ ».

Les blanchisseries et les lavoirs comme le mentionne L. et M. Bonneff en 1905¹⁹⁹ sont des lieux où se propageaient la tuberculose, les varices, l'alcoolisme, les brûlures à la soude et au chlore. Les ménagères et les blanchisseuses sont en première ligne face aux microbes et aux germes pouvant survivre sur les linges. Nous pouvons prétendre que leurs missions étaient considérées d'éliminer les tâches mais aussi les maladies. Dans un rapport du 13 avril 1942, le Service électromécanique du service technique de la ville de Lyon propose à l'administration la réduction d'un jour par semaine de l'ouverture des lavoirs, afin d'économiser 150 tonnes de combustibles par an, imposée par la situation d'approvisionnement. Depuis le 31 mars de la même année, les lavoirs sont ouverts du jeudi 7h30 au dimanche midi. Une pétition a été transmise au Maire expliquant l'embarras dans lequel ses signataires se trouvent depuis cette réduction déjà établie. Ils expliquent que cette fermeture n'est pas bonne dans cette période constatée de pullulation de parasites et que l'ouverture des bains douches correspond à une nécessité primordiale du point de vue de l'hygiène publique. Le Directeur du service électromécanique précise que du point de vue hygiénique et économique, il est souhaitable que les lavoirs municipaux soient utilisés au maximum de leurs possibilités.²⁰⁰

Nous avons ici observé dans quelle mesure les blanchisseuses et les ménagères sont dépendantes de ces services publics, que ce soit du point de vue de la tarification ou bien de leurs horaires d'ouverture. Ainsi, les blanchisseuses peuvent faire des réclamations aux services publics plus facilement qu'aux services privés puisque c'est le contribuable qui en payait certains frais. Les blanchisseuses se rendaient aussi dans ces établissements par souci

¹⁹⁷ 101 WP 10 : Lettre du Directeur du service électromécanique au Maire de Lyon, le 3 décembre 1945.

¹⁹⁸ *ibid* : Lettre de Mme Veuve Pèlzéqui au Maire de Lyon, le 8/06/1938.

¹⁹⁹ Léon BONNEFF et Maurice BONNEFF, *Les métiers qui tuent : enquête auprès des syndicats ouvriers sur les maladies professionnelles.*, 1930.

²⁰⁰ 101 WP 10 : Lettre du directeur du service Electromécanique au Maire de Lyon le 13/04/1942

économique puisqu'ils étaient souvent moins chers que les lavoirs privés. La profession des blanchisseuses a commencé à disparaître dans les années 50 avec l'arrivée des machines à laver dans les foyers et l'essor de la technique du nettoyage à sec. Petit à petit, les blanchisseries ont été remplacées par les pressings²⁰¹.

C) Les ingénieurs et les architectes des dispositifs hygiéniques.

Le génie sanitaire apparaît en France au milieu du XIX^e par le biais d'associations d'ingénieurs comme la Société des ingénieurs civils de France, créée en 1848²⁰². Déjà en 1863, l'architecte M. Guillaume de Paris propose un exposé des avantages des lavoirs et bains publics gratuits et à prix réduits.²⁰³ Fin 1894, la Société des Ingénieurs et Architectes Sanitaires est créée. En 1900, cette dernière fusionne avec la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle pour ainsi fonder la Société de médecine publique et de génie sanitaire²⁰⁴.

Un personnage récurrent que nous retrouvons dans l'histoire de l'hygiène publique de Lyon est Edmond Philippe, ingénieur, membre de la Société française d'hygiène et d'hygiène de l'enfance, de la Société de médecine publique et de génie sanitaire. L'argument de vente « hygiène » émerge au début du XX^e siècle²⁰⁵, montrant un lien fort pour les constructeurs ou autres vendeurs qui associent leur nom avec cette dénomination des élites nationales et locales : les médecins et les politiciens. C'est le 22 novembre 1899, en tant qu'administrateur délégué de la Société anonyme des bains et lavoirs économiques, qu'il envoie un courrier au Maire de Lyon, pour y installer des chalets bains. Il se présente en tant que créateur du système de bains lavabo dont la société Madeleine Lèz Lille a été autorisée par lui-même à traiter avec l'administration lyonnaise. Il propose alors de mettre en place un autre type d'installation que les chalets bains douches : les chalets bains. Il explique par plusieurs arguments que les seuls chalets bains douches ne peuvent satisfaire tous les publics : personnes âgées, enfants ou femmes enceintes. En effet, selon Edmond Philippe, les douches par aspersion pourraient avoir un effet sur les réactions sanguines et nerveuses. Il propose alors un système d'eau pulvérisée

²⁰¹ Chloé Cottour, « c'est du propre ! Partie I : La Blanchisseuse professionnelle ». 31/03/2022.

²⁰² Stéphane Frioux, « Les réseaux de la modernité. Amélioration et diffusion de l'innovation dans la France urbaine. (fin XIX^e siècle – années 1950). » dir. Jean-Luc Pinol. Université Lyon 2. Thèse de doctorat d'histoire soutenue le 27 novembre 2009. P.71.

²⁰³ 1140 WP 97 : Carte de visite de Mr Edmond Philippe, ingénieur, administrateur délégué de la société anonyme des bains et lavoirs publics économiques municipaux.

²⁰⁴ Ibid

²⁰⁵ Stéphane Frioux, « Les réseaux de la modernité. Amélioration et diffusion de l'innovation dans la France urbaine. (Fin XIX^e siècle – années 1950). » dir. Jean-Luc Pinol. Université Lyon 2. Thèse de doctorat d'histoire soutenue le 27 novembre 2009. P.72.

mouillant le corps « sans l'impressionner » avec une cuvette et un bain de pied²⁰⁶. Nous observons que l'ingénieur use du lexique médical pour promouvoir son innovation et nous pouvons émettre l'hypothèse que les arguments de vente portant sur l'hygiène apportaient des résultats.

J'offre, en outre, de recevoir gratuitement dans mon Chalet, le dimanche ou le jeudi après-midi les enfants des écoles communales afin d'assurer l'hygiène scolaire, car s'il est incontestable que la nation a le droit de se défendre contre l'ignorance et d'assurer à tous l'instruction obligatoire, il est contestable que les pouvoirs publics aient le droit de grouper tous les enfants dans un local toujours trop étroit pour que les élèves contaminent les enfants propres²⁰⁷.

Nous voyons ici que l'ingénieur prétend se charger d'une mission salvatrice en proposant la gratuité et l'éducation aux petits enfants lyonnais. Pouvons-nous voir une forme de publicité pour son établissement qui passerait par le bouche à oreille, ou bien un autre argument de vente dans ce siècle où la philanthropie hygiénique semble être louable chez les élites de ce courant ?

Comme le montre Stéphane Frioux, l'ingénierie sanitaire est en perpétuelle évolution, un domaine où les innovations sont fertiles. Le marché urbain est alors le lieu d'exposition de ces nouveaux brevets déposés d'année en année. Dans la ville de Lyon, à peine furent terminées les négociations pour les établissements de chalets bains douches en 1899 par la société Madeleine Lèz Lille²⁰⁸, qu'au court de la même année, le développeur de ces chalets bains douches propose, par le biais d'une autre société, l'innovation des chalets bains à la ville.

Les ingénieurs et les architectes font partie, comme les médecins et les maires, des nouveaux acteurs de la santé et de l'hygiène à l'âge industriel²⁰⁹. En suivant les recommandations médicales, et en suivant « les législations nationales contraignantes²¹⁰ », les ingénieurs proposeront leurs innovations et au fil du temps imposeront leurs normes. Julia Csargo voit le début du modèle de l'influence de l'hygiène matérielle sur l'hygiène morale lorsqu'un architecte anglais en 1850, montre que l'amélioration des logements fait baisser l'alcoolisme de l'ouvrier et améliore son comportement²¹¹.

²⁰⁶ 1140 WP 80 : Lettre de Edmond Philippe en tant qu'administrateur délégué de la société anonyme des bains et lavoirs économiques au Maire de Lyon, le 22/11/1899.

²⁰⁷ Ibid.

²⁰⁸ 1140 WP 80 : Lettre de la société des ateliers de construction de la Madeleine-les-Lille au Maire de Lyon. 23/10/1899.

²⁰⁹ Jean-Pierre Goubert, « La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel ». 1986. P.4.

²¹⁰ Jean-Luc Pinol, François Walter, « La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. ». 2012. P.182.

²¹¹ Julia Csargo, «Liberté, Egalité, Propreté ». 1989. P36.

Pour Jean Pierre Goubert, la conquête de l'eau a suscité beaucoup de débat et de discussion chez les ingénieurs, les hommes de lois peu ou pro hygiénistes. Les ingénieurs ont parfois été les instigateurs de la mise en place de dispositifs favorables à la santé et l'hygiène. Nous pouvons citer F. Launays, ingénieur en chef de de l'assainissement de Paris, demanda en 1900, lors du congrès de Paris, la création d'un service de surveillance de l'eau dans la capitale²¹².

Dans un courrier des années 1890, G. Thiollier, ingénieur en construction industrielle dans le quartier de Perrache à Lyon, établit un rapport pour la mairie sur les divers systèmes de bains douches en France et en Allemagne. Après l'étude de plusieurs bains douches, Mr Thiollier préconise le système de Mr Gaillet : des cabines chauffées et ventilées, un jet d'eau qui ne mouille pas la tête et qui est projeté horizontalement au moyen d'un curseur glissant. Même si ce système ne sera pas retenu, la ville a tout de même demandé l'avis d'un ingénieur pour fournir une opinion sur le meilleur système à choisir²¹³.

Cette dévotion au corps social et individuel vient du développement de l'urbanisme et de l'idéologie de la grande ville. Un courant idéologique est institutionnalisé par l'Ecole des Hautes Etudes Urbaine de Paris, fondée en 1919, qui prône une association entre l'intervention sur la ville et la réforme sociale. Dans le même temps, une nouvelle façon de penser la ville voit le jour. Celle-ci est influencée par des revues spécialisées qui apparaissent, où architectes et ingénieurs s'associent en puissants lobbies, comme on le voit en France avec la Société Française des Architectes Urbanistes. Cette influence se voit aussi par l'apparition des ingénieurs dans les cercles sociaux aristocratiques²¹⁴ ainsi que par leurs avis demandé par les conseils municipaux des différentes villes. C'est ainsi qu'a crû la société industrielle de la fin du XIXème et durant tout le XXème siècle. Cette nouvelle société aquavore, où les hommes, les marchandises et les germes circulent, nécessitant une surveillance accrue au fur et à mesure que ces flux s'intensifient²¹⁵.

²¹² J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

²¹³ 1140 WP 80 : Rapport sur les divers systèmes de bains douches employés en France et en Allemagne pour la mairie de Lyon. G.Thiollier. Réalisé dans les années 1890. Voire annexe : nous voyons que la feuille où le rapport est écrit est pré-imprimé avec le lieu : Lyon et la date « le.....189 »

²¹⁴ Jean-Luc Pinol, François Walter, « La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. ». 2012. P.337.

²¹⁵ Ibid P.194.

PARTIE 3. L'APPARITION DES ÉQUIPEMENTS D'HYGIÈNE À LYON

I) Les espaces publics de pratiques de l'hygiène à Lyon.

En 1879, le premier bain municipal de Lyon ouvre ses portes : le bain public de la Tête d'or. Dans un contexte où les bèches lyonnaises qui proposaient des cours de natation, des services comme la distribution de boissons notamment, et les « baignades sauvages » qui permettaient aux lyonnais de se rafraîchir voire de se laver lors de la saison estivale, la municipalité a choisi de créer ce lieu pour assurer la sécurité, l'hygiène et la « moralité des baigneurs²¹⁶ ». En effet, les baignades sauvages étaient vues comme dangereuses par la mairie car chaque année des noyés étaient déplorés en plus des atteintes à la pudeur qui étaient signalées. Le bain public en plus de ces missions, était destiné à donner le goût de l'hygiène aux populations ouvrières pour qui le parc de la Tête d'or avait ouvert ses portes douze ans auparavant. Pendant ses années d'existence le bain sera toutefois qualifié de « boutasse infecte. »²¹⁷ Finalement, l'administration municipale a fait le choix de fermer le bain en 1895 vu son inefficacité hygiénique. Cependant la ville n'en démord pas en matière d'hygiène et deux ans plus tard, en 1897, elle négocie déjà la mise en place de dispositifs terrestres de propreté : les chalets bains-douches. La construction de huit chalets est alors entamée en 1899. Ces bâtiments ont ensuite laissé place à un autre type de dispositif : les bains-douches municipaux. Ces édifices sont alors souvent accompagnés par la construction de lavoirs publics, permettant un gain économique en matière de chaufferie à la construction. Nous observerons l'usage de ces lieux jusqu'à la baisse de leur popularité, due à l'arrivée des dispositifs domestiques au milieu du XXème siècle.

A) L'apparition des chalets bains-douches à Lyon.

En Europe, on retrouve des idées de bains populaires dès la seconde moitié du XIXème siècle. En 1850, la ville de Lausanne en Suisse ouvre une enquête sur les établissements de bains publics et de buanderies destinés « à la classe peu fortunée », l'idée étant « d'introduire

²¹⁶ P. DELON, « Sais-tu nager ? Pardi je suis Lyonnais ! ». *La politique municipale de la ville de Lyon en matière d'établissements de bains au XIXème siècle*. Dir. Renaud Payre..., op. cit.

²¹⁷ AML 1140 WP 97 Délibéré du conseil municipal du 21 février 1895. Mr Colliard qualifie les bains de la tête d'or de « boutasse infecte. Ceux qui vont s'y baigner, au lieu de se nettoyer, sont plus exposés à y attraper du mal. ».

des habitudes de propreté là où le besoin se fait sentir²¹⁸ ». William Haldimand, homme politique suisse né à Londres, a visité les bains populaires de Londres et Paris et a été convaincu de leur utilité. Un premier établissement ouvrira à Lausanne en 1855 comprenant 10 baignoires, un second en 1893, répondra plus aux besoins réels de la population en offrant 24 baignoires, 24 douches et une piscine.²¹⁹ L'introduction de la douche par aspersion a notamment été permise par les travaux du Dr Merry Delabost dans la prison de Rouen. Il a fallu attendre l'innovation technique pour mettre en place « l'innovation sociale ». Oscar Lassar, un ingénieur allemand a lui aussi envisagé la question des bains douches à bon marché et rapides pour éduquer la population à la propreté. Il présenta son système à l'exposition internationale d'hygiène de Berlin en 1883 : des édicules en tôles comprenant 10 cabines de douches²²⁰. Les douches ont été popularisées au fil des décennies de la fin du XIX, en perdant leur côté médical au profit de leur vertu relative à la propreté, et offrant un gain de temps considérable contrairement au bains dans les tubs.

La ville de Lyon a envisagé la mise en place de bâtiment dès le milieu des années 1890. Un rapport de Guy Thiollier a été déposé à cette époque, à la demande de la ville de Lyon, afin de comparer les systèmes Allemands et Anglais de douches par aspersion²²¹. Celui-ci préconise un système innovant conçu par un certain Paul Gaillet : l'eau ne doit pas être projetée directement sur la poitrine mais doit venir du haut, en évitant de toucher la tête, il est préférable que les pommes d'arrosoir soient dirigées sur les épaules pour ne pas endommager le système nerveux, que les cabines soient chauffées et ventilées pour que le client règle la température à sa convenance. Le sol doit être en cuvette pour recueillir les eaux et les évacuer rapidement. Le 25 janvier 1898, la ville de Lyon approuve alors le projet de la société Madeleine-lez-Lille proposant la construction de huit chalets bains douches par aspersion²²². Les édifices seront construits rue du jardin des plantes, boulevard de la Croix-Rousse, place de l'Hippodrome, avenue de Saxe, place du Pont-Mouton, place Guichard, boulevard des Brotteaux et place Voltaire. Il était prévu que ces chalets soient mis en concession par une société qui restait pour l'instant anonyme. La société bretonne proposait des chalets à six places offrant ainsi 48 cabines à la ville, des bains à 0,2 francs avec des conditions de chauffage et d'éclairage, moyennant une

²¹⁸ Geneviève. HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois.*, Lausanne, En bas., 1979. P.56

²¹⁹ *Ibid.* P.61.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ AML 1140 WP 80. G. Thiollier, Rapport sur les bains douches de France et d'Allemagne pour la ville de Lyon. Dans les années 1890.

²²² AML 1140 WP 90. Délibération du conseil municipal relatif à la concession et la construction de chalets de douches par aspersion. 25/01/1898.

subvention de 20 000 francs annuels de la ville. Ces chalets devaient être construits quatre mois après l'approbation définitive du traité. Le 13 juin 1898 débutaient alors les travaux²²³. Après plusieurs problèmes de délais relatifs à l'acheminement des matériaux et autres, les travaux s'achevaient en août 1899²²⁴. La société des sociétés française de bains hygiéniques siégeant à Lyon et représentée par G. Thiollier, obtient alors « la concession des chalets bains-douches de la ville et dans d'autres villes pour la construction, la concession et l'exploitation des bains, douches, lavoirs et piscines quelconque²²⁵ », pour une durée de 30 années.

Ces chalets hygiéniques ont été à la fois demandés, acceptés mais aussi refusés par une certaine partie de la population lyonnaise. Les traces relatives à leur fréquentation sont rares au sein des archives lyonnaises mais nous pouvons observer qu'en mai 1900²²⁶, 15 026 personnes s'étaient rendues dans les structures, en janvier 1905, 4470 personnes, 4356 en février, 6067 en mars, 9251 en avril, 9979 en mai et 19 716 en juillet²²⁷. Il est difficile d'établir les raisons d'une hausse et d'une baisse de fréquentation avec si peu de données mais il est possible d'émettre l'hypothèse que la forte fréquentation observée en mai est due à la nouveauté des chalets ou bien car ce fut un mois de fortes chaleurs. Nous pouvons également supposer que la fréquentation augmente au fil des changements de température. En janvier 1905, la fréquentation est la plus basse et elle est presque quatre fois supérieure en juillet. Était-ce un besoin de se rafraîchir ? Est-ce qu'avec la période estivale l'excédent de sudation poussait les gens à aller se laver plus fréquemment ? Ce qui est sûr, c'est que dans l'observation des deux sources, la proportion d'hommes dans les chalets est 5 à 10 fois supérieure à celle des femmes et 10 à 40 fois supérieure que celle des enfants. Les archives nous permettent aussi d'observer ô combien étaient désirés les chalets bains douches. La pétition du 13 septembre 1904²²⁸ du parti socialiste de France demandant l'établissement d'un édifice de bains douches analogue à celui de Vaise ou Perrache sur la place Benoît Crépu, l'extrait du registre des délibérations du

²²³ AML 1140 WP 90, Lettre de l'atelier de construction de la Madeleine-lez-Lille au Maire de Lyon, expliquant qu'ils ont reçu la lettre de celui-ci concernant l'accord du préfet du Rhône relatif au traité passé entre eux. 13/06/1898.

²²⁴ AML 1140 WP 80 : Lettre de l'atelier Madeleine-Lez-Lille au Maire de Lyon annonçant que le dernier chalet sera en exploitation avant le 30 août 1899. 26/08/1899.

²²⁵ AML 1140 WP 80 : Statuts de la Société française des chalets-bains hygiéniques, 1899.

²²⁶ AML 1140 WP 80 : Société des chalets bains hygiéniques « fréquentation des chalets pendant le mois de Mai. ». 07/06/1900.

²²⁷ AML 1140 WP 97 : Fréquentation des chalets bains douches en 1905. 08/1905.

²²⁸ AML 1124 WP 56 : Extrait du registre des délibération du conseil municipal qui présente la pétition du parti socialiste de France, fédération révolutionnaire du Rhône pour l'établissement d'un édifice de bains-douches. 13/09/1904.

conseil municipal²²⁹, montrent que ces chalets ont été acceptés par la population après leur construction et que celle-ci en a voulu davantage. C'est d'ailleurs pour cela qu'en 1908²³⁰, après la visualisation de neuf ans d'exploitation de ces chalets, que la ville de Lyon demande à la société de chalets bains hygiénique de faire une étude relative à l'édification d'un neuvième chalet. Dans celle-ci, tirant des bilans des huit autres chalets, la société propose d'installer dix cabines dans un chalet plus grand, de construire un abri pour que les baigneurs qui attendent ne soient pas au soleil ou sous la pluie, et d'utiliser de meilleurs matériaux pour la construction.

Ce bilan positif des chalets n'est toutefois pas entièrement partagé par la population lyonnaise. Dès le début des constructions, le 27 septembre 1898²³¹, des habitants du quartier de la Croix-Rousse protestaient ainsi contre l'édicule qui allait se construire car l'emplacement allait : « établir un préjudice certain à la population, (...) tiendra l'emplacement occupé par la baraque, pour les vogues ainsi que pour l'emplacement pour la musique municipale qui nous fait tant plaisir à entendre ». Des locataires et propriétaires sur l'avenue de Saxe expliquaient que le kiosque nuirait aux magasins établis, les trottoirs allaient être réduits minimisant ainsi l'espace pour la circulation des piétons et que le besoin d'un chalet serait plus urgent sur la place Raspail²³². En 1912, des habitants de l'Avenue de Saxe demandaient encore la déconstruction de l'édifice par souci esthétique, expliquant que le chalet n'avait pas obtenu les recettes espérées et qu'il devrait être déplacé²³³.

En dépit de ces protestations, l'apport des chalets douches a été considérable en matière de diffusion de l'hygiène et ces petits édicules ont permis d'observer la possibilité pour la ville de construire des édifices beaucoup plus grands : les bains douches publics. Les lavoirs publics dont l'histoire est intimement liée au bains-douches municipaux doivent être observés dans leur individualité pour comprendre le processus de mise en place de bains-douches-lavoirs municipaux.

B) Les bateaux lavoirs et les lavoirs publics.

²²⁹ AML 1140 WP 80 : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal concernant l'installation d'un nouvel établissement de bains-douches. 15/10/1901. « Vu les diverses pétitions demandant la création de nouveaux chalets de bains douches dans certains quartiers de la ville qui en sont actuellement dépourvus

²³⁰ AML 1140 WP 97 : Délibération municipale concernant l'édification d'un 9^{ème} chalet bain-douche. 27/05/1909.

²³¹ AML 1140 WP 80 : Plainte des habitants de la Croix-Rousse. 27/09/1898.

²³² AML 1140 WP 80 : Plainte des habitants et propriétaires de l'avenue de Saxe N°290-292-294. Non daté.

²³³ AML 1140 WP 97 : Plainte des habitants de l'avenue de Saxe. 20/04/1912.

Avant le XXème siècle les appartements populaires étaient peu spacieux : une seule chambre et une cuisine où toute la famille vivait à l'étroit. Jusque dans l'entre-deux guerres, il fallait monter l'eau, la chauffer avec du bois ou du charbon²³⁴. En 1962, 45% de la population n'avait pas encore l'accès au tout à l'égout et à l'adduction d'eau²³⁵. Tout cela représentait beaucoup d'inconvénients pour la lessive qui était « la plus grosse corvée dans un ménage jusqu'à la fin du XIXème siècle²³⁶ ». D'un point de vue hygiénique, l'accumulation de linge sale dans les logements était un terreau pour le développement des miasmes. La lessive, « le linge blanc éclatant »²³⁷ était une vraie fierté pour les femmes de ce siècle. Ainsi, dès la fin du XVIIIème siècle, le blanchissage a commencé à se faire hors du foyer domestique²³⁸. Le jour de la lessive est devenu un moment pour les femmes de se rencontrer, de se voir, et comme nous l'avons vu avec l'exemple des blanchisseuses, de nouer des liens de solidarité très forts. Si les premiers lavoirs se constituaient d'un socle en pierre et d'une source d'eau, il a fallu innover : couvrir ces points d'eau pour permettre un meilleur séchage du linge et un meilleur confort aux ménagères, séparer les bacs d'eau de lessivage et de rinçage, trouver des moyens de chauffer l'eau, répondre aux nouvelles innovations permettant un lessivage de meilleure qualité et en moins de temps. Des entreprises privées et la municipalité ont tenté de répondre à ces nouveaux besoins. Dès 1866 nous pouvons trouver des demandes de la population pour la construction de lavoir gratuit²³⁹. Des lavoirs existent à Lyon, mais ceux-ci paraissent de plus en plus obsolètes. C'est ce que fait remonter M. Charrial lors du conseil municipal du 24 décembre 1923 :

Dans notre ville il y a peu de lavoirs et peu de Bains-Douches. Ceux qui existent sont des établissements particuliers insuffisants et ne correspondent pas aux besoins de la population. Certains ont été construits il y a très longtemps et les propriétaires n'ont pas cru devoir apporter à leurs installations les améliorations nécessaires. De telle sorte qu'à l'heure actuelle, la population est dans l'impossibilité de trouver des établissements bien tenus à sa portée. Il est urgent de mettre des lavoirs à la disposition de la population lyonnaise²⁴⁰.

²³⁴ Geneviève. HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois...*, op. cit.

²³⁵ « 1962 : Quand les Français n'avaient pas de salle de bain. Archives INA »..., op. cit.

²³⁶ Geneviève. HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois...*, op. cit. P.170.

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, op. cit. P.93

²³⁹ AML 743 WP 78 : Lettre de la voirie municipale au sénateur remontant la demande des habitants de la Croix-Rousse désirant l'établissement d'un lavoir public sur l'alignement du boulevard de l'Empereur. 16/11/1866

²⁴⁰ AML 950 WP 19 : Délibéré du conseil municipal. 23/12/1923.

Le premier dispositif de la ville fut un bateau lavoir. En 1923, la municipalité envisage d'acheter un bateau-lavoir déjà existant. Cependant, après un rapport, le conseil municipal constate que les bateaux existants sont vétustes et risquent de rencontrer de gros problèmes en temps de crues²⁴¹. Il est alors préférable de construire un bateau lavoir métallique « comportant tous les perfectionnements désirables et capables de résister aux plus fortes crues ». Le projet a été établi avec la société Schneider²⁴² : un navire de 60 places d'un espace moyen de 0,85 mètres, d'une longueur totale de 34m, 6m de largeur. Ce projet a été mené à terme, car même si nous ne connaissons pas la date de sa mise à l'eau, en 1937, un rapport du service des travaux publics et de la voirie municipale²⁴³ demande une aide pour les patrons des bateaux lavoirs privés. Les patrons se plaignent de ne pas pouvoir supporter les frais d'exploitation de leurs établissements : la clientèle se détourne de leur bateau pour aller vers les lavoirs fixes ou envoyer le linge aux blanchisseuses de Craponne, ils ne peuvent pas augmenter leur tarif, et ne pensent pas pouvoir faire concurrence aux lavoirs publics apparus dans en 1927, qui se voient accorder l'eau gratuitement. Le courrier explique aussi que leurs embarcations ont le désavantage d'être trop petites pour accueillir des chaudières avec un rendement égal à celles des lavoirs terrestres. De plus, le bateau lavoir municipal possède une essoreuse, ce que ne peuvent pas mettre en place les bateaux en bois. Le coup de grâce est que les bateaux lavoirs privés doivent cesser leur activité lors de la montée des eaux. C'est sans doute pour les raisons expliquées dans ce rapport, que des ingénieurs et la ville avaient déjà étudié, que l'établissement des lavoirs municipaux a été plus terrestre que fluvial. Le projet des lavoirs municipaux de Lyon a été pensé en même temps que celui des bains douches. Entre 1927 et 1934, cinq lavoirs publics ont vu le jour à Lyon : rue Paul Bert avec 69 places, impasse Flesselles avec 68, cours Bayard avec 70, rue de Bourgogne avec 70 et rue des Anges avec 22 places. Le premier fut celui de la rue Paul Bert. En 1928, celui-ci avait délivré 5949 lavages en journées complètes, 8146 demi-journées et 1854 lavages à l'heure²⁴⁴. Les lavoirs ont été mis en concession à la suite de leur ouverture respective mais ils devaient respecter certaines conditions fixées dans le bail avec la ville : les tarifs et les heures d'ouvertures (de 7h à 11h30 et de 13h à 18h). Les tarifs étaient fixés à l'ouverture à 5frs la journée complète, 3frs la demi-journée et 0,75frs l'heure. A cela

²⁴¹ Ces risques s'avèrent, Le 27 novembre 1936, Mr Talloud a perdu son bateau lavoir situé rive droite quai Jean-Jaurès suite à la baisse des eaux de la Saône. AML 963 WP 30.

²⁴² AML 963 WP 30 : Service municipale de la voirie : construction d'un bateau lavoir ; note explicative. 1937.

²⁴³ AML 963 WP 30 : Rapport du service des travaux publics et de la voirie municipale concernant l'aide aux patrons des bateaux lavoirs. 10/01/1937. Sur ce rapport, nous observons une annotation du Maire : « Combien y'a-t-il encore de bateau lavoirs ? Il est évident que leur disparition rendrait moins déficitaire l'exploitation de nos lavoirs municipaux. En les subventionnant en favorisant leur concession. D'autres part ils sont dignes d'intérêt. »

²⁴⁴ AML 101 WP 10 : Direction du service des eaux, rapport de l'exercice de 1928 du lavoir Paul-Bert. 01/1929.

pouvait s'ajouter le port de balle de 0,8 à 1frs²⁴⁵. En 1935, les tarifs étaient passés à 7frs la journée et 3frs90 la demi-journée²⁴⁶. En 1939, les prix étaient de 10frs la journée, 5frs la demi-journée, l'heure à 1,5frs²⁴⁷. L'augmentation de ces prix durant l'entre-deux-guerres est due à l'inflation survenue pendant la période d'une part mais aussi à l'ajout d'équipements installés pour faciliter le travail des ménagères. L'arrivée de la vapeur pour blanchir le linge, sans avoir besoin d'une solution alcaline et suie, supprime plusieurs étapes de lavage : l'échangeage, le savonnage..., réduisant jusqu'à 2/3 des temps de travail des ménagères²⁴⁸, ce qui nécessitait des chaudières avec une meilleure rentabilité mais aussi plus de charbon. Dans certains lavoirs l'ajout d'un deuxième bac pour avoir un bac de lavage et un bac de rinçage. La mécanisation des lavoirs aussi a produit un coût conséquent : les rinceuses essoreuses²⁴⁹ voire les premières machines à laver mécaniques. C'est d'ailleurs les innovations relatives aux machines mécaniques « les machines à laver » et leur essor après la seconde guerre mondiale, ainsi que les buanderies communes dans les immeubles, qui ont fait baisser les taux de fréquentation dans les lavoirs, rendant la pratique du lavage individuelle²⁵⁰. Dans la seconde moitié du XXème siècle, on lave alors le linge sale chez soi.

Comme nous l'avons dit précédemment, les établissements des lavoirs se construisaient avec les bains-douches, ainsi nous allons à présent observer comment se passait la vie de l'autre côté des bâtiments dont nous venons de parler.

C) Le fonctionnement des bains-douches municipaux.

Dès 1923, le conseil municipal commence à discuter la création de lavoirs bains-douches dans les différents quartiers de Lyon après l'étude de de plusieurs bâtiments construits en France notamment celui de Strasbourg²⁵¹. En 1927 est édifié le premier lavoir bain-douche municipal

²⁴⁵ AML 101 WP 10 : Délibéré du conseil municipal du 16/05/1927.

²⁴⁶ AML 963 WP 30 : Règlements des lavoirs municipaux. 1935.

²⁴⁷ AML 101 WP 10 : Délibéré du conseil municipal, fixation des conditions préalables avant d'établir le bail pour la concession des bains-douches avec Mr Bafoil. 19/12/1939

²⁴⁸ AML 743 WP 78 : Mr Richard Guillaume, exposé des avantages résultants d'établissements de lavoirs et bains publics à prix réduits.

²⁴⁹ AML 101 WP 10 : Société Ch. LUMMP&Cie : projet de fourniture et pose d'une rinceuse essoreuse.

²⁵⁰ Geneviève. HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois...*, op. cit.P.170.

²⁵¹ AML 949 WP 10 : extrait du procès-verbal du projet de budget du conseil municipal. 19/11/1923.

de Lyon, 215 rue Paul-Bert. Sept autres constructions ont été établies de 1929 à 1937 après un an d'exploitation de l'établissement et sa mise en concession. Colette Aymard, historienne et spécialiste des bains-douches dans le Limousin observe un attrait des municipalités quant à l'ouverture de bains douches-municipaux entre les années 1920 et 1940²⁵². La chercheuse donne plusieurs explications à cela. Législatives tout d'abord : le 5 novembre 1926 est prononcé un décret portant sur la décentralisation et la déconcentration administrative. Les conseils municipaux peuvent ainsi régler librement ce qui touche aux acquisitions d'immeubles et aux constructions. Les communes peuvent intervenir par voie d'exploitation directe ou par simple participation financière dans les entreprises ayant pour objet le fonctionnement des services publics²⁵³. De plus, depuis la Grande Guerre, les projets pour les habitations bon marché fleurissent et notamment dans le cas du bain-douche de Flesselles, ces projets s'accompagnant parfois de construction de bains-douches. Les bains douches municipaux étaient donc ouverts à tous mais visaient prioritairement les classes les plus populaires de Lyon. Du côté de l'urbanisme, la loi Cornudet de 1919 permet à la notion d'urbanisme de se diffuser, les architectes prennent de l'importance et les municipalités entreprennent des travaux d'aménagements pour répondre aux nouvelles conceptions urbaines²⁵⁴. Enfin, les villes modernisent leurs équipements et leurs réseaux dans les années 1920 pour répondre à de nouvelles normes et par la même occasion édifient des bains-douches, des fontaines et des lavoirs²⁵⁵.

La ville de Lyon a certainement établi ces bâtiments pour les raisons citées précédemment mais la question que nous pouvons nous poser est la suivante : pourquoi ne pas avoir plutôt choisi de construire d'autres chalets bains ? Une réponse peut être que les bains douches construits pouvaient accueillir beaucoup plus de monde. Un chalet bain douches comptait six cabines alors que celui de Paul Bert par exemple comptait 12 baignoires et 40 douches. Ces dispositions sont quasiment les mêmes pour tous les bains douches municipaux lyonnais sauf pour l'établissement de la rue de Bourgogne qui ne comptait que quatre bains et 10 douches et celui de la rue des Anges qui comptait 3 bains et 12 douches²⁵⁶. Ainsi ces endroits plus spacieux étaient susceptibles d'accueillir les enfants des écoles alentours comme l'accueil des enfants de

²⁵² C. AYMARD, « Les bains-douches en Limousin, une hygiène populaire au début du XXe siècle »..., *op. cit.*

²⁵³ « Décret du 5 novembre 1926 de décentralisation et de déconcentration administrative », *Légifrance.*, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006085744>.

²⁵⁴ C. AYMARD, « Les bains-douches en Limousin, une hygiène populaire au début du XXe siècle »..., *op. cit.*
²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ AML 101 WP 10 : Délibéré du conseil municipal, fixation des conditions préalables avant d'établir le bail pour la concession des bains-douches avec Mr Bafoil. 19/12/1939

l'école de Flesselles par le bain-douche lavoir de la même rue²⁵⁷. Ces nouveaux bains hygiéniques répondaient aussi à de nouvelles normes hygiéniques : des pédiluves, des lavabos dans les cabines, des espaces pour se déshabiller. Les surfaces étaient voulues lisses : en béton avec du gravier concassé ou bien des carreaux de faïences permettant un nettoyage plus simple et plus net²⁵⁸. Les façades sont aussi réalisées pour être visibles : souvent avec des carreaux de faïence blanc, de gros caractère sur les devantures indiquant « Bains publics » ou « bains douches populaires ». Colette Aymard explique que cela est voulu par les municipalités : les bâtiments sont faits pour être vus et remarqués au milieu des années 1920 et 1930, contrairement au début du siècle où il était préférable d'aller discrètement dans ces lieux hygiéniques²⁵⁹. La chercheuse a aussi étudié les types d'architectures des bains-douches du Limousin selon leur année d'édification et nous pouvons retrouver des similitudes avec ceux de Lyon. Elle observe que dans les années 1950, les bains-douches sont liés aux pratiques sportives et celui de Flesselles partage ses murs avec ceux du stand de tir du quartier. Celui de Garibaldi fait partie du complexe de la piscine, cependant les bâtiments ont été construits en 1934 et 1931 respectivement. Du côté administratif, les bains étaient mis en concession mais avec des conditions posées par la ville : le concessionnaire avait la gérance du bâtiment, il aura à sa charge les dépenses de l'exploitation à savoir les combustibles et les énergies ainsi que les réparations et l'entretien du ou des bâtiments. Les concessionnaires ont toute latitude pour l'amplitude d'ouverture des bains-douches. Le concessionnaire doit aussi s'engager à mettre en place les tarifs établis par la ville : en 1939²⁶⁰ ceux-ci étaient de 5frs le bain, 3frs la douche. En 1927, 1fr la douche avec un linge et 3frs le bain avec un linge²⁶¹. La ville peut aussi fournir des bons gratuits ou bien faire des tarifs préférentiels pour certaines catégories de la population : les militaires²⁶², les enfants²⁶³ ou bien les catégories les plus précaires²⁶⁴. Les bains-douches ont aussi dû participer à l'effort national pendant la guerre, notamment quant aux restrictions

²⁵⁷ AML 101 WP 10 : Lettre du directeur de Flesselles à l'adjoint du Maire demandant la délivrance de bons individuels pour ses enfants. 30/03/1936. Comme nous l'avons vu précédemment dans notre étude, l'utilisation des bains douches par les enfants lyonnais est un véritable enjeu pour les directeurs d'école, les agents municipaux des différents services entre les années 1920 et 1950.

²⁵⁸ *Les bains douches - Visites privées...*, op. cit. <https://www.youtube.com/watch?v=FmmpBK4OHew>

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ AML 101 WP 10 : Circulaire des tarifs des bains douches et des lavoirs. 06/1939.

²⁶¹ AML 101 WP 10 : Mise en régie du bain douche lavoir Paul Bert. 16/05/1927

²⁶² AML 1957 W 1 : Tarifs des bains douches en 1940, tickets pour les militaires 1frs mais ceux-ci doivent venir en groupe avec un gradé et faire les corvées de nettoyages.

²⁶³ Nous avons pu observer plusieurs demandes ou annulation de distribution de bons gratuits par le bureau d'hygiène par les directeurs d'écoles

²⁶⁴ AML 101 WP 10 : Rapport de Mr Boulon relatif au déficit persistant des bains-douches et lavoirs publics. Il propose d'élever les prix même si ça a un coût important pour les « plus petites bourses » et que c'est un grand sacrifice. Cependant, il propose des tarifs préférentiels pour les bénéficiaires de l'assistance publique et obligatoire.

d'eau et de charbon, les poussant à devoir fermer plus régulièrement ce qui représentait une baisse d'activité, et donc des heures en moins pour les salariés et moins de recettes pour les concessionnaires²⁶⁵. Les bains douches sont des établissements qui ont accompagné l'hygiène d'une majorité de Français pendant plusieurs décennies. En 1962, sur 14 500 000 logements, 45% ne possèdent pas l'eau courante, 20% des logements à Paris disposent d'une salle de bain ou un cabinet de toilette, et 15% en province²⁶⁶. Ainsi les bains douches ont longtemps été présents dans les mœurs de propreté des Français, jusqu'aujourd'hui d'ailleurs puisque des établissements délivrent encore des douches et des bains gratuitement dans certaines villes comme Lyon, Paris, Bordeaux, Marseille...

Nous pouvons tout de même observer l'évolution des équipements sanitaires dans les logements en France et le passage d'un droit à l'hygiène corporelle à une nécessité.

D) L'équipement d'hygiène hydraulique dans les domiciles.

Nous trouvons peu d'éléments archivistiques concernant l'installation des équipements sanitaires dans les logements français. Tout d'abord, l'adduction à l'eau courante a été nécessaire pour mettre en place le mobilier sanitaire. Les W.C salubres et l'eau courante ont fait partie des premières normes d'hygiène formulées dès la seconde partie du XIX^{ème} siècle²⁶⁷. Beaucoup de types de latrines ont été expérimentés avant de mettre au point ce que nous possédons actuellement : les cabinets secs, cabinets à fosse, à cuve... exigeant l'intervention nocturne des vidangeurs. Avec le puritanisme du XIX^{ème} siècle, les odeurs nauséabondes sont très mal perçues et les toilettes vont être rapprochées des logements jusqu'à les y intégrer.

Pendant longtemps les toilettes françaises ont été très mal vues du point de vue hygiénique. Les réseaux de tuyauteries n'étaient pas au point ce qui les rendaient souvent bouchées et encrassées, ce qui causait parfois les inondations des maisons²⁶⁸. Avec une meilleure adduction de l'eau dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, une meilleure étanchéité et une meilleure gestion de la pression, ces désagréments ont été écartés. Le combat de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle pour les ingénieurs et les hygiénistes était de trouver le moyen d'éviter les eaux

²⁶⁵ AML 101 WP 10. Décision du répartiteur chef de la section du charbon demandant aux établissements de bains douches privés et publics de ne fonctionner que du jeudi 13h au dimanche 13h. cependant, les établissements pourront délivrer des douches froides tous les jours du 1^{er} juin au 1^{er} octobre. 24/12/1941.

²⁶⁶ « 1962 : Quand les Français n'avaient pas de salle de bain. Archives INA »..., *op. cit.*

²⁶⁷ Geneviève. HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois...*, *op. cit.*P.98

²⁶⁸ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*P.87

stagnantes dans les canalisations et de mettre au point techniquement ces « toilettes à l'anglaise » pour générer le moins de risques microbiologiques²⁶⁹. Le calcul de débit, de pression, de résistance centrée sur une circulation des flux, l'épaisseur et le diamètre des tuyaux et les systèmes d'évacuations : tout a été étudié pour maîtriser l'eau fournie dans les logements²⁷⁰. Cela a permis l'évolution des latrines pour avoir celle que nous connaissons actuellement, mais aussi pour la mise en place d'une autre dimension hygiénique dans les logements : la propreté corporelle et la lessive à domicile. Les salles de bains apparaissent dans les immeubles dès 1880, elles font travailler l'imaginaire des architectes en occupant différents lieux, mais peu à peu dans les immeubles bourgeois les salles de bains vont devenir annexes aux chambres. Cela vient des modèles des hôtels américains qui ont des chambres de bonne dimension, de grandes salles de bains où sont compris les toilettes et les lavabos²⁷¹. La salle de bain va être réservée à une minorité bourgeoise de la population. Le reste de la population devra attendre les grands ensembles qui se sont popularisés après la Seconde Guerre Mondiale. Début XX^e siècle, 2% des logements parisiens ont une salle de bains, les gens se lavent le plus souvent dans un tub en Zinc ou dans leur chambre. La loi du 3 septembre 1947 réorganise le secteur des Habitations à bon marché, notamment elle rend obligatoires certains équipements dans les logements dont la salle d'eau²⁷². Dans le journal officiel du 24 décembre 1947, il est précisé que « la salle d'eau doit permettre l'installation d'un équipement minimum comprenant un lavabo et un bac à usage double de bac à douche et de bac à laver »²⁷³. L'arrivée tardive de ces salles de bains a nécessité des lois et des recommandations hygiéniques mais aussi la mise au point des équipements techniques : les baignoires, les douches, les lavabos et les bidets. Les lavabos ont beaucoup servi pour les ablutions corporelles à l'heure où les gens ne se rendaient qu'une fois par semaine aux bains douches, il fallait qu'ils se lavent chez eux et ces outils ont été fort utiles. Ils ont été source de réflexions, notamment pour que le robinet soit au-dessus du bassin, évitant ainsi qu'il soit noyé sous l'eau et donc l'eau stagnante, et le siphon en « S »²⁷⁴ permettant de le déboucher rapidement si quelque chose tombait à l'intérieur, mais aussi pour empêcher que les canalisations soient bouchées plus loin.

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ G. VIGARELLO, *Le Propre et le Sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-âge...*, *op. cit.*

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² Patrick KAMOUN, « Financement du logement social et évolutions de ses missions. De 1894 (loi Siegfried) à nos jours », *Informations sociales*, 123-3, 2005, p. 20-33.

²⁷³ Jean-Claude CROIZE, *Politique et configuration du Logement en France (1900-1980). Naissance d'une politique (1947-1953) et traitement de la question des loyers (1945-1980). Vol.III, Science de l'homme et Société.*, Université de Nanterre. Paris X., 2009.

²⁷⁴ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

Les baignoires, les tubs ou les étuves existent depuis plusieurs siècles, mais entre 1770 et 1900 nous pouvons observer des innovations techniques concernant les matériaux pour qu'ils soient moins chers et de meilleure qualité : la tôle, le cuivre, le zinc puis la porcelaine et la céramique en 1900²⁷⁵. La forme de la baignoire aussi : en 1960²⁷⁶ on retrouve des baignoires de petite taille dans les logements populaires pour permettre un gain de place, éviter les grandes consommations d'eau, et avec un plan incliné afin d'effectuer les lessives. Trouver le moyen de chauffer l'eau a aussi été nécessaire. Le « chauffe bain » va s'intégrer au circuit et va se déplacer de plus en plus près de la baignoire²⁷⁷. Dès 1870 le chauffage au gaz à colonne apparaît puis va se démocratiser au fil des décennies²⁷⁸. Enfin le bidet, innovation française du XVIIIème siècle qui a quasiment disparu aujourd'hui est un vestige de l'ablution partielle des parties intimes, s'est popularisé et établi dans les logements à la période de la Belle Epoque²⁷⁹. La salle de bain et ses équipements ont pu d'une part permettre « la domiciliation » de l'hygiène corporelle, mais aussi celle de la lessive.

Dès 1875, les maisons bourgeoises commencent à s'équiper de lessiveuse. La lessive peut alors se faire quelques fois par mois au lieu de quelque fois par an. Cet outil vient alléger le travail féminin même si la pratique du savonnage et du rinçage reste longue et pénible. Durant l'entre-deux-guerres, la mécanisation de la lessive s'introduit peu à peu dans les ménages un peu plus modestes. Dans les années 50, les machines du début du siècle, brunes et cylindriques deviennent blanches et cubiques : « L'esthétique rationnelle et hygiéniste s'est imposée²⁸⁰ ». Pour les ménages ne pouvant s'équiper de machines mécaniques, les buanderies collectives s'installent au pied de beaucoup d'immeubles au lendemain de la seconde guerre mondiale. En plus de ça, les bacs à douche dans les nouveaux logements sont aussi conçus pour être des bacs à laver. Cependant, un inconvénient fonctionnel est présent : le linge doit sécher à l'intérieur des logements. Cela installe une source d'humidité dans les logements et en sachant que certains logements étaient petits, il se peut que le linge en train de sécher soit proche de la cuisine, laissant présager des risques d'incendie²⁸¹.

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ Musée virtuel du logement social, « Les HLM en expos », photo d'une salle de bain de Rouen de 1960 Dans les grands ensembles des années 60, les premières salles de bains sont équipées d'une baignoire sabot avec plan incliné pour la lessive. A Rouen, dans les logements million réalisés par la société Hlm des chemins de fer, il est à noter que c'est le même robinet qui alimente le lavabo et la douche.2020

²⁷⁷ G. VIGARELLO, *Le Propre et le Sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-âge...*, op. cit.P.233

²⁷⁸ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, op. cit.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ Geneviève. HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois...*, op. cit.

²⁸¹ J.-C. CROIZE, *Politique et configuration du Logement en France (1900-1980). Naissance d'une politique (1947-1953) et traitement de la question des loyers (1945-1980). Vol.III...*, op. cit.

Nous avons observé ici dans les grandes lignes, le processus d'installation de l'hygiène à domicile. Ces pratiques autrefois collectives pour certaines se sont toutes restreintes au sein du foyer. La pudeur et l'intimité ont alors pris de nouvelles formes et ont créé de nouvelles normes. Mais ces pratiques hydro thérapeutiques ont été diverses durant le XIXème et le XXe siècle et nous allons observer que l'usage de l'eau a eu d'autres succès que simplement la propreté corporelle et vestimentaire.

II) Du bain de santé aux bains de plusieurs vêtues.

L'hygiène peut être observé à travers un prisme différent : celui des usages de l'eau. En effet si entre le XVIIIème et le milieu du XIXème siècle elle était l'objet de beaucoup de méfiance, nous pouvons observer par quels dispositifs les populations françaises ont réussi à la réapprivoiser. Cela passe d'abord par l'histoire des pratiques et des sensibilités : les différents usages du bain et des douches, d'abord médicaux puis hygiéniques pour enfin ne servir qu'aux ablutions, mais aussi les accessoires de propreté qui ont permis l'accessibilité aux nouveaux usages : comment se laver sans serviette et sans savon ? Enfin, nous pourrions nous étendre sur toutes les pratiques des sports nautiques mais nous nous pencherons sur une pratique d'immersion aquatique : la natation. D'abord utilitaire pour les populations et les militaires, la pratique devient un loisir puis un sport internationalement reconnu au XXème siècle.

A) De la balnéothérapie au bain de propreté.

Geneviève Heller observe dans son ouvrage²⁸² que les stations thermales ont suscité un nouvel engouement dès la seconde moitié du XIXème siècle, alors que celles-ci existent depuis bien longtemps. L'historienne fait la remarque qu'à partir des années 1850, les lieux de cures valorisait leur source à travers des contenus publicitaires, où on vantait le mérite des équipements thérapeutiques. Il faut garder à l'esprit que le public de ces stations balnéaires était surtout issu des sociétés aristocrates, que ce soit dans le Midi de la France ou dans les stations alpines. Les sources balnéaires étaient des lieux où on recouvrait la santé. Les vertus de ces bains reposaient dans les principes actifs que contenaient les eaux de ces sources thermales.

²⁸² Geneviève. HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois...*, op. cit.

Des espaces de balnéothérapie étaient aussi proposés dans des établissements privés de certaines villes ou régions²⁸³. Certains établissements privés étaient des complexes qui proposaient des massages, de l'hydrothérapie ou bien des bains avec des composés ajoutés à l'eau, pour la rendre thérapeutique comme des médicaments, de l'eau minérale...²⁸⁴. Dès le XIX^{ème} siècle, les hygiénistes accordent du crédit scientifique à ces bains vertueux. A l'âge d'or de l'aliénisme²⁸⁵, dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, les traitements hydrothérapeutiques se développent et ont perduré jusqu'à l'arrivée des neuroleptiques et autres tranquillisants.²⁸⁶ Dans un XIX^{ème} siècle où on se méfie encore de l'eau, la médecine recommandait des bains partiels pour soigner certains maux. Des bains liquides, des bains composés avec des acides, des bains iodurés, avec de l'arsenic, du marc de raisins réputés excitants. Les prescriptions médicales étaient aussi différenciées selon les températures de l'eau : le bain chaud permet de suer et d'évacuer les toxines du corps tandis que le bain froid permet de réduire la température en cas de fièvre ou bien de réduire l'humeur dans les cas de crise chez certains patients aliénés²⁸⁷. La ville de Plombières²⁸⁸, vantait les mérites des eaux de ses bains qui existent depuis le moyen-âge, encore à la fin du XIX^{ème} siècle. Le « bain Stanislas » par exemple, La ville expliquait que ses eaux avaient le pouvoir de stimuler la circulation cutanée, augmentait l'appétit, favorisait la digestion et les sécrétions urinaires et cutanées. Les eaux permettaient aussi « une altération du sang par l'alcalinité, une excitation nerveuse par l'abondance des principes minéralisateurs. ». Malgré l'âge d'or de la prescription médicale des bains, il a été recommandé pendant longtemps de ne pas immerger le corps entier dans l'eau, il était préférable de faire des ablutions partielles. Là encore, tout un travail scientifique a été établi pour prescrire les gestes et les bonnes pratiques à adopter. Les bains de siège par exemple, capable d'apaiser les douleurs nerveuses²⁸⁹. Le bain de pied, qui était la partie la plus proche du sol donc la plus sale et qu'il fallait dégraisser. Ce bain avait selon les hygiénistes, la capacité de fortifier les muscles et les ligaments, capable de soigner les maux de tête voire les cancers, et les bains de pieds froids pouvaient réanimer la circulation sanguine²⁹⁰. Le visage, qui a été longtemps une zone corporelle où il ne fallait pas appliquer d'eau, a vu ses organes avoir une hygiène décomposée : les yeux qu'il fallait laver à l'eau tiède, le nez, les

²⁸³ C. AYMARD, « Les bains-douches en Limousin, une hygiène populaire au début du XX^e siècle »..., *op. cit.*

²⁸⁴ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ *Plombières, ses sources, ses bains, indications thérapeutiques*, 1891.

²⁸⁹ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIX^e siècle...*, *op. cit.*

²⁹⁰ *Ibid.*

oreilles ou bien les dents qui ont vu leurs brosses se généraliser à la fin du XIX^{ème} siècle²⁹¹. On voit là que, même si ces prescriptions sont de l'ordre de la propreté, il y a un discours médical derrière, et que cela tient plus d'une propreté pour préserver la santé plutôt qu'une propreté pour apparaître en société. Le lavage entier apparaît au XIX^{ème} siècle au sein de l'aristocratie et bien plus tard au sein de la société populaire. L'immersion se généralise dans les années 1870 pour ne devenir qu'un soin de propreté. Ce bain doit se faire le matin, entre 25 et 37 degrés, et se terminer par une friction sèche. Cependant il ne doit pas être trop pris fréquemment, car il pourrait compromettre la santé pour certains médecins, et ne pas être trop long, car il pourrait inciter la paresse et « produire une susceptibilité sur l'humeur » (Bourgeois d'Orvannes)²⁹². Après avoir étudié les grandes lignes du procédé de l'ablution par l'immersion, nous pouvons nous pencher sur une pratique plus tardive mais qui est beaucoup plus répandue de nos jours : la douche par aspersion.

B) Le développement technique et médical de la douche par aspersion.

L'hydrothérapie est un processus découvert par un paysan autrichien, Vincent Prienitz en 1827²⁹³. La méthode consiste à provoquer une réaction de l'organisme au contact de l'eau froide conjugée à la pression de son jet. Ayant découvert cette méthode pour soulager son cas personnel, sous une cascade dans une forêt autrichienne, quelques années plus tard Vincent Prienitz avait ouvert un gîte accueillant plusieurs milliers de visiteurs chaque année²⁹⁴. L'hydrothérapie a très vite été médicalisée et institutionnalisée, notamment par le Dr Fleury, qui va décrire et utiliser des appareils de douches. Celui-ci va recommander de bien éclairer les cabines de douches, de les aérer. La douche devait être placée en hauteur sur une estrade, elle pouvait être fixe ou mobile et pouvait projeter des jets de différentes tailles, de différents angles, et sur différentes parties du corps selon les maux à soigner²⁹⁵. Le système de douche en pluie dans les bains douches a été développé et conservé depuis les années 1860 car son débit était plus lent et plus doux que les autres. La ville de Plombières fournit un exemple d'hydrothérapie : la ville captait ses sources froides venant de la montagne, et expliquait fournir à ses malades « une installation confortable, complément nécessaire et indispensables pour

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ Geneviève. HELLER, *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois...*, *op. cit.*P.111

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ *Ibid.*

mériter la qualification donnée aux étuves et aux douches, d'installation sans rivales en France et à l'étranger. »²⁹⁶. Le développement de la douche par aspersion à vocation de propreté s'est fait dans les prisons et dans l'armée avant qu'elle ne soit proposée au grand public. C'est dans un contexte de volonté économique que l'armée du 33^{ème} régiment de Marseille dans les années 1860, va trouver un moyen de limiter les ablutions au strict minimum en transposant le système d'hydrothérapie, en versant de l'eau en pluie, au-dessus de cabines où se frottaient les soldats. Dès 1857, le lieutenant Dunal tente de trouver un moyen d'organiser ce système pour laver le plus de soldats possible en un minimum de temps avec un minimum d'eau. Il commença par laver les hommes trois par trois, puis le procédé s'individualisa en 1869 au 69^{ème} régiment d'infanterie²⁹⁷. Quelques années plus tard, en 1872, le Dr Merry-Delabost à Rouen trouve un procédé de jet fixe avec des cabines côte à côte permettant de laver 120 prisonniers en une heure avec 1500 à 1800 litres d'eau. En prison les douches se prennent une fois par mois en hiver et deux fois en été. Le procédé du Dr Merry-Delabost va s'étendre ensuite au lycée. Enfin, à la fin du XIX^{ème} siècle, les procédés d'établissements de bains douches vont s'inspirer de ce modèle pour permettre aux établissements que nous avons étudiés précédemment de voir le jour²⁹⁸. C'est dans ce contexte d'organisation économique et sanitaire, permettant un gain de temps et d'espace, qu'est né le procédé que nous utilisons le plus fréquemment aujourd'hui : la douche par aspersion. Pour Julia Csergo, ce système de soin corporel était destiné aux classes qu'il fallait « organiser » : les soldats, les prisonniers, les lycées. Ensuite, quand les douches populaires ont été soumises au grand public, elles étaient au départ destinées aux classes laborieuses et dangereuses afin de les « organiser » et donc les contrôler. Un système d'ablution au départ dessiné comme économique et expéditif, c'est « ainsi que le procédé du bain douche triomphe chez les misérables. »²⁹⁹.

C) Une brève histoire des accessoires de propreté.

Les outils et accessoires servant aux ablutions tels que les savons, le shampoing, les lessives, ou bien encore les serviettes de bains ont aussi une histoire. L'étude de ces objets permet de comprendre par un autre prisme l'histoire des pratiques de propreté et des mentalités. Dès

²⁹⁶ *Plombières, ses sources, ses bains, indications thérapeutiques...*, *op. cit.*

²⁹⁷ G. VIGARELLO, *Le Propre et le Sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-âge...*, *op. cit.*

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIX^e siècle...*, *op. cit.*

l'Antiquité, nous retrouvons des traces de l'usage du savon dans les écrits de Pline l'Ancien³⁰⁰. L'auteur accordait aux Gaulois l'invention du procédé, qui n'était pas encore destiné aux ablutions mais à la teinture des cheveux en roux. Dès le Vème siècle nous pouvons retrouver des traces des vertus médicales accordées au savon. Pour Cassius Felix au Vème siècle, il peut servir, accompagné d'un bain brûlant, à traiter les démangeaisons³⁰¹. Le savon à ce moment-là est souvent un mélange de cendres contenant de la potasse et de graisse animale. C'est en 1688, que Louis XIV, par l'édit de Colbert, définit le protocole de fabrication du savon de Marseille qui doit se faire strictement à l'huile d'olive. Nous observons dès le XVIIIème siècle deux usages et donc 2 procédés de fabrications différents concernant le savon : l'usage médical et l'usage de propreté. Des savons au camphre, des savons iodurés ou bien de tanin permettent de traiter différentes affections dermatologiques. Le savon est vu comme possédant toujours une ou plusieurs substances étrangères pouvant avoir une action médicale pour la peau, prescrit aussi dans le traitement de la gale au XIXème et au XXème siècle³⁰². Un savon médicamenteux n'a pas les mêmes principes actifs qu'un savon de propreté qui possède des colorants ou des parfums. L'essor du savon de propreté, ici du linge, arrive avec l'industrialisation de sa fabrication, mise au point dès 1791. Nicolas Leblanc brevète un procédé de fabrication à grande échelle. Cependant le prix des produits saponacés reste³⁰³ relativement élevé dû au coût des matières premières. Dès la fin du XIXème siècle lorsque son prix devient accessible à toute la population, « il est recommandé voire obligatoire lors des campagnes d'hygiène et de santé publique »³⁰⁴. Nous pouvons noter que la production de savon dans la première moitié du XXème siècle dépend réellement des glycérines et autres graisses végétales et animales. Lors de la 1^{ère} Guerre mondiale, trop peu de corps gras sont disponibles et le savon devient une denrée rare. En 1916 en Allemagne, on découvre alors les tensio-actifs, qui vont remplacer les graisses dans le savon. Il faudra attendre la 2nd guerre mondiale pour les synthétiser. Lors de la seconde guerre mondiale, Lyon est en pénurie de savon, au moins pour la fin d'année 1940. Le 16 novembre 1940, le secrétaire du groupement des artisans producteurs de la XIIIème région économique, adresse un courrier au gérant du bain douche lavoir de Flesselles, lui demandant d'établir une liste des blanchisseuses professionnelles qui auront droit à un bon de distribution

³⁰⁰ Laurence COIFFARD et Céline COUTEAU, « Un produit de santé peut-il changer de statut au gré des circonstances ? Éléments de réflexion avec l'exemple précis du savon », *Médecine & Droit*, 2020-165, 1 décembre 2020, p. 141-144.

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ Evelyne FERRON, « L'histoire des savons et des désinfectants », 19 avril 2020, <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/dessine-moi-un-dimanche/segments/chronique/166002/savons-naturels-histoire-evelyne-ferron>. 19/04/2020.

³⁰⁴ *Ibid.*

de savon³⁰⁵. Ces pénuries pendant les guerres sont sans doute dûes au rôle de la glycérine et autres graisses animales dans la fabrication d'explosifs. Malgré cet engouement pour le savon, cela n'était pas établi au XIXème siècle. Selon certains le savon pouvait empêcher de transpirer, voire pouvait être irritant³⁰⁶. C'est pour cela que des hygiénistes recommandent d'autres pratiques de propreté pour certaines parties du corps : l'innovation et l'usage du shampoing qui vient d'Angleterre, composé à base d'œuf et d'eau savonneuse. Des pommades, des lotions ou de l'eau vinaigrée pour lutter contre la calvitie. Les hygiénistes dans la seconde moitié du XIXème ne recommandent pas de se laver le visage avec du savon mais avec des lotions, et de l'eau tiède³⁰⁷. Cependant, à la fin du XIXème siècle les mentalités ont évolué, et même si pour certaines parties du corps on ne recommande pas toujours le savon, les hygiénistes prescrivent le savon comme cosmétique par excellence qui purifie la peau, gomme et dissout la crasse. Si le savon n'a pas toujours été complémentaire à l'eau pour se laver, la serviette de bain l'a été, et l'objet a aussi été élaboré et travaillé pour avoir un meilleur pouvoir absorbant. L'usage de la serviette permet de sécher rapidement, mais surtout permet d'éviter de prendre froid et de tomber malade. C'est une solution parmi d'autres qui est étudiée par les hygiénistes comme le chauffage dans les espaces de bains, la ventilation pour déshumidifier l'air, rendant ainsi l'espace du bain moins dangereux du point de vue de la santé et plus confortable, incitant ainsi les populations à se laver plus fréquemment. Nous pouvons observer des traces de l'usage de la serviette de bain dès le Moyen-Age. C'était un drap de lin au départ, qui permettait à la fois de couvrir les bains pour conserver leurs chaleurs et permettait en sortant de celui-ci, de se sécher. La serviette éponge que nous connaissons actuellement serait née en 1871, à la suite d'une erreur de tissage de l'entreprise Jalla sur un métier à bras, et qui aurait ainsi formée des bouclettes de coton, rendant ainsi un fort pouvoir absorbant.³⁰⁸ C'est d'ailleurs cet « erreur » qui aurait permis à l'entreprise de se développer et de fleurir. En 1872, l'entreprise aurait dépassé la tonne de production. Entre 1879 et 1882, le ministre de la Guerre prescrit l'installation de bains dans les casernes et la distribution de deux serviettes de toilette à chaque soldat³⁰⁹. Les établissements de bains-douches louent parfois des serviettes à des prix allant de

³⁰⁵ AML 1957 W 1 : Lettre du secrétaire général du groupement des artisans producteurs de la XIIIème région économique au gérant du lavoir de Flesselles. 16/11/1940.

³⁰⁶ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

³⁰⁷ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, *op. cit.*

³⁰⁸ Sophie FONTANEL, « Les accessoires de l'été : dans de beaux draps... de bain », *Nouvel Observateur*, 4 août 2017, <https://o.nouvelobs.com/mode/20170804.OBS2983/les-accessoires-de-l-ete-dans-de-beaux-draps-de-bain.html>, p.

³⁰⁹ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle...*, *op. cit.*

0,2³¹⁰ à 0,6fr³¹¹. Ces outils de la propreté se sont aussi accompagnés de mobilier dans les salles de bains et les bains douches : les porte-serviettes, les porte-savons, qui ont permis à celui qui se lave de ne pas demander d'aide extérieure pour avoir accès à ses accessoires de toilette. Ces petits objets ont alors considérablement joué en faveur du développement de l'intimité dans la toilette³¹². Nous avons pu observer l'évolution des usages des accessoires de bain, de la fin du XIXème au début du XXème siècle. Nous pouvons à présent observer d'autres usages des bains que ceux de la propreté : ceux du sport et des loisirs.

D) Une eau ludique grâce au développement de la natation.

La natation est une pratique sportive instaurée et reconnue en France depuis le XXème siècle mais son histoire remonte à plusieurs siècles. Des traces des pratiques nautiques datant de la Grèce antique existent.³¹³ Au Moyen-Age, la natation est plus vue comme un moyen de détente qu'un sport, mais la nage fait partie de la formation du chevalier. Pendant la période de la Renaissance, en 1538, Nicolas Wynmann explique comment imiter les mouvements des animaux aquatiques.³¹⁴ Sous Louis XV apparaissent les premiers établissements de bains privés le long de la Seine. Dès le XIXème siècle, la fonction de la natation devient militaire, hygiénique et éducative. La natation militaire prend des formes de gymnastique, qui seront ensuite appliquées dans les milieux scolaires. La pratique s'enseigne sur les plages ou dans les fleuves des grandes villes, comme la Saône et le Rhône pour Lyon, ou la Seine pour Paris. Il faudra attendre 1898, pour que les premiers clubs de natation ouvrent leurs portes en France. La plupart voient le jour d'abord dans le Nord : Le Havre, Lille, ou bien Paris. En 1909, 250 sociétés de natation existent contre trois en 1899³¹⁵. A Lyon, des bains, « des bèches », existent dès le XVIIIème siècle mais ils sont à vocation de loisir.³¹⁶ En 1811, la ville contraind la baignade sauvage, et chaque établissement devait avoir un garçon de bain, en raison des plaintes relatives à la pudeur des passants, voyant de jeunes gens se baigner nus, ajouter à cela le nombre de morts noyés chaque année. Avant 1905, les conseillers municipaux lyonnais désiraient

³¹⁰ *Ibid.* Prix de la location de deux serviettes dans les chalets bains douches parisiens en 1899.

³¹¹ AML 1957 W 1 : Fixation des nouveaux tarifs pour les lavoirs bains douches. Prix de la location d'une serviette. 1940.

³¹² J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

³¹³ Adrien GUILLORET et Raphaël LE CAM, « Histoire de la natation, apprendre à nager », 2012, <https://apprendre-a-nager.univ-rennes1.fr/natation/aller-plus-loin/histoire-de-la-natation>.

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ Pauline DELON, « Sais-tu nager ? Pardi je suis Lyonnais ! ». *La politique municipale de la ville de Lyon en matière d'établissements de bains au XIXème siècle.* Dir. Renaud Payre., Lyon, Institut d'étude politique, 2007.

l'établissement d'une piscine dans la ville: « Cet établissement pour lequel je sollicite la bienveillance de la municipalité serait installé dans les meilleures conditions possibles tant au point de vue de l'hygiène, qu'à ceux de la sécurité et de l'utilité publique³¹⁷».

Nous voyons là toutes les motivations pouvant pousser la mairie à édifier une piscine municipale. La pratique sportive est aussi présentée dans un autre projet de construction, celui-ci est cependant non daté.

Tenez-vous propres, baignez-vous souvent faites de l'hydrothérapie (...) Le sport de la natation étant de la gymnastique dans l'eau, on ne saurait trop l'enseigner aux enfants et en reconnaître très rapidement les bons effets. Les étrangers sont très étonnés qu'une grande ville comme Lyon, traversée par deux grands fleuves, n'ait pas une organisation complète de tout premier ordre de bain public³¹⁸.

Le facteur sportif n'a pas été la motivation première de la construction d'une piscine municipale comme le remarque T. Terret³¹⁹. Le sport au début du XXème siècle est encore très marginal, bien loin des préoccupations municipales. La première piscine du « Grand Lyon », à Villeurbanne, est réfléchi et construite grâce à l'initiative privée. L'industriel Delange, fait ouvrir sa piscine le 2 février 1909, qui est un véritable succès³²⁰. Onze ans plus tard, la fédération Française de natation et de sauvetage verra le jour et la pratique sera institutionnalisée à l'échelle nationale. La ville de Lyon ne réfléchit sérieusement au projet de la construction d'une piscine municipale, qu'à partir de 1929. Dans les années 1920, la ville est relancée par plusieurs demandes venant d'émetteurs différents pour la construction d'une piscine. Le 1^{er} mars 1925, le comité lyonnais de la fédération française de natation et de sauvetage relance la ville :

Le comité se permet d'attirer votre attention sur le manque absolu de piscines et de bassins de natation dans notre ville, ce qui la met en infériorité évident par rapport à d'autres villes. La natation qui dépasse les limites du sport pour rentrer dans celles de l'hygiène et dont l'usage serait un bienfait pour la population. (...) Nous croyons savoir qu'un projet municipal à l'étude

³¹⁷ AML 1124 WP 56 : Projet de construction de douches avec piscine de natation. Présenté devant le conseil municipal. 04/11/1905.

³¹⁸ AML 1124 WP 56 : L'hygiène publique, la santé et la puissance d'action physique par l'eau et la natation. Projet de construction d'un établissement de bains publics à Lyon qui renfermera tous les éléments nouveaux de ce genre d'établissement.

³¹⁹ Thierry TERRET, « La politique lyonnaise en matière d'installations balnéaires. (XIXe - XXe siècles). », 2015, <https://docplayer.fr/3209825-La-politique-lyonnaise-en-matiere-d-installations-balneaires-xix-e-xx-e-siecles.html>.

³²⁰ *Ibid.*

envisage la création par quartier d'établissements de bains douches et de lavoirs. Nous serions heureux d'y voir adjoindre de modestes piscines³²¹.

Dans la période où la ville refuse les projets de construction de piscines, elle a pour projet de faire édifier les bains douches. Le 18 juin 1927, M. Charial formule une troisième proposition pour la construction d'une piscine municipale, qui cette fois sera acceptée par le maire et le conseil municipal³²². M. Charial précise que cette année-là, la fédération française de natation et de sauvetage a fait une proposition pour faciliter les moyens de construction de piscines. Comme le remarque Thierry Terret, les investissements pour la ville sont lourds à ce moment-là et celle-ci réfléchit déjà à établir des bains douches. Plusieurs bains douches ont été pensés ou songés avec l'établissement d'une piscine, comme les établissements de Gerland en 1929 ou Garibaldi en 1931, où des bassins ont été construits. Le changement soudain de décision vient, selon Thierry Terret d'une compétition politique entre la ville de Lyon et de Villeurbanne. La dernière s'investit dans le sport et avait fait ouvrir en 1929 un stade municipal l'année où le projet des bains-douches piscines de Gerland avait été établi. Il s'en est suivi l'édification de quatre piscines à Lyon, des projets « précipités, repoussés depuis plusieurs années »³²³. Ce « concours local » a permis à Lyon de se lancer dans l'édification de bassins aquatiques, mais ceci n'aurait pas été permis si la natation en France n'avait pas connu une explosion à partir des années 1920.

Nous avons pu observer ici qu'il y a eu plusieurs facteurs d'évolution des pratiques de l'eau : des facteurs économiques : par souci de finance, l'armée et les prisons ont mis en place la douche par aspersion. Des facteurs sociaux et politiques : la mise en place des piscines n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas eu de « compétition politique » entre les villes et si les comités sportifs n'avaient pas fait pression. Des facteurs techniques ont aussi été nécessaire d'une part innover et faire baisser les coûts des équipements et des constructions. Le facteur culturel aussi puisqu'il a fallu « dédramatiser » l'eau pour rendre son usage normal et sa pratique régulière possible.

³²¹ AML 949 WP 10 : Lettre du comité lyonnais de la fédération française de natation et de sauvetage à la mairie de Lyon. 01/03/1925

³²² AML 949 WP 10 : Délibéré du conseil municipal de Lyon relative à la construction d'une piscine municipale sur proposition de Mr Charial. 18/06/1927

³²³ T. TERRET, « La politique lyonnaise en matière d'installations balnéaires. (XIXe - XXe siècles). »..., *op. cit.*

CONCLUSION.

Le processus de mise en place des dispositifs hygiéniques lyonnais de la fin du XIX^{ème} à la fin de la première moitié du XX^{ème} siècle nous montre, à l'échelle locale, quels sont les enjeux économiques, politiques et sociaux français de l'application d'un hygiénisme interventionniste.

L'apprentissage de l'hygiène par la population fut central pour le développement de l'hygiène en France³²⁴. L'enseignement, dès l'enfance à l'école des gestes et des mœurs hygiéniques, a été conçu pour que celui-ci les intériorise dès le plus jeune âge. L'exemplarité de l'instituteur³²⁵, la présence de préceptes dans les manuels scolaires³²⁶ et leur mise en application à l'école grâce à l'accès aux bains douches ou aux dispositifs scolaires a permis de transmettre certaines habitudes chez les enfants, qu'ils continueront à appliquer à l'âge adulte. Encore plus que la volonté de former de nouveaux citoyens modèles, la politique de l'enseignement de l'hygiène à l'école avait pour but que les écoliers ramènent ce nouveau savoir dans leur foyer pour montrer certains gestes à leurs parents. A l'inverse, l'apprentissage de l'hygiène au travail³²⁷ ou bien à l'hôpital permettait de transmettre ces habitudes aux parents pour qu'ils les ramènent chez eux et les transmettent à leur foyer. Il faut nuancer le discours d'un apprentissage ascendant ou descendant, il s'agissait là d'un apprentissage à double sens, de l'enfant au parent et du parent à l'enfant.

L'enseignement de cette hygiène, si nous l'avons exemplifié d'abord avec les enfants, et donc destiné à tous les enfants, était surtout destiné aux classes populaires. Là encore, nous avons observé que les élites faisaient partie du corps hygiéniste et donc « imposaient » leur vision de la propreté aux classes populaires. Des normes de beauté et de propreté ont été diffusées à travers des publicités et des lectures³²⁸. Et même, s'il y avait un certain paternalisme de la part des philanthropes afin d'éduquer et de donner les moyens aux classes populaires d'accéder à l'hygiène, nous pouvons émettre l'hypothèse, qu'une certaine défiance des élites vis-à-vis des classes populaires par rapport aux risques épidémiques, a été un moteur tout aussi puissant que le moteur économique désirant offrir plus de confort à l'ouvrier pour que celui-ci travaille dans de meilleures conditions et donc de façon plus productive. Cependant là encore le discours de

³²⁴ J. VANEL, « De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé: Enjeux et organisation des savoirs au coeur de l'action publique sanitaire (internationale) »..., *op. cit.*

³²⁵ J. GOUBERT, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel...*, *op. cit.*

³²⁶ S. PARAYRE, « L'entrée de l'éducation à la santé à l'école par la prévention (XVIII^e-XIX^e siècles) »..., *op. cit.*

³²⁷ S. RICHELLE, « Ce que « se laver » signifie »..., *op. cit.*

³²⁸ J. CSERGO, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIX^e siècle...*, *op. cit.*

la relation descendante est à nuancer, car la classe populaire avait créé ses propres rituels et ses propres normes de propreté³²⁹. Ce n'était pas les classes aisées qui se rendaient aux bains douches ou aux lavoirs publics, mais bien les classes moyennes et les moins aisées. Et comme nous l'avons remarqué avec les blanchisseuses, une réelle socialisation existait dans ces lieux avec ses codes et ses pratiques. Ces lieux permettaient aux femmes de se rencontrer, d'échanger, un moment de plus pour elles pour quitter le foyer dont elles ont la responsabilité. Comme nous l'a montré l'archive de l'INA, en 1962, la plupart des Français ont encore les gestes de se laver au lavabo, de se rendre aux bains-douches une fois par semaine par exemple. Ces gestes et ces rituels peuvent participer à la création d'une conscience de classe, ils ne sont pas pratiqués de la même façon selon le niveau d'équipement sanitaire. Il serait intéressant d'observer les gestes de la propreté corporelle à travers les époques à travers le prisme d'une histoire des mentalités ou des sensibilités pour rendre compte à quel point ceux-ci pouvaient jouer sur la socialisation des individus.

Nous pouvons observer l'évolution du niveau d'hygiène et de propreté malgré le manque d'équipement sanitaire individuel au sortir de la guerre. Même si aucun instrument de mesure ne permet d'évaluer le niveau d'hygiène ou de propreté des individus, nous pouvons observer l'augmentation du nombre de dispositifs hygiéniques mis en place dans la ville de Lyon. Les chalets bains douches, ainsi que les lavoirs bains douches qui n'existaient pas en 1898, ont été fréquentés par la population, et ont permis d'offrir des soins de propreté à la population pendant plus d'un demi-siècle. Les raisons ayant poussé la ville à mettre ces dispositifs en place ont été d'ordre sanitaire, à l'heure où les conseillers municipaux et la population étaient de plus en plus informés des recommandations hygiéniques municipales, et où l'hygiène était établie comme un droit. Les raisons étaient aussi d'ordre politique. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les villes rayonnaient par leur urbanisme : la dimension de leurs rues, la beauté des façades de leurs bâtiments, leurs espaces verts mais aussi leurs réseaux d'adduction d'eau et leurs équipements sanitaires. Ainsi, comme nous l'avons vu dans la partie sur les congrès internationaux ou bien lors de l'établissement des piscines à Lyon, le rayonnement des villes à l'international a beaucoup d'importance pour ces dernières et cela devient un objet de compétition, comme nous l'avons vu avec l'exposition internationale d'hygiène de Lyon de 1914³³⁰. De nombreux rapports font des comparatifs entre des villes du monde entier pour étudier quels sont les meilleurs dispositifs et ainsi évaluer le retard ou l'avance d'une ville. Dans le cas de Lyon, lors

³²⁹ « 1962 : Quand les Français n'avaient pas de salle de bain. Archives INA »..., *op. cit.*

³³⁰ S. FRIoux, « Lyon, ville hygiéniste ? »..., *op. cit.*

des délibérés municipaux, plusieurs fois des noms de villes ont été cités ou bien des pays voisins³³¹, pointant du doigt l'avancée qu'ils avaient en matière d'équipements sanitaires collectifs et combien Lyon avait de retard en la matière, surtout une ville avec une tradition nautique ancrée par ses deux fleuves.

Malgré les directives nationales par les décrets comme celui de 1851 ou bien la loi de 1902, notre étude laisse à penser que les villes ont eu un rôle majeur dans l'application de l'hygiène publique. Là encore, il faut nuancer puisque les villes comptaient sur les subventions nationales pour édifier leurs projets, qu'elles devaient soumettre à une lourde étude de la part des comités nationaux pour que leur soient accordés des crédits.

Enfin, les avancées en matière d'hygiène découlent d'un long processus d'études médicales relatives à l'aseptisation et la bactériologie datant du dernier tiers du XIX^{ème} siècle³³². Les émulations scientifiques nationales et internationales ont permis de poser les bases de la prévention en matière de risques hygiéniques et épidémiques³³³. Naturellement, c'est la pertinence de ces études qui leurs ont permis de trouver une place au sein des arènes politiques et d'être mises en place. De plus l'arrivée de l'urbanisme et de l'architecture dans le mouvement hygiéniste ont permis par exemple l'adduction et l'évacuation de l'eau, le développement des latrines hydrauliques, celui des baignoires ou même des pommeaux de douche. L'ingénierie a aussi permis la mise en place d'eau chaude ou froide instantanée alors qu'auparavant il fallait la chauffer dans le logement. Elle a aussi permis la mécanisation de la machine à laver et un gain de temps pour les ménagères. L'hygiénisme, comme nous l'avons vu, ne pouvait pas uniquement relever de la médecine, de la démographie et des statistiques. Il fallait que les recommandations puissent être mises en place grâce à des outils pensés selon les préceptes de l'hygiène. Encore une fois, c'est dans un contexte d'interventionnisme politique, par l'application des recommandations d'un hygiénisme paternaliste, à l'apogée de son avancée au sein des institutions politiques nationales et municipales, que les dispositifs sanitaires collectifs ont pu être mis en place.

A la fin de la période que nous avons étudiée, peu de logements possèdent des sanitaires individuels, alors que les normes de pudeur et de propreté ont été complètement transformées

³³¹ 1140 WP 80 : Rapport sur les divers systèmes de bains douches employés en France et en Allemagne pour la mairie de Lyon. G.Thiollier. Réalisé dans les années 1890

³³² Gérard JORLAND, « L'hygiène publique, fille des Lumières », *Les Tribunes de la santé*, 38-1, 2013, p. 23-27.

³³³ H. (Dr) A. du texte BILLAUDEAU, *Congrès international d'hygiène et de sauvetage tenu à Bruxelles en novembre 1876. Mémoire lu par M. Billaudeau,...* (Des causes de l'excessive mortalité des enfants nouveau-nés et en bas âge.)..., *op. cit.*

depuis le début du siècle et surtout intériorisées. Si au début du siècle l'accès à l'hygiène corporelle est un droit, à la fin de celui-ci elle est une nécessité³³⁴.

Si plus de temps avait été accordé à cette étude, il aurait été intéressant de se servir de l'histoire orale pour recueillir les souvenirs des usagers des baignoires, ou d'enfants qui avaient des parents qui fréquentaient les baignoires, peut-être même relater la vie de ceux qui n'avaient pas de salle de bains, pour comprendre les enjeux de la propreté dans un contexte où nous possédons des dispositifs de propreté « de grande proximité », cela nécessitait certainement plus de temps pour se laver et organisait peut-être les journées de ces gens autrement que nous le faisons aujourd'hui. Il aurait aussi été intéressant d'approfondir les recherches archivistiques pour faire une histoire quantitative des recettes des baignoires de Lyon et de leurs fréquentations, pour observer à quelle période de l'année ils étaient le plus fréquentés, s'il y avait eu une hausse des fréquentations ou bien une baisse au fil des décennies. Enfin, une étude de la presse et des manuels scolaires plus approfondie aurait permis d'appréhender beaucoup mieux les courants de pensées hygiénistes et la rhétorique qui était adoptée pour faire rentrer l'hygiène corporelle dans les mœurs.

³³⁴ « 1962 : Quand les Français n'avaient pas de salle de bain. Archives INA »..., *op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ANCIENNES :

BAUDRILLART Henri, « Manuel d'éducation morale et d'instruction civique (Quatrième édition) », *Gallica*, 1881, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54479485?rk=107296;4>.

BILLAUDEAU Hippolyte (Dr) Auteur du texte, *Congrès international d'hygiène et de sauvetage tenu à Bruxelles en novembre 1876. Mémoire lu par M. Billaudeau,...* (*Des causes de l'excessive mortalité des enfants nouveau-nés et en bas âge.*), 1878

BOURGEOIS D ORVANNE Al Auteur du texte, *Lavoirs et bains publics gratuits et à prix réduits : traité pratique... avec plans d'un établissement modèle.*, 1854.

BRUNO G., *Le tour de la France par deux enfants : devoir et patrie, Livre de lecture courante... cours moyen... (191e édition).*, 1889.

MASSON Anne-Louise (1844-193?) Auteur du texte, *Manuel de morale et d'instruction civique à l'usage de l'enseignement primaire : cours moyen et cours supérieur (2e édition) / A.-L. Masson*, 1918.

MONIN Ernest, *La propreté de l'individu et de la maison.*, 1884.

VERMANT Charles, *Hygiène de l'instituteur. L'école sans fatigue. Suivi de la préparation rationnelle au certificat d'études primaires, par Ch. Vermant,...* Ire édition, 1892.

TOLLET Casimir, *La réforme du casernement : réduction de la mortalité dans l'armée française ; les bains-douches. Conférence faite le 12 octobre 1877*, 1877.

« Le IIIe Congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine de Lyon », *International Review of the Red Cross*, 6 mars 1932, <http://international-review.icrc.org/fr/articles/le-iii-congres-international-de-technique-sanitaire-et-dhygiene-urbaine-lyon-6-9-mars>.

Plombières, ses sources, ses bains, indications thérapeutiques, 1891.

Congrès international d'hygiène et de démographie tenu à Paris du 4 au 11 août 1889 : compte rendu sommaire, 1890.

« Le IIIe Congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine de Lyon », *International Review of the Red Cross*, 6 mars 1932, <http://international-review.icrc.org/fr/articles/le-iiie-congres-international-de-technique-sanitaire-et-dhygiene-urbaine-lyon-6-9-mars>

Ouvrages contemporains :

Histoires de l'hygiène et de la santé.

BARILLE Claire, « Les vaines pudeurs à l'hôpital (XIXe siècle) », *Histoire, médecine et santé*, 1, 1 juin 2021, p. 47-61.

BOUCHET Alain et MERIEUX Charles, *La Médecine à Lyon de l'origine à nos jours*, Paris, Editions Hervas, 1987.

BOURDELAIS Patrice, « Quand le choléra frappait l'Europe », 1991, <https://www.lhistoire.fr/quand-le-cholera-frappait-leurope>.

FABRY Jacques, HAJJAR Joseph, HARTEMANN Philippe et PARNEIX Pierre, « La longue marche de l'hygiène et les 40 ans de la Société française d'hygiène hospitalière. », *Hygiènes*, juin 2022, <https://www.hygienes.net/actualite/edito/la-longue-marche-de-lhygiene-et-les-40-ans-de-la-societe-francaise-dhygiene-hospitaliere>.

FERRON Evelyne, « L'histoire des savons et des désinfectants », 19 avril 2020, <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/dessine-moi-un-dimanche/segments/chronique/166002/savons-naturels-histoire-evelyne-ferron>.

FONTANEL Sophie, « Les accessoires de l'été : dans de beaux draps... de bain », *Nouvel Observateur.*, 4 août 2017, <https://o.nouvelobs.com/mode/20170804.OBS2983/les-accessoires-de-l-ete-dans-de-beaux-draps-de-bain.html>.

FRIOUX Stéphane et NOURRISSON Didier, *Propre et Sain! Un siècle d'hygiène à l'école en images.*, Armand Colin., 2015.

HENRY Stéphane, « Chapitre 1. De la phtisie, « maladie romantique », à la tuberculose, « maladie sociale » », in *Vaincre la tuberculose (1879-1939) : La Normandie en proie à la peste blanche*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, coll.« Hors collection », 2018, p. 25-57.

NOURRISSON Didier et PARAYRE Séverine, « Histoire de l'éducation à la santé à l'école : une lente et complexe ascension (XVIIIe-XXIe siècles) », *Spirale - Revue de recherches en éducation*, 50-1, 2012, p. 81-94.

VALAT Bruno, « Les enjeux de la quantification sanitaire au XXe siècle », *Histoire, médecine et santé*, 4, 1 novembre 2013, p. 9-18.

Histoire de l'hygiénisme de l'urbanisme et des bains douches.

AYMARD Colette, « Les bains-douches en Limousin, une hygiène populaire au début du XXe siècle », *In Situ*, 31, 31 janvier 2017, <http://journals.openedition.org/insitu/14051>.

COIFFARD Laurence et COUTEAU Céline, « Un produit de santé peut-il changer de statut au gré des circonstances ? Éléments de réflexion avec l'exemple précis du savon », *Médecine & Droit*, 2020-165, 1 décembre 2020, p. 141-144.

CROIZE Jean-Claude, *Politique et configuration du Logement en France (1900-1980). Naissance d'une politique (1947-1953) et traitement de la question des loyers (1945-1980). Vol.III*, Science de l'homme et Société., Université de Nanterre. Paris X., 2009.

CSERGO Julia, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle*, 1988.

DELON Pauline, « Sais-tu nager ? Pardi je suis Lyonnais! ». *La politique municipale de la ville de Lyon en matière d'établissements de bains au XIXème siècle. Dir. Renaud Payre.*, Lyon, Institut d'étude politique, 2007.

FRIOUX Stéphane, « Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (finXIXe siècle-années 1950). Thèse de doctorat d'Histoire. dir Jean-Luc PINOL.

GOUBERT Jean-pierre, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel.*, Robert Laffon., 1989.

GRANDVOINET Philippe, « Les bains municipaux de Strasbourg (1894-1911). Dans l'architecture européenne des bains publics. », *Cahier Metacult*, 4, novembre 2015.

GUILLORET Adrien et LE CAM Raphaël, « Histoire de la natation , apprendre à nager », 2012, <https://apprendre-a-nager.univ-rennes1.fr/natation/aller-plus-loin/histoire-de-la-natation>.

HELLER Geneviève., *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois.*, Lausanne, En bas., 1979.

KAMOUN Patrick, « Financement du logement social et évolutions de ses missions. De 1894 (loi Siegfried) à nos jours », *Informations sociales*, 123-3, 2005, p. 20-33.

LEVY-VROELANT CLaire et BONY Lucy, « Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages », *Ined - Institut national d'études démographiques*, 2016, <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/bains-douches-de-paris-enquete-sur-lieux-et-usages/>.

MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, *Recherches sur le mouvement hygiéniste en France (1875-1939)*, ministère de l'Équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ; Ecole d'architecture de Paris-Villemin, 1986.

PINOL Jean-Luc et WALTER François, « Histoire de l'Europe urbaine : Tome 4, La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. ». 2012.

RICHELLE Sophie, « Ce que « se laver » signifie : histoire de pratiques et d'expériences: Le cas des bains-douches des charbonnages belges (1911-1950) », *Le mouvement social*, 275-1, 2021, p. 73-92.

TERRET Thierry, « La politique lyonnaise en matière d'installations balnéaires. (XIXe - XXe siècles). », 2015, <https://docplayer.fr/3209825-La-politique-lyonnaise-en-matiere-d-installations-balneaires-xix-e-xx-e-siecles.html>.

VIET Vincent, « L'hygiène en l'État. La collection numérique des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France (1872-1910) », *Revue française des affaires sociales*, 1-1, 2014, p. 255.

VIGARELLO Georges, *Le Propre et le Sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-âge.*, Points., 1985

HISTOIRE SOCIALES ET DE L'ÉDUCATION.

BONNEFF Léon et BONNEFF Maurice, *Les métiers qui tuent : enquête auprès des syndicats ouvriers sur les maladies professionnelles.*, 1930.

BRIXI Omar et LAMOUR Patrick, « 8. Éducation pour la santé en France : un regard critique », in *Traité de santé publique*, Cachan, Lavoisier, coll.« Traités », 2016, p. 54-62.

BRODIEZ-DOLINO Axelle, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XXe siècle », *Le Mouvement Social*, 242-1, 2013, p. 9-29.

GUERRAND Roger-Henri, « 4. Aux origines de la police sanitaire », in *Les lieux*, Paris, La Découverte, coll.« Poche / Essais », 2009, p. 72-100.

PARAYRE Séverine, « L'entrée de l'éducation à la santé à l'école par la prévention (XVIIIe-XIXe siècles) : », *Recherches & éducations*, 3, 1 septembre 2010, p. 25-46.

PILLON Thierry, « Le corps ouvrier au travail », *Travailler*, 32-2, 2014, p. 151-169.

TAÏBI Nadia, « Du corps à la maison : qu'est-ce qu'être propre ? Entretien avec Monique Eleb. », *Sens-Dessous*, 13-1, 2014, p. 15-24.

TSCHIRHART Annie, « Rôle et évolution de l'hygiène scolaire dans l'enseignement secondaire de 1800 à 1910 », *Carrefours de l'éducation*, 26-2, 2008, p. 201-213.

VALAT Bruno, « Les enjeux de la quantification sanitaire au XXe siècle », *Histoire, médecine et santé*, 4, 1 novembre 2013, p. 9-18.

VANEL Julia, « De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé: Enjeux et organisation des savoirs au coeur de l'action publique sanitaire (internationale) », p. 454.

VERNEY-CARRON Nicole, « Didier NOURRISSON [dir.], Éducation à la santé XIXe-XXe siècle, collection « Santé, social, histoire », Rennes, École nationale de santé publique, 2002, 158 p. », *Cahiers d'histoire*, 47-1, 1 janvier 2002, <https://journals.openedition.org/ch/451>.

HISTOIRE URBAINE DE LYON.

FAUGIER Etienne, « Renaud Payre (dir.), Lyon ville internationale : la métropole lyonnaise à l'assaut de la scène internationale », *Lectures*, 15 novembre 2013, <https://journals.openedition.org/lectures/12690>.

FRIoux Stéphane, « Lyon, ville hygiéniste ? », in *Les batailles de l'hygiène*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll.« Hors collection », 2013, p. 239-254.

Webographie.

ASSOCIATION HISTORICAL-CITIE, « Exposition internationale universelle de 1914 à Lyon », <https://www.patrimoine-lyon.org/traditions-lyonnaises/l-exposition-internationale-de-lyon-en-1914>.

AYMARD Colette, « Les bains-douches en Limousin, une hygiène populaire au début du XXe siècle », *In Situ*, 31, 31 janvier 2017, <http://journals.openedition.org/insitu/14051>.

BARILLE Claire, « Les vaines pudeurs à l'hôpital (XIXe siècle) », *Histoire, médecine et santé*, 1, 1 juin 2021, p. 47-61.

BAUDRILLART Henri, « Manuel d'éducation morale et d'instruction civique (Quatrième édition) », *Gallica*, 1881, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54479485?rk=107296;4>.

BILLAUDEAU Hippolyte (Dr) Auteur du texte, *Congrès international d'hygiène et de sauvetage tenu à Bruxelles en novembre 1876. Mémoire lu par M. Billaudeau... (Des causes de l'excessive mortalité des enfants nouveau-nés et en bas âge.)*, 1878.

BONNEFF Léon et BONNEFF Maurice, *Les métiers qui tuent : enquête auprès des syndicats ouvriers sur les maladies professionnelles.*, 1930.

BOUCHET Alain et MERIEUX Charles, *La Médecine à Lyon de l'origine à nos jours*, Paris, Editions Hervas, 1987.

BOURDELAIS Patrice, « Quand le choléra frappait l'Europe », 1991, <https://www.lhistoire.fr/quand-le-cholera-frappait-leurope>.

BOURGEOIS D ORVANNE Al Auteur du texte, *Lavoirs et bains publics gratuits et à prix réduits : traité pratique... avec plans d'un établissement modèle.*, 1854.

BRIXI Omar et LAMOUR Patrick, « 8. Éducation pour la santé en France : un regard critique », *in Traité de santé publique*, Cachan, Lavoisier, coll.« Traités », 2016, p. 54-62.

BRODIEZ-DOLINO Axelle, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XXe siècle », *Le Mouvement Social*, 242-1, 2013, p. 9-29.

BRUNO G., *Le tour de la France par deux enfants : devoir et patrie, Livre de lecture courante... cours moyen... (191e édition.)*, 1889.

CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU., « L'eau potable pour tous, une conquête récente. », 26 juin 2018, <https://www.cieau.com/espace-enseignants-et-jeunes/les-enfants-et-si-on-en-apprenait-plus-sur-leau-du-robinet/leau-potable-pour-tous-une-conquete-recente/>.

COIFFARD Laurence et COUTEAU Céline, « Un produit de santé peut-il changer de statut au gré des circonstances ? Éléments de réflexion avec l'exemple précis du savon », *Médecine & Droit*, 2020-165, 1 décembre 2020, p. 141-144.

CROIZE Jean-Claude, *Politique et configuration du Logement en France (1900-1980). Naissance d'une politique (1947-1953) et traitement de la question des loyers (1945-1980). Vol.III*, Science de l'homme et Société., Université de Nanterre. Paris X., 2009.

CSERGO Julia, *Liberté, égalité propreté. La morale de l'hygiène au XIXe siècle*, 1988.

DELON Pauline, « Sais-tu nager ? Pardi je suis Lyonnais! ». *La politique municipale de la ville de Lyon en matière d'établissements de bains au XIXème siècle. Dir. Renaud Payre.*, Lyon, Institut d'étude politique, 2007.

DESCHODT Gaëlle, « La pudeur, un bilan », *Hypothèses*, 13-1, 2010, p. 95-105.

FABRY Jacques, HAJJAR Joseph, HARTEMANN Philippe et PARNEIX Pierre, « La longue marche de l'hygiène et les 40 ans de la Société française d'hygiène hospitalière. », *Hygiènes*, juin 2022, <https://www.hygienes.net/actualite/edito/la-longue-marche-de-lhygiene-et-les-40-ans-de-la-societe-francaise-dhygiene-hospitaliere>.

FAUGIER Etienne, « Renaud Payre (dir.), Lyon ville internationale : la métropole lyonnaise à l'assaut de la scène internationale », *Lectures*, 15 novembre 2013, <https://journals.openedition.org/lectures/12690>.

FERRON Evelyne, « L'histoire des savons et des désinfectants », 19 avril 2020, <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/dessine-moi-un-dimanche/segments/chronique/166002/savons-naturels-histoire-evelyne-ferron>.

FONTANEL Sophie, « Les accessoires de l'été : dans de beaux draps... de bain », *Nouvel Observateur.*, 4 août 2017, <https://o.nouvelobs.com/mode/20170804.OBS2983/les-accessoires-de-l-ete-dans-de-beaux-draps-de-bain.html>.

FRIOUX Stéphane, « Lyon, ville hygiéniste ? », in *Les batailles de l'hygiène*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll.« Hors collection », 2013, p. 239-254.

FRIOUX Stéphane, « Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (finXIXe siècle-années 1950). Thèse de doctorat d'Histoire. dir Jean-Luc PINOL. »

FRIOUX Stéphane et NOURRISSON Didier, *Propre et Sain! Un siècle d'hygiène à l'école en images.*, Armand Colin., 2015.

GOUBERT Jean-pierre, *La conquête de l'eau, l'avènement de la santé à l'âge industriel.*, Robert Laffon., 1989.

GRANDVOINNET Philippe, « Les bains municipaux de Strasbourg (1894-1911). Dans l'architecture européenne des bains publics. », *Cahier Metacult*, 4, novembre 2015.

GUERRAND Roger-Henri, « 4. Aux origines de la police sanitaire », in *Les lieux*, Paris, La Découverte, coll.« Poche / Essais », 2009, p. 72-100.

GUILLORET Adrien et LE CAM Raphaël, « Histoire de la natation , apprendre à nager », 2012, <https://apprendre-a-nager.univ-rennes1.fr/natation/aller-plus-loin/histoire-de-la-natation>.

HELLER Geneviève., *Propre en ordre. Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois.*, Lausanne, En bas., 1979.

HENRY Stéphane, « Chapitre 1. De la phthisie, « maladie romantique », à la tuberculose, « maladie sociale » », in *Vaincre la tuberculose (1879-1939) : La Normandie en proie à la peste blanche*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, coll.« Hors collection », 2018, p. 25-57.

JORLAND Gérard, « L'hygiène publique, fille des Lumières », *Les Tribunes de la santé*, 38-1, 2013, p. 23-27.

KAMOUN Patrick, « Financement du logement social et évolutions de ses missions. De 1894 (loi Siegfried) à nos jours », *Informations sociales*, 123-3, 2005, p. 20-33.

LEVY-VROELANT CLaire et BONY Lucy, « Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages », *Ined - Institut national d'études démographiques*, 2016, <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/bains-douches-de-paris-enquete-sur-lieux-et-usages/>.

MASSON Anne-Louise (1844-193?) Auteur du texte, *Manuel de morale et d'instruction civique à l'usage de l'enseignement primaire : cours moyen et cours supérieur (2e édition) / A.-L. Masson*, 1918.

MATTHEY Laurent et WALTHER Olivier, « Un « Nouvel hygiénisme » ? Le bruit, l'odeur et l'émergence d'une new middle class », *Articulo - Journal of Urban Research*, 1, 1 décembre 2005, <https://journals.openedition.org/articulo/931#tocto1n1>.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, « Bulletin officiel du Ministère de l'intérieur », *Gallica.*, 1851, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5517106g/texteBrut>.

MONIN Ernest, *La propreté de l'individu et de la maison.*, 1884.

MURARD Lion et ZYLBERMAN Patrick, *Recherches sur le mouvement hygiéniste en France (1875-1939)*, Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ; Ecole d'architecture de Paris-Villemin, 1986.

NOURRISSON Didier et PARAYRE Séverine, « Histoire de l'éducation à la santé à l'école : une lente et complexe ascension (XVIIIe-XXIe siècles) », *Spirale - Revue de recherches en éducation*, 50-1, 2012, p. 81-94.

PARAYRE Séverine, « L'entrée de l'éducation à la santé à l'école par la prévention (XVIIIe-XIXe siècles) : », *Recherches & éducations*, 3, 1 septembre 2010, p. 25-46.

PILLON Thierry, « Le corps ouvrier au travail », *Travailler*, 32-2, 2014, p. 151-169.

PINOL Jean-Luc et WALTER François, « Histoire de l'Europe urbaine : Tome 4, La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. »

REVERCHON Louis (Dr) Auteur du texte, *Étude sur la création d'un bureau municipal d'hygiène à Lyon / par le Dr L. Reverchon*, 1882.

RICHELLE Sophie, « Ce que « se laver » signifie : histoire de pratiques et d'expériences: Le cas des bains-douches des charbonnages belges (1911-1950) », *Le mouvement social*, 275-1, 2021, p. 73-92.

TAÏBI Nadia, « Du corps à la maison : qu'est-ce qu'être propre ? Entretien avec Monique Eleb. », *Sens-Dessous*, 13-1, 2014, p. 15-24.

TERRET Thierry, « La politique lyonnaise en matière d'installations balnéaires. (XIXe - XXe siècles). », 2015, <https://docplayer.fr/3209825-La-politique-lyonnaise-en-matiere-d-installations-balneaires-xix-e-xx-e-siecles.html>.

TOLLET Casimir, *La réforme du casernement : réduction de la mortalité dans l'armée française ; les bains-douches. Conférence faite le 12 octobre 1877*, 1877.

TSCHIRHART Annie, « Rôle et évolution de l'hygiène scolaire dans l'enseignement secondaire de 1800 à 1910 », *Carrefours de l'éducation*, 26-2, 2008, p. 201-213.

VALAT Bruno, « Les enjeux de la quantification sanitaire au XXe siècle », *Histoire, médecine et santé*, 4, 1 novembre 2013, p. 9-18.

VANEL Julia, « De l'éducation sanitaire à la promotion de la santé: Enjeux et organisation des savoirs au coeur de l'action publique sanitaire (internationale) », p. 454.

VERMANT Ch Auteur du texte, *Hygiène de l'instituteur. L'école sans fatigue. Suivi de la préparation rationnelle au certificat d'études primaires, par Ch. Vermant,...* Ire édition, 1892.

VERNEY-CARRON Nicole, « Didier NOURRISSON [dir.], Éducation à la santé XIXe-XXe siècle, collection « Santé, social, histoire », Rennes, École nationale de santé publique, 2002, 158 p. », *Cahiers d'histoire*, 47-1, 1 janvier 2002, <https://journals.openedition.org/ch/451>.

VIET Vincent, « L'hygiène en l'État. La collection numérique des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France (1872-1910) », *Revue française des affaires sociales*, 1-1, 2014, p. 255.

VIGARELLO Georges, *Le Propre et le Sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-âge.*, Points., 1985.

« Histoire de Lyon : l'exposition internationale urbaine de 1914. », 7 janvier 2022, <https://vivrelyon.net/histoire-de-lyon-lexposition-internationale-urbaine-de-1914/>.

Les bains douches - Visites privées, 2016.

« Le IIIe Congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine de Lyon », *International Review of the Red Cross*, 6 mars 1932, <http://international-review.icrc.org/fr/articles/le-iiie-congres-international-de-technique-sanitaire-et-dhygiene-urbaine-lyon-6-9-mars>.

« Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0161 du 16/06/1907 », 16 juin 1907, <https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=jgqmye8cP9mBLE2EYi75>.

« Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0104 », 12 avril 1906,
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=n5ESECtGMpRop@fXwaue>.

Plombières, ses sources, ses bains, indications thérapeutiques, 1891.

Congrès international d'hygiène et de démographie tenu à Paris du 4 au 11 août 1889 : compte rendu sommaire, 1890.

« 1962 : Quand les Français n'avaient pas de salle de bain. Archives INA », *Youtube.com*,
<https://www.youtube.com/watch?v=0pcxMdGYpqc>.

« Renneville - 1999 - Le propre de l'ordre Hygiénisme et biopolitique en.pdf ».

« Bureau d'hygiène. », *Le guichet du savoir. Bibliothèque municipale de Lyon.*,
<https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/41298>.

« La loi municipale de 1884 », *Sénat.fr*,
<https://www.senat.fr/evenement/archives/D18/principes.html>.

« Antoine Gailleton (1829-1904) | AML », *Archives municipales de Lyon.*,
https://www.archives-lyon.fr/pages/antoine_gailleton.

« Victor Augagneur (1855-1931) | AML », *Archives Municipales de Lyon.*,
https://www.archives-lyon.fr/pages/victor_augagneur.

« Edouard Herriot (1872 - 1957) | AML », *Archives Municipales de Lyon.*,
https://www.archives-lyon.fr/pages/edouard_herriot.

« Décret du 5 novembre 1926 de décentralisation et de déconcentration administrative », *Légifrance.*, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006085744>.

BANQUE D'ARCHIVES

Série WP ou W – Voirie

1146 WP 97	Bains publics sur le bas-port 1886- 1889
1140 WP 90	Projet d'installation de bains-douches 1895-1920
1140 WP 98	Bains publics sur le bas-port 1890- 1899
101 WP 110	Edifices communaux établissements balnéaires et lavoirs. 1927-1948.
1124 WP 56	Edifice public 1893-1901
1140 WP 80	Hygiène, projets d'installation des bains douches. 1897-1905
922 WP 77	Rue Paul Bert 3 ^{ème} arrondissement. Projet de construction d'un bain douche lavoir. 1921-1926.
743 WP 78	Eaux publiques 1802 1871.
963 WP 30	Edifices communaux lavoirs et bateaux lavoirs. 1922 1947.
960 WP 30	Edifices communaux 1930 1936.
1957 W 1	Direction de l'action sociale. Lavoirs Flesselles 1936-2000.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
PARTIE 1. L'APPRENTISSAGE DE L'HYGIÈNE	9
I) L'hygiène dans l'enfance	9
A) Prescription et inspection sanitaires.	9
B) Les instituteurs et les manuels scolaires.....	11
C) La mise en place de dispositifs sanitaires dans les écoles et l'utilisation des bains douches municipaux par les enfants lyonnais.	14
II) L'application du savoir au sein de la société	18
A) Les recommandations hygiéniques pour les travailleurs lyonnais.....	18
B) L'utilisation des hôpitaux lyonnais comme lieu de diffusion des normes de propreté.	22
C) L'utilisation de l'espace urbain lyonnais pour la publicité des dispositifs hygiéniques. ...	24
III) Les nouvelles pratiques de l'hygiène	28
A) La diffusion bourgeoise de la propreté.....	28
B) D'un droit à la propreté à sa nécessité.....	31
PARTIE 2. LES ACTEURS DE L'HYGIÈNE	34
I) Les créateurs de nouveaux savoirs	34
A) Les congrès internationaux d'hygiène.....	34
B) Le rôle des médecins hygiénistes français.....	37
C) Les recommandations des bureaux d'hygiènes municipaux.....	39
II) Le rôle des administrations françaises	43
A) Les prérogatives nationales d'hygiène... ..	43
B) ... et leur application dans le bassin Lyonnais.	46
C) Les fonctionnaires de l'hygiène « de terrain ».	49
III) Les métiers de l'hygiène	52
A) Le conflit de la municipalité face au syndicat des maîtres laveurs.....	52
B) Des blanchisseuses et ménagères dépendantes des lavoirs publics.	54
C) Les ingénieurs et les architectes des dispositifs hygiéniques.	57
PARTIE 3. L'APPARITION DES ÉQUIPEMENTS D'HYGIÈNE À LYON	60
I) Les espaces publics de pratiques de l'hygiène à Lyon	60
A) L'apparition des chalets bains-douches à Lyon.....	60
B) Les bateaux lavoirs et les lavoirs publics.	63
C) Le fonctionnement des bains-douches municipaux.....	66
D) L'équipement d'hygiène hydraulique dans les domiciles.	69

II) Du bain de santé aux bains de plusieurs vêtues.	72
A) De la balnéothérapie au bain de propreté.	72
B) Le développement technique et médical de la douche par aspersion.	74
C) Une brève histoire des accessoires de propreté.	75
D) Une eau ludique grâce au développement de la natation.....	78
CONCLUSION.	81
BIBLIOGRAPHIE	85
BANQUE D'ARCHIVES	95
TABLE DES MATIERES	96

